

UNIVERSITE PARIS I PANTHEON-SORBONNE

UFR Histoire de l'art et archéologie

**La Résidence Universitaire
"Jean Zay" d'Antony
de 1945 à 2003
(Eugène Beaudouin, architecte)**

Volume I

Mémoire de maîtrise présenté par :
Gwenaëlle BORDET-KERHARO

Sous la direction de :
M. le professeur MONNIER

Juin 2003

L'Université n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans les mémoires et thèses. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

« Il a fallu huit ans pour en arriver à la réalisation que vous connaissez tous. Je pense que la plupart d'entre vous sont allés faire un tour à Antony ; vous savez tous qu'il ne s'agit plus d'un projet, d'un rêve, mais d'une réalité que nous avons visitée. Nous avons parcouru avec beaucoup de joie ces grands bâtiments situés au pied du Parc de Sceaux.. »

Jean Sarrailh, Recteur de l'Université de Paris (1955¹)

Vue aérienne de la Résidence Universitaire d'Antony vers 1957
(Archives du Clous d'Antony ; cliché non daté)

¹ Archives du CLOUS d'Antony, COPAR (Comité Parisien en faveur des œuvres universitaires et scolaires), *Assemblée générale du 29 juin 1955*, Paris

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer mes remerciements à tous ceux et celles qui m'ont soutenue tout au long de la réalisation de ce travail, en particulier :

A Monsieur le professeur Gérard MONNIER, pour m'avoir incitée à choisir ce sujet de maîtrise, un sujet vaste et intéressant. Mes sincères remerciements pour son suivi attentif et ses conseils tout au long de l'année.

A Monsieur le professeur Claude LOUPIAC, pour son accueil et ses conseils qui m'ont aidée dans mes recherches.

A toutes les personnes qui ont bien voulu consacrer un peu ou beaucoup de leur temps aux entretiens personnels :

M. et Mme. André

M. Barsac

M. Goursat

M. Hembise

M. Jannot

M. Le Stang

M. Adrian Rosner

Sylvestre

A mes amies Miriam, Julia et Fanny pour leur soutien inconditionnel. Un remerciement tout particulier pour les belles photos de Miriam.

A mes parents et mes frères, pour leur présence affectueuse et leur infinie patience.

SOMMAIRE

Volume I

REMERCIEMENTS	4
SOMMAIRE.....	5
INTRODUCTION.....	7

PREMIERE PARTIE

LA RESIDENCE UNIVERSITAIRE D'ANTONY : UN PROGRAMME PILOTE DE LOGEMENTS ETUDIANTS DES ANNEES CINQUANTE	10
I. CONDITIONS DE VIE ET LOGEMENTS ETUDIANTS AU SORTIR DE LA GUERRE	11
1. <i>La précarité dans le milieu étudiant et le développement des œuvres universitaires</i>	11
2. <i>Etat des lieux du logement étudiant en France dans les années cinquante</i>	15
3. <i>la Cité Internationale de Paris : un modèle pour la Résidence Universitaire d'Antony ?</i>	20
II. LA COMMANDE DE LA RESIDENCE UNIVERSITAIRE D'ANTONY : LE CADRE ET SES ACTEURS	24
1. <i>Une convention entre l'Office Public d'habitations à loyer modéré de la Seine et l'Université de Paris</i>	24
2. <i>Une opération placée sous le contrôle du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme</i>	27
3. <i>Un maître d'œuvre prestigieux : Eugène Beaudouin (1898-1983)</i>	32
III. LA RESIDENCE UNIVERSITAIRE D'ANTONY : UN PROGRAMME PILOTE.....	37
1. <i>1948-1954 : l'élaboration du programme</i>	37
2. <i>Les caractéristiques d'un programme « pilote »</i>	43

DEUXIEME PARTIE

UNE COMPOSITION URBAINE ET UNE ARCHITECTURE AFFIRMEES	51
I. LA DIMENSION URBAINE DU PROJET.....	52
1. <i>Le choix de l'implantation à Antony</i>	52
2. <i>Situation et intégration de la résidence dans la ville</i>	56
3. <i>Quel « paysage urbain » pour la Résidence Universitaire d'Antony ?</i>	60
II. UN PARTI ARCHITECTURAL CONTRAINT PAR LES EXIGENCES DE L'INDUSTRIALISATION	66
1. <i>Typologie et formes architecturales</i>	66
2. <i>Plans, disposition et qualification des espaces intérieurs</i>	70
3. <i>L'aménagement intérieur de la résidence</i>	74

TROISIEME PARTIE

LA RESIDENCE UNIVERSITAIRE D'ANTONY CONFRONTEE A LA DUREE : DE SA MISE EN SERVICE A AUJOURD'HUI (1955 – 2003).....	78
I. DE LA MISE EN SERVICE A LA REMISE EN CAUSE DU PROJET (1955-1970).....	79
1. <i>La vie à la Résidence Universitaire d'Antony à ses débuts</i>	80
2. <i>La réception de la résidence dans les premières années de sa mise en service</i>	82
3. <i>Les années soixante : une détérioration du climat social et politique</i>	87
4. <i>La remise en cause de l'architecture de la Résidence Universitaire d'Antony</i>	93
II. DU DECLIN DE LA RESIDENCE UNIVERSITAIRE D'ANTONY A LA REPRISE EN MAIN (1970-2003)	99
1. <i>1970 /1985 : Les « années noires » de la Résidence Universitaire d'Antony</i>	99
2. <i>1986 / 1995 : le temps de la reprise en main</i>	104
3. <i>La résidence aujourd'hui et son devenir</i>	107
CONCLUSION	110

SOMMAIRE DES ANNEXES

SOURCES

BIBLIOGRAPHIE

**TABLE DES DOCUMENTS
DOCUMENTS**

**TABLES DES ILLUSTRATIONS
ILLUSTRATIONS**

INTRODUCTION

Certains automobilistes pressés ou voyageurs de la ligne B du RER ne prêtent qu'une attention distraite à ces longs bâtiments rouge « estérel » qui s'étirent le long du parc de Sceaux. Ils ne remarquent sans doute que l'aspect terriblement monotone d'une architecture vieillissante avec ses barres d'immeubles HLM. Comment pourraient-ils savoir qu'ils laissent derrière eux la Résidence Universitaire « Jean Zay » d'Antony, résidence « pilote » des années cinquante, dotée d'équipements exceptionnels, où il faisait bon vivre pour 3000 étudiants...

C'est au lendemain de la guerre, en 1947, que l'Université de Paris entreprend la construction d'une résidence universitaire à Antony, dans la banlieue sud de Paris. La France toute entière connaît alors une « inquiétante crise du logement ». « Depuis 1945, précise Joseph Abram, on a paré à l'urgence. La reconstruction n'a pas suffi à enrayer les mécanismes d'un mal endémique qui, déjà sensible au cours des années trente, s'est trouvé brusquement amplifié par les destructions de la guerre et la puissante poussée démographique de la Libération. »²

Les difficultés matérielles, les privations alimentaires, la quête d'un logement, sont le lot quotidien de beaucoup de Français. Mais force est de constater que les étudiants forment une frange de la population particulièrement démunie face à ces conditions exceptionnelles de l'immédiat après-guerre.

En effet, pour l'ensemble des étudiants (ils sont 123 000 en 1946) rien n'est simple à la fin des années quarante : se nourrir, se loger, étudier posent souvent des problèmes dont on n'a plus idée aujourd'hui. Et si « le début des années cinquante voit s'éloigner le spectre de la faim en milieu étudiant (...), en revanche, une autre grande difficulté demeure : le logement », précise Didier Fischer, historien de la jeunesse étudiante française³.

« Dans toutes les villes universitaires, la question est posée face à la conjoncture de trois phénomènes : les destructions de la guerre, l'accroissement du nombre des étudiants et le peu de places disponibles dans les cités universitaires »⁴. Les possibilités de logement sont donc extrêmement restreintes, si bien que dans une ville comme Paris, sur 52 000 étudiants inscrits au début des années cinquante, 20 000 ont besoin de trouver une chambre. Aussi les œuvres universitaires se mobilisent-

² G. MONNIER, *L'architecture moderne en France*, tome 2, Picard, 1999, p. 94

³ D. FISCHER, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Flammarion, 2000, p. 35

⁴ *Ibid.*, p. 36

elles et un programme de construction de résidences est-il entamé à la fin des années quarante dont l'élément essentiel fut la Résidence Universitaire d'Antony.

Cet ensemble de très grande envergure prévoit d'accueillir 3000 étudiants. La maîtrise d'œuvre est confiée à Eugène Beaudouin, architecte des Bâtiments Publics et Palais Nationaux, et l'opération est rapidement placée sous le contrôle du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Les cadres sont posés pour faire de la Résidence Universitaire d'Antony un ensemble exceptionnel.

Ainsi, le programme de la Résidence Universitaire d'Antony, mis au point pour l'occasion, comporte-t-il de nombreuses spécificités qui confèrent au projet toutes les caractéristiques d'un programme de logements étudiants inédit dans les années cinquante en France. Il s'agit véritablement d'une opération pilote. En outre, toutes les dispositions sont prises afin d'adapter les structures de production de l'opération à sa généralisation dans les villes où le besoin en logements étudiants se fait fortement ressentir. Pourtant, loin de jouer ce rôle de modèle, la Résidence Universitaire d'Antony restera un cas unique dans le programme de construction de logements étudiants en France et le projet lui-même connaîtra un déclin très rapide.

Pourquoi, alors que toutes les dispositions avaient été prévues pour faire de la Résidence Universitaire d'Antony un programme type de logement étudiant prestigieux et innovant dans les années cinquante, l'opération est-elle restée une expérience isolée, rapidement assimilée à un contre-modèle et vouée à un certain échec ?

La raison majeure résiderait dans la trop grande ampleur donnée au projet (aujourd'hui encore, la résidence d'Antony est la plus grande résidence universitaire de France). En effet, l'ensemble s'avère rapidement ingérable tant sur le plan administratif que matériel, d'autant qu'une agitation politique et sociale particulièrement virulente règne parmi les 3000 étudiants concentrés sur le seul site d'Antony. Les pouvoirs publics prennent très tôt conscience de l'erreur qu'ils ont commise à Antony et se désengagent du projet. Dès lors, l'opération va progressivement péricliter.

Considérant les objectifs prestigieux et innovants du projet fixés vers 1950, ce travail monographique sur la Résidence Universitaire d'Antony (1945-2003) se propose de mettre en évidence les nombreuses raisons qui ont conduit au déclin et à l'échec relatif du projet, depuis sa date d'élaboration, à la fin des années quarante, jusqu'à nos jours. Quelque cinquante ans après sa date de mise en service, quelle lecture peut-on faire de l'opération de la Résidence Universitaire d'Antony ?

Cette vue d'ensemble sera organisée suivant un plan chronologique permettant notamment de saisir le décalage entre les attentes initiales du projet et la montée en puissance des problèmes constatée par la suite. Dans un premier temps, il s'agit de déterminer le cadre, la portée et les enjeux de l'opération lorsqu'elle voit le jour à la fin des années quarante. Puis, nous procéderons à l'analyse urbaine et architecturale de l'ensemble. Enfin, nous confronterons l'architecture à la durée : de 1955,

date de sa mise en service, à nos jours, quels sont les événements marquants dans l'histoire du bâti de la résidence ?

Au-delà de ces enjeux, l'analyse de cet ensemble apporte un éclairage sur l'histoire plus générale du logement en France dans l'immédiat après-guerre. En outre, ce travail participe à une relecture de l'architecture des Trente-Glorieuses. Comme la majeure partie des bâtiments de cette période si vivement décriés, la Résidence Universitaire d'Antony mérite qu'on la reconsidère à sa juste valeur. En effet, cette opération, exemplaire à plus d'un titre, est digne d'un très grand intérêt pour l'histoire de l'architecture et constitue, de plus, un témoin privilégié de l'histoire du milieu étudiant depuis près de cinquante ans. Enfin, ce travail pourrait être une manière de rendre hommage à l'architecte maître-d'œuvre de l'opération, Eugène Beaudouin, disparu voilà tout juste vingt ans (1983).

Aucun ouvrage complet sur l'œuvre et la vie d'Eugène Beaudouin, de même qu'aucune étude se rapportant à l'architecture de la Résidence Universitaire d'Antony n'existe d'ailleurs à notre connaissance ; tout juste l'opération est-elle signalée dans les ouvrages traitant de l'architecture en France après 1945. Certains la mentionnent au titre de son aménagement intérieur que l'on doit, entre autres, à Jean Prouvé et Charlotte Perriand. Le terrain d'investigation était donc vierge et la recherche s'est essentiellement organisée à partir de sources primaires, autour d'une enquête de terrain et d'entretiens personnels.

Les archives (notes d'information, rapports, enquêtes...) ont constitué une base solide pour ce travail. Les articles parus dans les revues spécialisées en architecture ont également joué un rôle utile pour constater les modifications apportées au projet. Une revue de presse réalisée sur les quotidiens de la période (1945-2003) a permis en outre d'analyser la réception de la Résidence Universitaire d'Antony dans le temps, tout comme les entretiens personnels. Ces derniers se sont avérés essentiels au cours du travail, apportant des informations précieuses et confirmant la façon dont certaines choses ont eu lieu à Antony. Enfin, une attention particulière a été portée aux documents photographiques afin de saisir plus amplement la portée des transformations architecturales de la résidence depuis sa mise en service.

PREMIERE PARTIE

**LA RESIDENCE UNIVERSITAIRE D'ANTONY :
UN PROGRAMME PILOTE DE LOGEMENTS ETUDIANTS
DES ANNEES CINQUANTE**

I. CONDITIONS DE VIE ET LOGEMENTS ETUDIANTS AU SORTIR DE LA GUERRE

Dans les années d'après-guerre, les conditions de vie des étudiants se sont particulièrement dégradées, notamment en matière de logement. La pénurie de logements touche l'ensemble de la population française et les étudiants ne sont pas épargnés. Ainsi, les Œuvres universitaires se mobilisent-elles plus que jamais dans cette période afin de remédier au problème. Cet effort, associé à une prise de conscience des pouvoirs publics, permet au projet de la Résidence Universitaire d'Antony de voir le jour.

1. LA PRECARITE DANS LE MILIEU ETUDIANT ET LE DEVELOPPEMENT DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES

1.1 Les conditions de vie des étudiants à la Libération

L'une des caractéristiques du milieu étudiant est la constante augmentation de ses effectifs⁵ constatée depuis la première moitié du XXe siècle et qui se poursuit dans les années d'après-guerre, période de construction de la Résidence Universitaire d'Antony. Cette augmentation générale qui touche l'Université de Paris, comme les Universités de province, est cependant plus accentuée dans la capitale.

⁵ Ainsi, alors que l'effectif s'élève à 123 000 étudiants en 1946, il passe à 140 000 en 1950, pour dépasser les 180 000 à la rentrée universitaire de 1957.

Diverses raisons permettent d'expliquer une telle croissance du nombre d'étudiants à l'Université, à commencer par « l'essor de la scolarisation dans le domaine secondaire, puis universitaire, sous l'effet des transformations économiques et sociales. ». Un autre facteur entre en jeu, celui de la « féminisation des études supérieures » (En 1900, 624 jeunes filles étaient inscrites à l'Université, elles sont près de 35 000 en 1946 et 45636 en 1950.) Enfin, cette progression des effectifs à l'Université s'explique également par « l'élargissement du recrutement social des étudiants », tendance qui avait déjà débuté dans l'entre-deux-guerres.

D. FISCHER, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, 2000, p. 22-24

L'accroissement des effectifs s'accompagne d'un élargissement du recrutement social des étudiants, tendance qui débute dans l'entre-deux-guerres : aux côtés de l'étudiant issu de bonne famille apparaît celui que l'on nomme « l'étudiant pauvre »⁶. Ainsi, les classes moyennes prennent-elles peu à peu possession des lieux si bien qu'à la fin des années cinquante, elles constituent désormais la majorité absolue des étudiants de l'Université française. Mais cette diversité sociale et l'augmentation des effectifs à l'Université, conjuguées aux conditions exceptionnelles de l'immédiat après-guerre ne va pas sans poser de problèmes.

En effet, les difficultés matérielles et sanitaires que connaît « l'étudiant pauvre » se généralisent dans le milieu étudiant en 1945. Les problèmes y prennent une ampleur particulière et se posent avec une plus grande acuité. L'état de détresse dans lequel se trouve la majorité des étudiants caractérise alors largement ce milieu au cours des dix années d'après-guerre. Ainsi, « ce qui a peut-être le plus préoccupé les étudiants de l'après-guerre, ce sont leurs propres conditions de vie. Les difficultés pour se nourrir liées au rationnement qui se poursuit jusqu'en 1949 et à l'insuffisance des restaurants universitaires, la pénurie de logements dans les grandes villes, le manque de confort élémentaire des chambres que louent souvent fort cher les particuliers, constituent autant de sujets de mécontentement et d'inquiétude. Pourtant cela demeurerait anecdotique si l'on n'enregistrait pas, depuis l'Occupation, la recrudescence d'une maladie encore mortelle : la tuberculose. En 1947, ce fléau frappe dix fois plus les étudiants que le reste de la population. »⁷

Une véritable précarité étudiante existe donc au sortir de la guerre. *Le Figaro*, grand quotidien national, n'hésite d'ailleurs pas à lancer de véritables « appels au secours » en faveur des étudiants, demandant à ses lecteurs de mettre à la table familiale un couvert en plus, une fois ou deux par semaine, pour un étudiant en difficulté⁸. Dans ce contexte d'après-guerre, la question du logement étudiant demeure l'un des grands problèmes à traiter de toute urgence. Des solutions définitives doivent encore être trouvées.

1.2. Le développement des Œuvres Universitaires

Pour tenter de remédier à cette précarité étudiante, dès l'entre-deux-guerres, les œuvres en faveur de « l'étudiant pauvre » se développent⁹. Et en 1936, sous le gouvernement du Front Populaire, Jean Zay¹⁰, alors jeune Ministre de l'Éducation Nationale du gouvernement du Front Populaire,

⁶ Issu des classes moyennes, l'« étudiant pauvre », auquel fait largement référence la presse de l'époque, est celui qui, pour subvenir à ses besoins, est obligé à un travail rémunéré en dehors de ses heures de cours et, qu'aux yeux de tous, on se doit de secourir.

⁷ D. FISCHER, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Flammarion, 2000, p. 11

⁸ *Le Figaro*, 8 avril 1948

⁹ Les restaurants universitaires se multiplient, on construit les premières résidences pour étudiants ; dans les années vingt, la Cité Internationale de Paris voit le jour grâce à une initiative privée. Dès les années vingt se développent les dispensaires pour les étudiants et les petits services (bureau de placement, photocopiés, tarifs réduits...)

¹⁰ Jean ZAY (1904-1944), homme politique français, ministre de l'Éducation Nationale de 1936 à 1939, sous le gouvernement du Front Populaire ; membre de la Résistance et assassiné par des miliciens. On donnera son nom à la future Résidence Universitaire d'Antony.

regroupe toutes ces initiatives au sein d'un « Comité supérieur des œuvres sociales en faveur des étudiants ». C'est le premier signe d'un engagement social fort de la part des pouvoirs publics en faveur de la cause étudiante.

L'objectif de ce Comité est de coordonner l'action des œuvres les plus importantes d'assistance et d'entraide universitaires en leur donnant une nouvelle impulsion par l'édification de cercles d'étudiants et de cités universitaires. C'est également l'occasion de créer un centre de médecine préventive dans chaque ville universitaire, et de multiplier les restaurants universitaires.

En 1937, le Comité supérieur instituait des antennes dans chaque université et en 1938, celle de Paris créait le Comité Parisien des Œuvres Sociales en faveur des étudiants (COPAR, dont le statut est celui des associations régies par la Loi de 1901). Bien que la guerre ait contrarié son développement, le COPAR fut à même de rendre de nombreux services et ses activités, dès la fin du conflit, allèrent en s'accroissant. C'est ainsi qu'il participe activement dès 1945 au projet de résidence universitaire pour les étudiants de l'Université de Paris, future Résidence Universitaire d'Antony.

Le 16 avril 1955, une loi est votée qui consacre l'existence officielle des Œuvres Universitaires. Le Comité supérieur des œuvres sociales en faveur des étudiants est réorganisé en établissement public, doté d'une autonomie financière. Il devient le Centre National des Œuvres universitaires et scolaires (CNOUS), représenté au plan régional par les CROUS (Centres Régionaux des Œuvres universitaires et scolaires). Le CNOUS et les CROUS sont des établissements publics à caractère administratif ayant une mission de service public à vocation sociale. Ainsi, la finalité des œuvres universitaires est-elle d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants notamment sur le plan du logement, de la restauration, de la santé, de la culture, etc.¹¹

1.3. Les œuvres universitaires et la question du logement étudiant à l'échelle européenne

Mais cette façon de considérer les Œuvres universitaires comme un service public ne va pas de soi dès lors que l'on se penche sur la situation dans les autres pays européens. Ainsi, concernant le logement étudiant, il est, dans certains cas seulement, assimilé à l'une des missions de l'Université. A ce sujet, Pierre Merlin estime, qu'en matière de logement étudiant, « deux modèles opposés peuvent servir de référence » suivant les missions que l'Université s'assigne :

« [En Grande Bretagne], on considère que le rôle des universités ne se limite pas à l'enseignement, mais comporte une obligation de formation personnelle de l'homme, du citoyen. La résidence liée aux lieux des études en est une conséquence logique. Le lieu de résidence peut même être lieu d'enseignement comme dans les *collèges* d'Oxford et de Cambridge. L'autre modèle est celui des Pays-Bas et de la Suède, où l'on considère qu'il n'entre pas dans les

¹¹ C'est d'abord une aide matérielle, qui concerne le logement et la nourriture. Mais la mission des Œuvres ne saurait se réduire à ce seul rôle d'aide matérielle. Elle s'efforce d'apporter aux étudiants tout ce qui favorisera leur adaptation à la vie universitaire et à leur future existence professionnelle. Aussi, dans chaque centre régional, fonctionnent un certain nombre de services spécialisés au bénéfice des étudiants.

attributions de l'université de loger les étudiants et que leur logement doit trouver les mêmes solutions que celui des autres jeunes, à travers les mécanismes de logement social. »¹²

Entre ces deux modèles d'Université, la France a clairement choisi le modèle britannique signifiant que son Université ne s'est pas seulement assigné un objectif de formation auprès des étudiants mais aussi un objectif éducatif. Finalement, pour l'Université française, il s'agit de revenir à la tradition des collèges médiévaux. Pierre Merlin remarque à ce titre que « la tradition de l'hébergement des étudiants, qui avait été à l'origine des collèges médiévaux, s'est peu à peu perdue en France, alors qu'elle s'est maintenue en Grande-Bretagne et a été importée aux Etats-Unis, où elle constitue un des fondements de la politique des campus, au moins jusqu'à la période récente. »¹³

1.4. Le Premier Congrès international de l'habitat étudiant (1950)

Cette question du logement étudiant à la fin des années quarante a une portée mondiale, si bien qu'en 1950, est organisé le Premier Congrès international de l'habitat étudiant à la Cité Internationale de Paris.¹⁴ La pénurie de logement étudiant touche alors un grand nombre de pays et avec plus d'acuité l'Europe qui sort du conflit ; c'est donc l'occasion d'en débattre lors du Congrès :

« Il se présente aux portes de l'université des masses d'étudiants sans cesse plus nombreuses que l'université ne refuse pas d'accueillir. Dans la conjoncture présente un grand nombre de ces étudiants ne peuvent organiser eux-mêmes leurs modes de vie. Il est impossible à l'université de ne pas les y aider et d'accueillir ses étudiants dans ses salles de cours en les laissant vivre dans les conditions les plus dangereuses pour leur santé physique et morale.

Il y a là une situation d'urgence qui appelle des remèdes prompts ; il s'agit moins de faire ce qui est bon ou désirable, que de faire ce qui est imposé par les circonstances et de le faire le plus vite possible pour le plus grand nombre possible.

Suivant les moyens dont elles disposaient, les diverses universités ont cherché des remèdes d'urgence dans les directions les plus variées. Elles ont tout essayé, depuis les baraquements de planche et les casernes abandonnées jusqu'aux palais de quelques universités privilégiées. »¹⁵

Ce Premier Congrès international sur l'habitat étudiant est organisé, entre autres, par Raoul Dautry, ancien Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme (1944-45) et Président du Conseil d'Administration de la Cité Internationale en 1950, et présidé par Auguste Perret.

De très grande ampleur, cette manifestation réunit les représentants des plus grands *colleges*, universités et instituts universitaires du monde entier invités à réfléchir sur la question de l'habitat étudiant. Pendant trois jours, des commissions se réunissent afin d'étudier les différentes formes possibles que peut prendre le logement étudiant, tant sur les questions d'architecture, d'aménagement intérieur, de localisation que de gestion financière etc. ...

¹² P. MERLIN, *L'urbanisme universitaire à l'étranger et en France*, Presses de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, 1995, p. 399

¹³ *Ibid.*, p. 357

¹⁴ Archives de l'Alliance Internationale des Anciens de la Cité Universitaire, *Premier Congrès international de l'habitat étudiant. 29 juin – 1^{er} juillet 1950, Paris, Cité Universitaire*, Paris, 1950, 126 p.

Congrès qui a lieu dans le cadre des manifestations jubilaires de la Cité Universitaire, pour « rendre hommage aux fondateurs de celle-ci et poursuivre leur œuvre en y associant les idées et les projets venus de nombreux points du globe. »

¹⁵ *Ibid.*, p. 33

L'organisation d'un tel congrès montre bien la phase de réflexion dans laquelle se trouve l'ensemble des pays, y compris la France, sur ces questions de logement et d'urbanisme universitaire en 1950. Une première maquette de la Résidence Universitaire d'Antony est exposée lors de ce Congrès.

La question du logement étudiant et, plus généralement des œuvres universitaires, est donc particulièrement d'actualité à la fin des années quarante. En France, entre 1936 et 1955, une véritable politique d'Etat visant à répondre aux problèmes étudiants se développe, d'abord au moyen du Comité supérieur des Œuvres sociales, puis du Centre National des œuvres. A compter de 1955, les Œuvres universitaires deviennent un service public et, par la même occasion, le logement étudiant devient une « affaire d'Etat ». Mais dans un premier temps, le Comité supérieur des œuvres doit faire face dans l'urgence, avec peu d'aide de l'Etat, à la pénurie de logements étudiants.

2. Etat des lieux du logement étudiant en France dans les années cinquante

2.1 La pénurie de logements

« Dans toutes les villes universitaires, rappelle Didier Fischer, la question [du logement étudiant] est posée face à la conjoncture de trois phénomènes : les destructions de la guerre, l'accroissement du nombre des étudiants et le peu de places disponibles dans les cités universitaires. »¹⁶ Ainsi, rappelons que dans une ville comme Paris, sur 52 000 étudiants inscrits, 20 000 ont besoin d'une chambre. L'inquiétude du Centre national des œuvres et des pouvoirs publics est largement retransmise par la presse régionale et nationale. Le journal *L'Education Nationale* se fait l'écho du problème :

« La rentrée universitaire vient de s'effectuer posant cette année encore l'angoissant problème du logement des étudiants et en particulier des étudiants parisiens.

Le Comité parisien des Œuvres en faveur de la Jeunesse scolaire et universitaire n'a pas ménagé ses efforts pour tenter de loger des milliers d'étudiants qui se pressent au service du logement de cet organisme.

M. le Ministre de l'Education Nationale a bien voulu à deux reprises successives adresser par radio de pressants appels à la population parisienne pour que soient signalées au Comité Parisien les chambres disponibles qui peuvent être offertes aux étudiants.

De son côté, M. le Préfet de la Seine a, par affiche officielle apposée dans les lieux publics, fait la même demande.

Déjà, grâce à ces appels, joints aux nombreuses démarches effectuées par le Comité Parisien, près de 4000 chambres ont pu être offertes dans la région parisienne par des particuliers, 1400 par des hôteliers, 350 par des pensions de famille, tandis que 1400 chambres ont été réquisitionnées par les services du logement.

¹⁶ D. FISCHER, *op. cit.*, p.36

De son côté, la Cité universitaire de Paris a accueilli 400 nouveaux pensionnaires venant s'ajouter aux 1600 français qui s'y trouvent déjà et à 1500 étrangers.

Néanmoins, un grand nombre de demandes restent insatisfaites et il est à craindre que, cette année encore, beaucoup d'étudiants ne puissent être logés dans des conditions convenables.

Ce problème cependant ne saurait laisser les pouvoirs publics indifférents et de vastes projets dont certains sont déjà en cours de réalisation doivent permettre d'assurer le logement de l'ensemble des étudiants parisiens.

C'est ainsi qu'en 1952 la Cité Universitaire pourra recevoir près de 6 000 étudiants dès que les différents pavillons nouveaux qui sont prévus auront été achevés. (...)

Enfin, la nouvelle résidence universitaire d'Antony-Sceaux, dont les travaux de construction doivent commencer au début de 1951, pourra recevoir 2 000 étudiants célibataires et 500 jeunes ménages. »¹⁷

2.2 Des solutions provisoires pour le logement des étudiants

En 1950, le début des travaux de la future Résidence Universitaire d'Antony est donc signalé. Mais en attendant, le COPAR (Comité parisien) se doit de poursuivre ses efforts pour loger le plus grand nombre d'étudiants. Aussi, a-t-il recours à diverses solutions dont certaines ne manquent pas de surprendre. Le directeur du COPAR en précise un certain nombre :

« La première ressource mise à la disposition des étudiants en matière de logement résulta de la prospection de chambres meublées chez les particuliers (...). La seconde initiative consista à utiliser toutes les possibilités de logement qui ont pu être offertes au cours des périodes difficiles.

Avant la guerre, mais surtout durant l'occupation et au lendemain de la Libération, nous n'avons ménagé aucun effort pour obtenir le maximum de rendement, de toutes les occasions qui se sont présentées à nous. Successivement nous bénéficiâmes de l'affectation des immeubles en cours d'édification et dont les travaux d'achèvement étaient fortement compromis, puis d'anciens établissements d'enseignement, puis des casernes et des anciennes maisons de tolérance, des hôtels désaffectés, sans parler de tous les locaux soumis aux réquisitions du temps de guerre et d'après-guerre. »¹⁸

La solution la plus inattendue est celle des « Maisons communautaires » que l'on trouve dans la capitale. Il s'agit en réalité de dix maisons closes réquisitionnées¹⁹ afin d'offrir aux étudiants des chambres à des prix raisonnables. L'environnement dans ces Maisons communautaires est souvent sordide mais de nombreux étudiants y logent dans les années cinquante faute de mieux. Ce service est géré par les premiers bénéficiaires, c'est à dire par les étudiants eux-mêmes. Lors du Premier Congrès international de l'habitat étudiant, cette solution adoptée en France n'est évidemment pas présentée comme « le type d'habitat le plus favorable » aux étudiants; aussi fait-on remarquer, « il n'est sans doute pas à souhaiter que l'expérience se prolonge mais, dans une situation d'urgence, elle est intéressante à observer. »²⁰

¹⁷ « Tous les étudiants pourront-ils être logés ? », *L'Education nationale* (organe de l'enseignement public), 16 novembre 1950

¹⁸ Archives de l'Alliance Internationale des Anciens de la Cité Universitaire, *op. cit.*, p. 92-93

¹⁹ Maisons closes réquisitionnées à l'occasion de l'entrée en application de la loi Marthe Richard visant à offrir aux étudiants des chambres à des prix raisonnables.

²⁰ Archives de l'Alliance Internationale des Anciens de la Cité Universitaire, *op. cit.*, p. 34

Le concept de la résidence pour étudiants qui semble la solution la mieux adaptée, est encore peu répandu en 1950. En effet, seules quelques cités universitaires existent à Dijon, à Lyon et à Paris ; elles ont vu le jour entre 1921 et 1925 afin de loger les étudiants les plus défavorisés, et sont, pour la plupart de simples résidences foyers. Toutes ces réalisations émanent d'initiatives de l'Association Générale des étudiants, des diverses administrations qualifiées du gouvernement, des universités, des organismes privés et des collectivités locales. Le Directeur du COPAR rapporte en outre que « c'est sur l'intervention de l'Association Générale des Etudiants de Lyon, exercée auprès de MM. Henri Sellier et Louis Loucheur, que le législateur a prévu, dans la loi de 1928, que des crédits seraient réservés à la construction de Cités Universitaires »²¹.

La Cité Universitaire Internationale de Paris, boulevard Jourdan, est, sans conteste, l'initiative la plus réussie en matière de logement étudiant en 1950. L'effort de construction y est soutenu à cette époque. Aussi, Raoul Dautry, Président du Conseil d'Administration de la Cité Internationale, se permet-il de rappeler que « la Cité, en 1948-1949 avait accueilli 3211 étudiants » français et étrangers²² et fait mention de la construction de nouveaux pavillons :

« (...)C'est ainsi qu'en 1952 la Cité Universitaire pourra recevoir près de 6 000 étudiants dès que les différents pavillons nouveaux qui sont prévus auront tous été achevés. Déjà, le pavillon de la France d'Outre-Mer (200 chambres), la Maison des Arts et Métiers (300 chambres), le Pavillon de Tunisie (130 chambres) seront très prochainement ouverts. »²³

Outre la construction de nouveaux pavillons, on apprend dans une note²⁴ que la Cité Internationale serait prête à mettre à la disposition du COPAR un terrain afin d'y élever des logements provisoires pour les étudiants en attendant la construction effective de la résidence d'Antony. En effet, « la crise du logement qui atteint actuellement la jeunesse universitaire est parvenue à un point tel qu'elle réclame une décision de toute urgence. » La solution d'Antony est certes mentionnée comme la plus satisfaisante, mais étant donnée l'ampleur de l'opération, cette solution « ne semble pouvoir être envisagée dans un avenir qui, tout en étant le plus rapproché possible, ne saurait être immédiat. »

Aussi, « la Cité Universitaire serait disposée à mettre à la disposition des étudiants un terrain compris dans son enceinte, sur lequel pourrait être élevés en quelques mois des bâtiments semi-provisoires, sur le modèle de ceux qui se construisent actuellement pour l'Ecole Normale Supérieure de Sèvres.

Le programme prévoit environ 400 chambres. Le M.R.U. consentirait à se charger des travaux et se déclare capable de mettre les bâtiments à la disposition des étudiants dès la prochaine rentrée si les crédits et les matériaux nécessaires sont accordés dans le plus bref délai. »

²¹ *Ibid.*, p. 93. En fait, le Ministère de l'Education Nationale ne tira avantage de cette loi qu'à partir de 1936, date de constitution du Centre Nationale des Œuvres.

²² *L'Education Nationale*, 12 janvier 1950

²³ *L'Education Nationale*, 16 novembre 1950

²⁴ Archives Nationales, 1977/1503/33903, *Note de la Sous-Direction des Constructions scolaires et universitaires*, vers 1947

Pour ce faire, la Sous-Direction des constructions scolaires et universitaires espère bien obtenir le vote d'une loi spéciale afin de dégager les crédits pour cette opération à laquelle « ne peuvent manquer de s'intéresser tous les Parlementaires émus, à juste titre, du problème angoissant posé pour la jeunesse universitaire. »

Ce projet ne verra pas le jour, mais il dénote les ressources incessantes exploitées pour tenter d'accroître le nombre de logements pour étudiants à Paris.

Un grand nombre de solutions sont donc mises en œuvre pour tenter de loger le maximum d'étudiants. Ainsi, à Paris, en 1948, en dehors de la Cité universitaire, 6080 demandes furent-elles satisfaites sur 7450, dont l'essentiel grâce à des chambres louées chez des particuliers²⁵. « Le prix souvent élevé des chambres d'hôtel, le nombre très limité de places à la Cité universitaire, sont autant d'obstacles au logement étudiant », précise Didier Fischer. En outre, « il ne faut pas non plus craindre la vétusté et l'absence quelquefois totale de confort. Bien des chambres ne possèdent ni gaz ni électricité. Le chauffage est un luxe très recherché, tandis que les sanitaires et l'eau sont presque toujours sur le palier. »²⁶

Mais les besoins ne cessent d'augmenter et ces « remèdes » d'urgence doivent laisser la place à une véritable politique en matière de logement étudiant. « (...) Une fois les solutions d'urgence étudiées, est-il dit lors du Congrès sur l'habitat étudiant, il reste à déterminer ce que devrait faire l'université dans des circonstances plus normales ; après les exemples qui peuvent l'aider à adopter sa politique d'urgence, il faut aussi rechercher les principes qui doivent dominer sa politique normale. »²⁷

2.3. Une politique volontariste de construction de logements étudiants

Le Comité National des Œuvres entame donc une politique volontariste de construction de logements étudiants. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de la Résidence Universitaire d'Antony.

Fischer rappelle à ce sujet qu'« à la Libération, la question du logement est si préoccupante qu'elle constitue une activité spécifique du Comité national des œuvres universitaires. (...) Aussi, la section logement du CNO a-t-elle développé une politique directe du logement étudiant, soit comme propriétaire, soit comme locataire, soit encore comme gérant d'immeubles. Un programme de construction est entamé à la fin des années quarante dont l'élément essentiel fut la Résidence Universitaire d'Antony. En province, 1600 chambres étaient en chantier dans les villes de Poitiers, Marseille, Alger, Grenoble et Rennes. A partir de 1951, sont édifiées les cités universitaires de

²⁵ « En 1949, les étudiants logés se répartissent dans 3 770 chambres chez les particuliers, dans 1075 chambres d'hôtel, dans 905 locaux divers, dans 210 chambres de bonnes, dans 120 places de foyers et dans 128 chambres pour ménages. », in D. FISCHER, *op. cit.*, p. 37

²⁶ *Ibid.*, p. 36

²⁷ Archives de l'Alliance Internationale des Anciens de la Cité Universitaire, *op. cit.*, p. 34

Strasbourg et de Bullier (à Paris, boulevard Saint-Michel), de Nancy et de Lyon, tandis que de vastes agrandissements sont prévus pour Montpellier. »²⁸

En région parisienne, le COPAR et l'Université de Paris se mobilisent. Ainsi, dès 1946, la Direction de l'Architecture au Ministère de l'Education Nationale s'engage dans l'étude de différents projets de résidence universitaire²⁹ dont l'un à Antony. En 1947, le gouvernement décide la construction d'un ensemble définitif à Antony. Il s'agit de loger dans les meilleurs délais et dans des conditions satisfaisantes le plus grand nombre d'étudiants. La capacité d'accueil sur le site est donc fixée dans un premier temps à 5000 étudiants avant d'être définitivement arrêtée à 3000 étudiants, dont 500 ménages. Dans une notice d'information³⁰ du Ministère de l'Education Nationale datée du 6 juillet 1950 l'initiative est présentée comme suit :

« Conscient de la nécessité d'aider les étudiants à résoudre les problèmes de leur logement, l'Université de Paris a entrepris de réaliser à ANTONY une résidence destinée à recevoir environ 3000 étudiants (...).

La crise du logement en effet, a posé pour les étudiants de Paris des problèmes d'une grande difficulté car il y a à Paris environ 60 000 étudiants. La Cité Universitaire du Boulevard Jourdan en abrite 3 500, les maisons communautaires 700 et en 1949-50, 7000 étudiants ont été logés par le C.O.P.A.R. chez des particuliers, dans les hôtels ou dans des chambres de bonnes, trop souvent dans des conditions très défectueuses. On peut ainsi estimer à plusieurs milliers, le nombre d'étudiants désireux de trouver un local où ils pourraient s'abriter décemment et en particulier 800 demandes émanant de ménages avec enfants restent en instance.

Ces conditions matérielles déplorables sont gravement préjudiciables à la santé et aux études de cette précieuse jeunesse qui représente l'élite de la France de demain.

Au lendemain de la Libération, cette situation a été examinée sous bien des aspects et dès 1947, le Conseil des Ministres a décidé de mettre à l'étude, pour y porter remède, un projet à réaliser en constructions définitives. »

Le projet de résidence universitaire qui voit le jour à Antony marque donc les débuts d'une politique de construction de logements universitaires sur l'initiative des Oeuvres universitaires, soutenues par l'Etat dans cette tâche. Destinée à loger quelque 3000 étudiants, l'opération constitue une « première » : jamais, auparavant, le Comité des Oeuvres n'a entrepris un tel ensemble de logements. De ce fait, plusieurs questions se posent : quel programme, en terme d'architecture, adopter pour le logement de 3000 étudiants ? Quels équipements faut-il prévoir ? Quelle forme architecturale doit-on retenir ? etc....

Pour répondre à ces questions, on fait appel à l'un des architectes français les plus en vue du moment, Eugène Beaudouin. Il est chargé, avec l'aide du COPAR et la consultation d'étudiants, de mettre au point le programme de la Résidence Universitaire d'Antony.

La référence en terme de logement étudiant pour l'Université de Paris est alors la Cité Internationale boulevard Jourdan. Aussi, comment l'expérience d'Antony va-t-elle se situer par rapport à celle de la Cité Internationale ?

²⁸ D. FISCHER, *op. cit.*, p. 37

²⁹ Nous n'avons pas trouvé de mention des autres projets au cours des recherches.

³⁰ Archives Nationales, 1977 1503 / 33 903, RUA - Notice d'information sur le projet à la date du 6 juillet 1950

3. la Cité Internationale de Paris : un modèle pour la Résidence Universitaire d'Antony ?

Sur la base de quelles critiques Beaudouin est-il appelé à suivre ou à se détacher du modèle proposé à la Cité Internationale ? Que convient-il de remettre en question dans le projet de la Cité Internationale ?

3.1. La Cité Internationale de Paris et la résidence universitaire d'Antony : deux projets prestigieux

Assimilée à juste titre à une expérience remarquable, la Cité Internationale jouit, dans les années cinquante, d'un prestige et d'une aura internationale qui n'a alors aucun autre équivalent en France. Il s'agit d'un projet phare au sein de la capitale accueillant quelque 3000 étudiants français et étrangers en 1948-49. Présentée comme une référence en matière de logement étudiant, Raoul Dautry (Président du Conseil d'administration de la Cité Internationale) y organise régulièrement des « visites-conférences » afin de « mieux faire connaître à la presse l'organisation et le fonctionnement de l'institution qu'il dirige et dont il y a peu d'exemples dans les autres capitales d'Europe. »³¹ Et en 1950, en sa qualité de modèle, la Cité Internationale organise et accueille le Premier Congrès International de l'habitat étudiant.

L'Université de Paris, en décidant la construction d'une nouvelle résidence universitaire destinée à ses étudiants, entend bien créer un établissement au moins aussi prestigieux que celui du boulevard Jourdan. Le choix du maître d'œuvre, Eugène Beaudouin, Prix de Rome et architecte en chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, dénote cette volonté de créer un ensemble exceptionnel. En outre, la résidence sera située à Antony, sur la ligne de Sceaux (comme la Cité Internationale) à la station « Croix-de-Berny » ; M. Jannot³² rapporte à ce sujet qu'on « avait eu la prétention que tous les trains s'arrêtent à la Croix-de-Berny et desservent ainsi directement la résidence d'Antony, sur le modèle de la Cité Internationale boulevard Jourdan desservie par tous les trains ». A l'image de la Cité Internationale, la résidence d'Antony serait alors reliée directement au Quartier Latin étudiant.

Cependant, des différences notables dans la commande et le contexte d'élaboration des deux résidences sont à prendre en considération afin de mieux cerner les enjeux et la nature de l'opération lancée à Antony.

³¹ *L'Education nationale*, 12 janvier 1950

3.2. Des objectifs et une commande dissemblables

S'agissant de la Cité Internationale, le projet voit le jour dans les années 1920, essentiellement grâce à l'initiative privée de quelques hommes – André Honnorat, ministre de l'Instruction publique en 1920-1921, le recteur de l'Académie de Paris, Paul Appell, l'industriel Emile Deutsch de la Meurthe, l'architecte Lucien Bechmann³³. Née au lendemain de la Première Guerre mondiale, la Cité universitaire internationale est « l'incarnation de deux idées : régénérer l'Université de Paris en construisant des logements modernes et confortables pour les étudiants, et œuvrer pour la paix entre les nations en rapprochant les jeunes élites. »³⁴ « On se proposait ni plus ni moins de réaliser une transposition moderne de la ville universitaire médiévale (...) »³⁵ régie par les mots d'ordre de confort, d'air et de sport.

Or, en 1947, lors de l'élaboration du projet de la Résidence Universitaire d'Antony, ces buts politiques et moraux de la Cité Internationale ne sont plus ceux qui prévalent. Les objectifs à Antony sont en effet bien plus pragmatiques. L'Etat étant engagé dans le projet, l'échelle des opérations n'est plus la même. On décide d'apporter une réponse « en bloc » en mettant à la disposition des étudiants 2000 chambres et 500 appartements. Lors de l'assemblée générale du COPAR (Comité Parisien) en 1955, Jean Sarrailh, Recteur de l'Université de Paris, apporte d'ailleurs la mise au point suivante sur le projet d'Antony :

« Cette maison (la Résidence universitaire d'Antony), nous la comparons par la pensée à la Cité Universitaire et j'ai le plaisir d'avoir à mes côtés Monsieur le Recteur Marchaud qui dirige avec beaucoup de dévouement cette grande Cité. Les deux maisons ne se ressemblent pas ; je l'ai toujours dit. La Cité Universitaire demeure ce qu'elle a été à son origine, c'est à dire une maison internationale puisque vingt deux pays étrangers y ont construit des pavillons et que d'autres en construisent encore. Notre Résidence d'Antony, elle, va être la maison des Etudiants de l'Université de Paris. Ceci est bien posé et bien entendu. Ce sera, tout compte fait, la Cité Universitaire de l'Université de Paris comme dans d'autres villes : Montpellier, Lille ou Poitiers, la Cité Universitaire est la Cité de l'Université. Nous logeons là par priorité les étudiants français et les étudiants qui seront inscrits à l'Université de Paris. »³⁶

³² M. Jannot, sous-intendant au bâtiment de la résidence d'Antony de 1955 à 1959 ; directeur du CROUS de Versailles de 1981 à 1985, entretien personnel

³³ André Honnorat, alors ministre de l'Instruction, donne la première impulsion en trouvant le site de la future résidence : un terrain vague situé à l'emplacement des anciennes fortifications. L'Etat apporte son soutien à l'opération en rachetant le terrain en question à la ville de Paris et le projet se concrétise en 1921, lorsque Emile Deutsch de la Meurthe décide de financer la première résidence. Les résidences suivantes sont financées au moyen de donations et les Etats étrangers sont invités à financer la construction de pavillons nationaux. Entre 1921 et 1969, pas moins de 37 résidences sont ainsi construites pouvant accueillir jusqu'à 5000 étudiants.

³⁴ *Quatre aspects de la modernité architecturale à la Cité Internationale Universitaire de Paris*, document DOCOMOMO France

³⁵ B. LEMOINE, *La Cité internationale Universitaire de Paris*, Hervas, 1990, p. 14

3.3. La Cité Internationale : une architecture et un programme peu innovants

La solution urbaine retenue à la Cité Internationale reprend les principes des cités-jardins des années vingt³⁷ : les pavillons de logements et les bâtiments d'intérêt général sont répartis, sans aucune clôture, le long du boulevard Jourdan, et un parc est aménagé à l'arrière. La construction des pavillons étant échelonnée dans le temps, la conception urbaine de l'ensemble est nécessairement limitée. A Antony, la construction doit au contraire s'effectuer en une seule fois si bien que le terrain est mis au profit d'un plan d'ensemble particulièrement cohérent.

Sur le plan des formes et du traitement architectural, le parti pris de la Cité Internationale se situe nettement du côté du pastiche et du régionalisme – l'essentiel des pavillons nationaux se référant à l'architecture traditionnelle de son pays. Cet esprit d' « exposition universelle » est rejeté à Antony où l'ensemble doit être conçu de manière homogène et selon les principes du modernisme architectural.

Cependant, boulevard Jourdan, à la fin des années quarante, deux manifestes de la modernité architecturale coexistent avec l'architecture pastiche : le Pavillon Suisse (1931-1933, Le Corbusier et Pierre Jeanneret arch.) et le Collège Néerlandais (1928-1938, Dudock arch.). Les deux bâtiments en question rejettent tout régionalisme se tournant vers l'esthétique, les techniques et les matériaux industriels prônés par l'architecture moderne. Mais cette modernité architecturale ne traduit pas nécessairement une modernité en terme de programme.

En effet, en terme de programme de logement étudiant, la Cité Internationale ne fait pour ainsi dire pas de propositions innovantes. La tendance est d'adapter des programmes déjà connus à celui du logement étudiant³⁸. Cette démarche démontre bien les tâtonnements en la matière. Le Collège Néerlandais est en fait le seul pavillon à proposer un programme vraiment abouti. Les éléments d'architecture employés sont parfaitement adaptés à la fonction du *college* dénotant, entre autres, une vraie réflexion sur les espaces communs. Ainsi, la cour centrale « vecteur d'intimité et de concentration »³⁹ cohabite avec une vaste salle des fêtes au rez-de-chaussée et le plan du bâtiment est pensé en fonction des circulations des étudiants.

Excepté l'exemple du Collège néerlandais, l'organisation interne des pavillons de la Cité Internationale n'est donc porteuse d'aucune véritable réflexion singulière en terme de logement étudiant en 1950. Aussi, Beaudouin se doit d'innover en la matière afin de mettre au point un

³⁶ Archives du CLOUS d'Antony, *Comité Parisien des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire, Assemblée générale du 29 juin 1955*, p. 3-4

³⁷ Didier Fischer précise à ce sujet que « le principe des cités universitaires remonte aux années vingt où l'on a commencé à s'intéresser réellement au logement des étudiants les plus défavorisés. L'esprit est d'ailleurs assez proche de celui qui anime au même moment la réflexion sur le logement ouvrier. Les premières cités universitaires sont contemporaines des premières cités-jardins. Le boulevard Jourdan cohabiterait donc avec Suresnes. », in D. FISCHER, *op. cit.*, p. 284

³⁸ Dans le cas de la Fondation Deutsch de la Meurthe (inaugurée en 1925), on a à faire à une sorte de « hameau-jardin » comprenant la place du village, le pavillon central destiné aux services communs traité comme un hôtel de ville et les pavillons destinés au logement répartis autour. Les locaux communs (bibliothèque, salle des fêtes...) ne reprennent aucun modèle en particulier et ne sont pas clairement identifiables.

³⁹ E. LAVIGNE, « Collège Néerlandais », *Quatre aspects de la modernité architecturale à la Cité Internationale Universitaire de Paris*, document DOCOMOMO France

programme particulièrement cohérent et abouti pour les 3000 étudiants appelés à vivre à Antony. Par contre, les nombreux équipements collectifs de la Cité Internationale⁴⁰, considérés comme un point fort du projet, sont repris dans le programme d'Antony – mais ils doivent bénéficier d'une meilleure intégration. A noter, en dernier lieu, que, sur le modèle de la Cité Internationale, on fait le choix à Antony de n'intégrer aucun établissement d'enseignement au sein de la résidence.

En 1947, les efforts déployés par le Comité des Œuvres universitaires, d'une part, et le soutien apporté par l'Etat, d'autre part, ouvre désormais la voie à une politique en faveur des logements étudiants. Il s'agit de construire des résidences universitaires pour répondre aux besoins du plus grand nombre. L'Université de Paris, plus enclin aux problèmes, est prioritaire. Ainsi, les pouvoirs publics prennent la décision de construire une résidence à Antony capable d'accueillir 3000 étudiants parisiens. Reste à en déterminer le programme exact, ainsi que les procédures de la commande et de la construction.

⁴⁰ La Cité universitaire possède en effet d'importants équipements collectifs « destinés au développement du corps et de l'esprit. aux préoccupations hygiénistes héritées du XIX e siècle correspondent les équipements sportifs : parc, stades, terrains de tennis et piscine. Les salles communes et les restaurants constituent des lieux de rencontres, encourageant la vie sociale. Au centre de la Cité, la Maison Internationale (...) tient lieu, avec son grand théâtre et sa bibliothèque, de centre culturel. » in *Quatre aspects de la modernité architecturale à la Cité Internationale Universitaire de Paris*, document DOCOMOMO France

II. LA COMMANDE DE LA RESIDENCE UNIVERSITAIRE D'ANTONY : LE CADRE ET SES ACTEURS

La construction d'une résidence universitaire de 3000 places représente un projet de très grande ampleur. Si le commanditaire est l'Université de Paris, une telle opération ne pouvait voir le jour sans l'engagement d'acteurs comme le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme et l'Office Public d'HLM de la Seine. Mais entre la commande qui a lieu en 1947 et le lancement du chantier en 1954, l'intervention de chacun de ces acteurs est redéfinie et les procédures sont modifiées. Ainsi, le cadre de la commande évolue-t-il fortement faisant apparaître de nouveaux enjeux dans l'opération de la Résidence Universitaire d'Antony.

1. Une convention entre l'Office Public d'habitations à loyer modéré de la Seine et l'Université de Paris

1.1. Une commande de l'Université de Paris

Le 11 octobre 1945, par arrêté du Ministre de l'Education Nationale, Eugène Beaudouin, architecte en chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, est chargé d'une mission au titre de l'enseignement supérieur : il s'agit de rechercher les dispositions capables de résoudre les problèmes que pose le logement étudiant.

En 1946, la Direction de l'Architecture au Ministère de l'Education nationale s'engage alors dans l'étude de différents projets dont celui d'Antony, commune située dans la banlieue sud de Paris⁴¹. En 1947, le gouvernement décide la construction d'un ensemble définitif pour abriter, dans des

⁴¹ On apprend que dès le 7 avril 1946, « le Conseil Général des Bâtiments de France a émis un avis favorable » pour la construction d'une résidence universitaire à Antony.

in A. ROYER, *Ville d'Antony, Seine, Etude d'évolution urbaine*, 1950, p.241

conditions satisfaisantes, 3000 étudiants parisiens. Le choix se porte alors définitivement sur la ville d'Antony, pour faire édifier une résidence universitaire.⁴²

Si le projet de résidence universitaire se concrétise dans les années d'après-guerre, l'initiative remonte en fait aux années 1936-39. Jean Zay était alors ministre de l'Éducation nationale, et créait le Comité supérieur des Œuvres Sociales en faveur des étudiants. Jean Sarrailh (Recteur de l'Université de Paris) rappelle ainsi l'origine de la résidence:

« le Ministre Jean Zay avait vivement encouragé en son temps la mise sur pied d'une nouvelle résidence pour les étudiants. C'était déjà la Résidence d'Antony qui était projetée. »⁴³

C'est donc bien grâce à l'acharnement d'hommes comme Jean Zay, Jean Sarrailh et des membres du COPAR que le projet de la Résidence Universitaire d'Antony voit le jour. Cette initiative correspond à un engagement social très fort en faveur des étudiants à une époque où, on l'a vu, leurs conditions de vie étaient déplorables. Il s'agit donc avant tout d'un projet « généreux »⁴⁴ qui portera précisément le nom du Ministre de l'Éducation nationale à l'origine de l'initiative : « la Résidence Universitaire 'Jean Zay' d'Antony. »

Si la commande émane de l'Université de Paris, elle engage cependant le budget du Ministère de l'Éducation nationale. Deux chiffres traduisent alors l'ampleur de la commande : l'ensemble des constructions se trouve réparti sur un terrain d'une superficie de 11 hectares et le prix total des travaux doit atteindre 3 500 millions de francs (valeur 1950). Dès lors, le budget de l'Éducation nationale ne peut prétendre couvrir de tels frais. « Malgré les recherches qui ont été conduites sans interruption, et les efforts de tous pour mettre sur pied un programme financier, ce n'est qu'en 1950 qu'il a été possible d'inscrire sur le budget du Ministère de l'Éducation nationale des crédits (de subvention) nécessaires à cette opération, actuellement proposée au vote du Parlement. »⁴⁵ Le montant des travaux nécessite en fait l'intervention d'un autre acteur qui va permettre d'établir un montage financier viable de l'opération : l'Office Public d'H.L.M. de la Seine, lui-même propriétaire du terrain disponible à Antony.

⁴² *ibid.*, p. 241 : Royer mentionne le JO du 16 novembre 1949 : « un second projet a été adopté par l'Office départemental des H.B.M. et le Conseil des Ministres »

⁴³ Archives du CLOUS d'Antony, *Comité Parisien des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire, Assemblée générale du 29 juin 1955*, Paris

⁴⁴ *ibid.* :

Allocution de M. ROSIER, Président du COPAR :

« Pourquoi tairais-je mon émotion ? Si je regarde un peu en arrière, je me rappelle le temps où nous étions tout juste quatre, sans automobile, sans agent plus ou moins apparents pour nous entourer, un Ministre de l'Éducation Nationale qui était Jean Zay, le Recteur Roussy et le représentant de la Fédération des Étudiants de Paris de l'époque, juste quatre à inaugurer deux très modestes petites pièces du 104 boulevard Saint-Germain. Peu à peu, les pierres se sont ajoutées les unes aux autres et nous en sommes au stade actuel.

Je ne saurais taire les regrets, les moments de peine et de difficultés, les jours où l'on croit tout perdu et où tout est confirmé.

(...) C'est ainsi qu'on a réalisé ce qui a été exposé ce matin [la résidence universitaire d'Antony]. Je pense que cet esprit se perpétuera et que le travail qui a été fait dans un état d'esprit particulier se poursuivra dans les mêmes conditions. Ceci ne peut se faire que grâce à la compréhension des responsables de tous les services de l'Université de France et au dévouement des anciens appuyés par l'enthousiasme des jeunes. »

⁴⁵ Archives Nationales, 1977 1503 / 33 903, RUA - *Notice d'information sur le projet à la date du 6 juillet 1950*

1.2. L'OPDHLM de la Seine, maître d'ouvrage

La participation financière de l'Office Public d'H.L.M. est officialisée par une convention⁴⁶ qui intervient le 7 mai 1952 entre « l'Université de Paris » et « l'Office Public d'Habitations à loyer modéré du département de la Seine. » En préambule, il est donc précisé :

« En vue de la construction des immeubles destinés au logement d'étudiants célibataires et mariés et des installations annexes l'ensemble devant porter le nom de « RESIDENCE UNIVERSITAIRE D'ANTONY » il a été fait appel par l'Université de Paris, après accord du Ministère de la reconstruction et de l'Urbanisme et du Ministère des Finances, à l'Office Public d'Habitations à loyer modéré du département de la Seine. »

Dès lors, l'OPDHLM est désigné par l'Université de Paris comme seul maître d'ouvrage des opérations⁴⁷.

Cette convention a pour objectif de régler le montage financier des opérations de la façon suivante :

- 10 % du coût total sont pris en charge par des subventions du Ministère de l'Education nationale allant à l'Université
- 90 % du coût total sont constitués par un emprunt de l'Office des HLM à la Caisse des dépôts et consignations, emprunts dont le remboursement des annuités correspondantes est garanti par l'Université de Paris, selon des clauses particulières.

L'Université de Paris devient donc le service affectataire de la résidence d'Antony et la charge des annuités de remboursement contracté par l'Office incombe en fait au Ministère de l'Education nationale. A l'issue du remboursement des emprunts⁴⁸, la convention prévoit que l'ensemble des bâtiments et terrains deviendra la propriété de l'Université de Paris, qui pourra déléguer ses pouvoirs au Comité parisien des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire (COPAR).⁴⁹

Ainsi, l'intervention de l'OPDHLM de la Seine est-elle nécessaire pour permettre le financements des opérations d'Antony. Tout l'intérêt de cette Convention réside dans les dispositions particulières dont jouit l'Office, rappelées dans une note de l'Education nationale⁵⁰:

« C'est par une convention intervenue entre le Rectorat de l'Université et l'Office des Habitations du Département de la Seine (propriétaire du seul terrain placé dans de bonnes conditions pour ce projet) qu'il a été possible d'établir un plan financier viable, grâce aux dispositions statutaires qui autorisent cet établissement à emprunter (dans des conditions avantageuses) à la Caisse des Dépôts et Consignations 90% des crédits nécessaires. »

⁴⁶ Archives du CLOUS d'Antony, *Convention entre l'Université de Paris et l'Office Public d'Habitations à loyer modéré du département de la Seine*, faite à Paris, le 7 mai 1952

⁴⁷ Mairie d'Antony, service Urbanisme, Office Public d'habitations du département de la Seine, *Résidence universitaire d'Antony. Devis descriptif général*, p. 4

⁴⁸ Le remboursement total des annuités est fixé, dans un premier temps, à l'année 2014.

⁴⁹ En fait, le Conseil de l'Université, sans attendre l'expiration du délai de remboursement et au terme d'une délibération du 29 mars 1965, a accepté la dévolution au centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris. En 1976 est créé le CROUS de Versailles qui devient le nouveau gestionnaire de la résidence. Enfin, en 1979, les CLOUS (centres locaux) sont créés. Le CLOUS d'Antony devient donc le nouvel organisme chargé de la gestion de la RUA.

⁵⁰ Archives Nationales, 1977 1503/33903, *Résidence Universitaire d'Antony. Notice d'information sur le projet à la date du 6 juillet 1950*

Mais si le partenariat officiel liant l'Université de Paris à l'OPDHLM date de 1952, l'intervention de l'OPDHLM dans les opérations est avérée bien avant cette date. Dès le choix du terrain, en 1947, l'OPDHLM est partie prenante dans les opérations. Le terrain lui appartenant, l'Office est chargé de la construction de cet ensemble par l'Université de Paris. Désigné comme maître d'ouvrage, le Président de l'OPDHLM fait parvenir à Eugène Beaudouin, le 19 décembre 1949, une lettre de commande l'informant que son conseil d'administration a décidé de lui confier la construction d'une cité de 2500 logements sur un terrain à Antony.

Le 25 octobre 1950, un avant-projet étudié en collaboration avec l'OPDHLM, l'Université de Paris et les services techniques du Ministère de l'Education Nationale, est remis par l'architecte à ces différents organismes. Et le 3 avril 1951, l'OPDHLM, en tant que maître d'ouvrage des opérations, lance une adjudication concours. Mais les propositions faites par les entreprises dépassant le prix limite, le concours est annulé. Les choses en restent là pour 1951. La bonne marche des opérations est perturbée à cause du retard pris dans la signature de la Convention entre l'Université de Paris et l'OPDHLM entraînant l'arrêt des études pendant près d'un an.

Ainsi, en août 1951, le Président de l'OPHLM, n'ayant pas reçu confirmation de l'accord intervenu entre l'Office d'une part, et l'Université de Paris, le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme et le Ministère des Finances d'autre part, sur les modalités réglant l'opération, donne-t-il l'ordre à Beaudouin d'arrêter ses études. Aucune raison n'est mentionnée pouvant expliquer un tel retard. Près d'un an s'écoule avant la signature de la dite Convention, et, le 9 mai 1952, le maître d'ouvrage demande à l'architecte de « reprendre les études interrompues et de rattraper, dans une certaine mesure le temps si malheureusement perdu depuis près de deux ans ».

La convention signée en 1952 met en lumière la participation d'un troisième acteur. Le document comporte en effet la mention « lu et approuvé » et la signature du Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme de l'époque, Eugène Claudius-Petit, signifiant son engagement dans l'opération d'Antony.

2. Une opération placée sous le contrôle du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme

Rapidement, la simple approbation du MRU pour l'opération d'Antony laisse place à une implication beaucoup plus importante. Un nouveau cadre légal est mis en place au Ministère, nommé le « secteur industrialisé ». La résidence d'Antony est classée parmi les opérations de ce secteur et, ainsi, l'intervention du MRU dans le projet est complètement redéfinie.

2.1. L'opération d'Antony classée dans le « secteur industrialisé » du MRU

Le MRU est créé par décret le 16 novembre 1944 en vue d'opérer la reconstruction matérielle du pays. « C'est la première fois qu'existe en France un ministère exclusivement consacré à l'activité du bâtiment ». Définies par l'ordonnance du 21 avril 1945, les attributions du MRU sont étendues et font de ce ministère un « puissant instrument de l'intervention de l'Etat dans le domaine de la construction »⁵¹. Dans un premier temps, ce sont les équipements industriels et les grandes infrastructures qui sont privilégiés. Ce n'est qu'à partir de 1951 qu'on observe un réveil de la construction dans le domaine du logement, et au milieu des années cinquante, cette production devient prioritaire.

Le MRU prend position en matière de logement étudiant et plusieurs possibilités sont émises à ce sujet lors du Premier Congrès International de l'habitat étudiant (1950). Ainsi, le Directeur du COPAR y annonce-t-il que « le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme a précisé sa politique en faveur du logement des étudiants. Il est permis d'espérer que, par le truchement des Offices publics d'HBM, ou plus directement par l'action de Sociétés Universitaires d'HBM, de nouveaux et importants chantiers puissent être, à bref délai, ouverts à Paris et en province. (...) Enfin, ajoute-t-il, je ne voudrais pas passer sous silence le projet formé par M. Claudius Petit, Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme dont chacun connaît la ferme résolution d'imposer au pays une vaste politique du logement et, qui soucieux de voir les étudiants se mêler à la vie, désirerait que leur fussent réservés certaines parties des immeubles en construction. Je rappelle brièvement ce projet, maintes fois formulé en public. Il faut souhaiter qu'il permettra d'affecter aux étudiants un certain nombre de logements supplémentaires en dehors des Cités Universitaires (...). »⁵²

« Que le logement soit devenu une « affaire d'Etat », les multiples incitations le prouvent », estime Jacques Lucan⁵³, parmi lesquelles l'organisation de concours et le développement de projets expérimentaux. Toutes ces incitations pour des opérations de logements ont un objectif : celui de favoriser le développement des techniques nouvelles et de la préfabrication et, ainsi, abaisser le prix de revient de la construction. C'est ainsi que sont lancés les « chantiers d'expérience »⁵⁴ en 1949 ; puis, à plus grande échelle, en 1951, vient le tour d'un programme quinquennal de 10 000 logements,

⁵¹ G. MONNIER, *L'architecture moderne en France*, tome 2, Picard, 1999, p. 21- 24

⁵² Archives de l'Alliance Internationale des Anciens de la Cité, *op. cit.*, p. 95

⁵³ J. LUCAN, *Architecture en France (1940-200)*, *histoire et théories*, Le Moniteur, collection architextes, 2001, p. 65 : « Que le logement soit devenu une « affaire d'Etat », les multiples incitations le prouvent : organisation de concours et développement d'opérations expérimentales ; primes à la construction comme celle, en 1953, du plan Courant (...) de mille francs par mètre carré construit de Logements économiques et familiaux (LOGECOS), logements en accession à la copropriété qui doivent être conformes à des plans-types ; à partir de 1953, obligation faite aux entreprises de plus de dix employés de consacrer 1% de leur masse salariale à la construction de logements ; création en 1954 de la Société civile et immobilière de la Caisse des dépôts et consignations (SCIC) qui, sous l'impulsion de son directeur général, François Bloch-Lainé, va réaliser des milliers de logements à travers la France ; etc. »

⁵⁴ En 1949, le concours pour les « chantiers d'expériences » s'adresse à des équipes constituées d'architectes, d'ingénieurs et d'entrepreneurs et a pour objet la réalisation de trois ensembles de deux cent logements à Villeneuve Saint Georges, Creil Compiègne et Chartres.

programme dit du « secteur industrialisé ». C'est dans le cadre de ce programme que le MRU intervient pour les opérations de la Résidence Universitaire d'Antony.

En effet, dans un courrier⁵⁵ d'Antoine Spinetta (Directeur de la Construction au MRU) adressé au Président de l'Office HLM daté de décembre 1952, on apprend le classement de l'opération d'Antony dans le « secteur industrialisé » du MRU :

« En suite à un accord qui vient d'intervenir entre le Ministère des Finances, le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, il a été décidé d'inscrire dans son ensemble l'opération d'Antony dans le Secteur spécial des opérations spécifiées à l'article 19 de la loi n°51-650 du 24 mai 1951, dénommé « Secteur industrialisé ». »

2.2. Les exigences du « secteur industrialisé »

L'instauration du « secteur industrialisé » participe à cette montée en puissance de la production de logements jusqu'au milieu des années soixante-dix. Après le concours pour 800 logements à Strasbourg en 1951, une nouvelle étape est franchie la même année avec le lancement de ce nouveau secteur. Il « inaugure une politique d'intervention directe sur les professions. Celle-ci ne met pas en cause la politique des « modèles », mais vise à la perfectionner. Pour le MRU, il ne suffit pas de disposer de modèles architecturaux ou techniques, il faut aussi adapter les structures de production à leur généralisation, » écrit Bruno Vayssière⁵⁶.

Aussi, le « secteur industrialisé » conduit-il à la création des bureaux d'études et à leur association avec des équipes d'architectes mais également avec des entreprises qui participent à la mise au point du projet. C'est donc bien « une action sur l'organisation du travail et des professions dont l'objectif est de réaliser, concevoir et contrôler une commande, qui, désormais, s'exprime par de grands ensembles, sept ans avant les ZUP. »⁵⁷ Pour les opérations inscrites à ce secteur, les entreprises sont donc sollicitées dès qu'un avant-projet est établi, « l'effort étant porté sur la modernisation des éléments, sans que la préfabrication soit pour autant systématique » ajoute Jacques Lucan⁵⁸. Soucieux d'économie d'échelle, le secteur industrialisé privilégie dès lors les grandes opérations et, par conséquent, les entreprises disposant des moyens de les réaliser.

A Antony, la première adjudication lancée par l'Office d'HLM en 1951 (sur la base de l'avant-projet établi par Beaudouin) auprès de quatre groupements d'entreprises s'était avérée infructueuse (les propositions des entreprises dépassant le prix limite). Une nouvelle consultation a donc lieu en 1953 auprès des mêmes entreprises (Société Nouvelle de construction et travaux - Froment Clavier⁵⁹ -

⁵⁵ Archives Nationales, 19771125/12, *Courrier d'Antoine Spinetta (MRU, Direction de la construction), au Président de l'Office HLM de la Seine*, daté du 29/12/52

⁵⁶ B. VAYSSIERE, *Le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme 1944-1954. Une politique du logement.*, IFA/Plan construction architecture, 1996, p. 96

⁵⁷ *ibid.*, p. 96

⁵⁸ J. LUCAN, *op. cit.*, p. 71

⁵⁹ L'entreprise Froment-Clavier est associée à l'entreprise Boussiron qui, toutes deux, peu de temps auparavant, ont remporté avec Beaudouin le concours pour 800 logements à Strasbourg. Ainsi, un certain nombre d'éléments de construction préfabriqués se retrouvent à l'identique à Strasbourg et à Antony.

Thinet-Labalette – Dumez) sur la base d'une nouvelle proposition de prix. Il s'agit d'obtenir des entreprises « le respect du prix imposé tout en présentant un ouvrage de qualité. »⁶⁰ Le 5 février 1954, le groupement d'entreprises s'engage à réaliser l'ouvrage défini à l'avant projet pour le prix global de 2 650 000 000 FR (valeur 1954) fixé par le maître d'ouvrage en accord avec le MRU. Et le 6 avril 1954, dans une réunion au MRU, tous les acteurs du projet donnent leur accord aux propositions des entreprises, les marchés peuvent être passés.

Par ailleurs, l'inscription de l'opération au secteur industrialisé implique de nouvelles dispositions dans les procédures de commande et d'exécution. Cela « conduit à modifier toutes les relations qui lient entre eux les partenaires de la construction. Elle induit de nouvelles procédures pour l'étude du projet, modifie sur le chantier les systèmes d'autorité et de contrôle. »⁶¹ Ainsi, l'opération de la Résidence Universitaire d'Antony (dite « RUA ») passe sous le contrôle total, financier et technique, du MRU. Antoine Spinetta⁶², expose clairement ces nouvelles dispositions au Directeur de l'Office public des HLM :

« (...) Je précise, en outre que l'opération étant inscrite dans le secteur industrialisé, mon administration exercera sur elle le contrôle prévue par la loi.

C'est ainsi que le dossier d'avant-projet établi par l'architecte et accepté par le maître d'ouvrage sera soumis à mon approbation, comme seront suivies au cours de leur élaboration, les diverses études entreprises par le Groupement des entrepreneurs.

C'est ainsi également que seront fixées par mon administration comme elles l'ont déjà été pour les autres opérations du Secteur industrialisé, certaines normes afférentes à des éléments d'équipement.»

L'inscription du chantier de la RUA (« Résidence Universitaire d'Antony ») au « secteur industrialisé » du MRU permet donc à ce dernier d'exercer un contrôle total sur le déroulement des opérations. Consulté régulièrement au cours de l'élaboration du projet et du chantier, le MRU est finalement l'organe qui dirige les opérations. L'OPDHLM, bien qu'étant maître d'ouvrage du projet, n'a, quant à lui, aucun pouvoir de décision. Son intervention se cantonne pour ainsi dire à l'apport des financements nécessaires pour la construction.

Ainsi, la RUA (« résidence universitaire d'Antony ») est inscrite au secteur industrialisé en décembre 1952. Dès le 17 janvier 1953, une nouvelle définition du programme est apportée au cours d'une Commission Interministérielle réunie au MRU. C'est au cours de cette réunion que le prix limite pour l'ensemble des bâtiments est fixé à 2.650.000.000F (valeur 1953), d'un commun accord entre

⁶⁰ Archives Nationales, 19771125/12, *Ministère de la Reconstruction et du logement. Secteur industrialisé. 1ere tranche. RUA. PV de la réunion du 6 avril 1954 au MRL.*

Mémoire joint au PV qui rend compte « des efforts entrepris par l'Administration pour obtenir des entreprises le respect du prix imposé tout en présentant un ouvrage de qualité ».

⁶¹ B. VAYSSIERE, *op. cit.*, p. 96

⁶² Archives Nationales, 19771125/12, *Courrier d'Antoine Spinetta (MRU, Direction de la construction), au Président de l'Office HLM de la Seine*, daté du 29/12/52

l'Office et le MRU. Elle conduit à une révision très importante du projet : celui-ci est repris et un dossier complet est remis à l'OPHLM le 15 avril 1953.

Une telle implication du MRU dans les opérations de la RUA démontre bien la volonté de créer un ensemble exceptionnel de logements étudiants. L'enjeu semble être la mise au point d'un modèle de résidence universitaire appelé à être réalisé dans d'autres villes de province. Au-delà du modèle, cette intervention vise à instaurer les conditions nécessaires pour une industrialisation intense du chantier, et donc, un abaissement des coûts. Le cadre défini par le secteur industrialisé exprime tout cela à la fois puisqu'il s'agit d'une intervention sur les structures et sur les processus visant à améliorer les conditions de réalisation d'un modèle.

Pour mettre en œuvre le projet, le MRU a recours à un architecte qui a largement fait ses preuves dans le domaine de la préfabrication et de l'industrialisation du chantier : Eugène Beaudouin.

3. Un maître d'œuvre prestigieux : Eugène Beaudouin (1898-1983)

Dès 1945, Eugène Beaudouin, architecte en chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, est chargé d'une mission auprès du Ministère de l'Education Nationale : rechercher les dispositions capables de résoudre les problèmes que pose le logement étudiant. Lorsque le terrain d'Antony est retenu, l'OPDHLM est désigné comme maître d'ouvrage pour la construction d'une résidence universitaire. C'est tout naturellement que le Directeur de l'OPDHLM informe alors Eugène Beaudouin que son conseil d'administration a décidé de lui confier la construction de cette résidence (lettre de commande datée du 19 décembre 1949).

Quels enjeux représente l'intervention de Beaudouin en tant que maître d'œuvre dans l'opération de la RUA ?

3.1. Sa formation et ses œuvres réalisées en collaboration

Considéré comme l'un des architectes les plus en vue en 1945, Eugène Beaudouin (1898-1983) appartient à la génération des modernes qui fait ses débuts sur la scène architecturale de l'entre-deux-guerres aux côtés de Le Corbusier, Lurçat, Pingusson, Lods, Nelson, Nitzchké, Prouvé... Malgré un parcours exceptionnel et l'importance de son œuvre dans l'histoire de l'architecture, aucune étude complète sur sa vie et son œuvre n'existe à ce jour à notre connaissance.

Architecte de formation classique, il est admis à l'Ecole des Beaux-Arts dans l'atelier de Pontremoli et, en 1928, il obtient le premier Grand Prix de Rome. Dès cette époque, il centre ses intérêts sur la composition architecturale qu'il étend d'emblée au domaine de l'urbanisme. Ainsi, durant toute sa carrière, il exerce une activité d'urbaniste autant que d'architecte, les deux étant nécessairement liés à ses yeux⁶³.

En 1923, il débute, avec Marcel Lods, sa collaboration qui cessera au début de la guerre. Ensemble, ils réalisent beaucoup d'œuvres qui font date et restent des références dans l'histoire de l'architecture, comme la Cité de la Muette à Drancy (1931-34), l'école de plein air de Suresnes (1934-35) ou la Maison du peuple de Clichy (1935-39). Sa collaboration avec l'ingénieur Prouvé est également remarquable. Elle concerne plusieurs réalisations dont la Maison du peuple de Clichy (1935-39) et la maison expérimentale en acier BLPS (1935). Par ailleurs, Beaudouin est membre de l'U.A.M. (Union des Artistes Modernes) en tant qu'ingénieur-constructeur aux côtés, entre autres, de Prouvé.

⁶³ « La capacité de composition est à la base de la formation de l'architecte et de l'urbaniste... C'est une façon d'être et de comprendre toutes choses, une ouverture d'esprit... ».

Propos d'Eugène Beaudouin à l'Académie des Beaux-Arts in R. SAUBOT, « Eugène Beaudouin (1898-1983) », *Portraits d'architectes*, supplément aux Cahiers de l'Académie d'Architecture, vol. 2, 1983, p. 3-8

3.2. Un précurseur dans le domaine du logement social

En 1949, lorsque Beaudouin se voit confier la réalisation de la RUA, il a déjà acquis une forte expérience dans le domaine de la construction de logements collectifs. Ainsi, en 1930, avec Lods, se mesure-t-il à son premier chantier, la cité du Champ des Oiseaux à Bagneux. Il s'agit d'un ensemble d'immeubles destinés à loger 2 500 personnes. Il propose des bâtiments à ossature métallique remplie par des éléments de béton préfabriqués. Le caractère nouveau et confortable de cet ensemble (malgré des problèmes d'insonorisation) tranche alors sur les autres lotissements de la commune.

Mais la réalisation la plus marquante reste la Cité de la Muette à Drancy commandée en 1931 par Henri Sellier, Président de l'Office public d'habitations à bon marché de la Seine. Cette réalisation ouvre une nouvelle voie exprimant une forte prise de position de la maîtrise d'ouvrage en faveur de l'innovation technique et annonçant les options de la Reconstruction dans les années cinquante.

Le chantier s'ouvre en 1933 ; il bénéficie de l'influence des chantiers américains ainsi que des recherches effectuées quelques temps auparavant pour la cité du Champ des Oiseaux de Bagneux. La cité de la Muette est en effet un véritable laboratoire de standardisation et de préfabrication industrielle, où l'ingénieur Mopin poursuit l'expérimentation technique amorcée sur le chantier de Bagneux. Les immeubles en bandes scandées par cinq tours sont construits avec une ossature métallique garnie de panneaux de béton vibré moulés en usine et des menuiseries métalliques. Tous ces composants de construction sont fabriqués mécaniquement dans une usine installée sur le chantier. Ces nouvelles dispositions font de la cité de la Muette l'ouvrage qui a poussé le plus loin, dans les années trente, les principes de l'innovation technologique et de l'industrialisation appliquée aux logements.

En termes de typologie architecturale, l'innovation est tout aussi remarquable. A Drancy, « pour la première fois, la tour et les barres transforment la typologie du logement social. »⁶⁴ C'est un schéma rudimentaire en forme de peigne qui est adopté, combinant des barres posées sur pilotis et cinq tours de seize étages.

En outre, les logements sont pourvus d'équipements et de prestations précurseurs pour l'époque : radiateurs de chauffage central, cloisons mobiles pour réunir deux pièces, une évacuation pneumatique des ordures à partir de l'évier de la cuisine, une aération des pièces indépendamment des ouvertures des fenêtres, ou encore des éléments de séchoir extérieur etc.

Ces deux œuvres de l'entre-deux-guerres, à Bagneux et à Drancy, illustrent bien l'intérêt que Beaudouin porte au logement collectif, d'une part, et à l'industrialisation du bâtiment (en particulier à l'emploi de matériaux préfabriqués), d'autre part. La cité de la Muette apparaît comme particulièrement précurseur dans ce domaine. La Résidence Universitaire d'Antony, construite vingt

⁶⁴ G.MONNIER, *L'architecture du XXe siècle*, coll. Que sais-je ?, PUF, 1997, p. 52

ans plus tard (en 1954), se situe dans le droit fil de ces expériences des années trente sur le logement collectif, même si, on va le voir, des variantes notables différencient les projets entre eux.

3.3. Son œuvre : un « juste milieu » entre académisme et modernité

Cette position de précurseur dans le domaine de l'industrialisation de la construction et de l'innovation technique, associée à sa formation d'architecte Prix de Rome, font de Beaudouin un architecte du « juste milieu » et d'un modernisme « tempéré » aux yeux de la profession. Comme pour Jean Dubuisson (né en 1914 et premier grand Prix de Rome en 1945) on peut dire de lui que « c'est le croisement de la culture classique des beaux-arts et de l'esthétique moderne appliquée à l'industrialisation lourde. »⁶⁵

Loin de tout dogmatisme, il estime par exemple que « les modes de compositions ne connaissent que la raison. » « Aussi, son œuvre n'est-elle pas le résultat d'enquêtes didactiques. Il laisse les questions, les problèmes d'hier ou d'aujourd'hui pénétrer dans son œuvre par une intelligente osmose. (...) S'il peut être considéré comme un créateur de valeur, c'est parce qu'il n'aura voulu être qu'un architecte. Que d'autres se forment des doctrines. Il n'aura jamais abordé un problème par une approche dogmatique. »⁶⁶ En proposant un compromis réussi entre modernisme et historicisme, loin de toute position moderne radicale, Beaudouin s'attire les faveurs du MRU et fait partie des architectes français les plus en vue dans les années cinquante⁶⁷. Etant donnée son expérience dans la construction de logements collectifs, c'est « tout naturellement » qu'il se voit proposer le projet de Résidence Universitaire à Antony en 1949.

Le concours pour la Cité Rotterdam de Strasbourg lancé en 1950 par le MRU et remporté par Beaudouin confirme son statut de « favori ».

3.4. Le lauréat du concours de Strasbourg (1951)

Premier grand concours « quantitatif », la cité Rotterdam à Strasbourg représente « une étape décisive dans la politique française d'industrialisation du bâtiment. Le MRU comptait sur l'échelle de l'opération (800 logements sur un terrain de dix hectares) pour obtenir, par une rationalisation de la construction, une chute des prix de revient et une bonne qualité d'exécution. »⁶⁸ Vingt-neuf équipes,

⁶⁵ G. MONNIER, *L'architecture moderne en France*, tome 2, Picard, 1999, p. 102

⁶⁶ R. SAUBOT, *op. cit.*, p. 3-8 ;

Saubot ajoute : « Né en 1898, disparu en 1983, on peut constater que sa vie, ayant coïncidé avec la période dont on admet communément qu'elle aura été celle du choc et de la dislocation des situations sociales, économiques, politiques, techniques et artistiques, ne s'assimile à aucun des mouvements, tendances ou modes de pensée qui se sont succédés ou superposés pendant cette longue période. »

⁶⁷ A ce titre, en 1951, il fait partie des architectes français retenus pour participer à l'élaboration du projet pour le siège de l'UNESCO à Paris. En tant qu'architecte provisoire il fait un certain nombre de propositions. Critiquées pour être trop académiques ou jouant trop sur le compromis classique / moderne, elles sont toutes rejetées. Gropius décrit les propositions de l'équipe de Beaudouin comme « *a two-front approach, half Beaux-Arts, half Modern.* »

Archives de l'UNESCO, Shapiro B., « 'Tout ça est foutaise, foutaise et demi !' : Le Corbusier and UNESCO », *RACAR*, XVI, 2, 1989

⁶⁸ G. MONNIER, *op. cit.*, tome 2, p.99

intégrant des ingénieurs, des entrepreneurs, des industriels, formés, pour la plupart, autour d'architectes de renom, sont admises à concourir. Le jury de vingt-deux personnes, composé d'un certain nombre d'« anciens » (dont Pontremoli, chef d'atelier de Beaudouin à l'Ecole des beaux-arts) était présidé par Eugène Claudius-Petit. A l'issue du concours, il désigne Eugène Beaudouin comme lauréat et lui confère ainsi une place prépondérante sur la scène architecturale française des années cinquante.

Son projet représente le meilleur compromis face aux suivants, souvent en rupture radicale, du moins pour les dix primés. Il développe « un projet tout à fait représentatif des idéaux du Ministère, son modernisme étant tempéré par un historicisme aussi péremptoire qu'allusif et surtout une vaste culture paysagère anglo-saxonne : habiter « autour d'un jardin public » devient central », écrit Bruno Vayssière.⁶⁹ « Le choix du jury, en la personne d'un Grand Prix de Rome « moderniste » est encore une manière de ne pas donner trop de gages aux tenants de l'application dogmatique de la Charte d'Athènes »⁷⁰, ajoute Jacques Lucan. La Résidence Universitaire d'Antony, élaborée dans les mêmes années, retire d'autant plus de prestige que Beaudouin vient de remporter le concours de Strasbourg.

En outre, les deux opérations sont similaires sur bien des points. Beaudouin a recours à la même entreprise pilote Boussiron à Strasbourg et à Antony et adopte la même composition générale, disposant les bâtiments autour d'un parc. Ce modèle de composition est récurrent dans les projets de l'architecte dans ces années là ; on le retrouve notamment dans les propositions pour le siège de l'UNESCO à Paris et pour un groupe résidentiel à Genève. Mais de tous ces projets, celui de la RUA est antérieur (commande de 1949). Aussi peut-on supposer que c'est pour Antony, en premier lieu, que Beaudouin a élaboré ce modèle de composition urbaine.

La RUA s'inscrit donc dans le droit fil des expériences précédentes que Beaudouin a menées dans le domaine des logements collectifs à Bagnex ou Drancy. Inscrite au « secteur industrialisé », l'opération d'Antony doit par ailleurs répondre aux mêmes exigences d'industrialisation et d'abaissement des coûts que l'opération de la Cité Rotterdam à Strasbourg. En outre, avoir fait appel à ce maître d'œuvre pour la construction de la résidence confère au projet une importante marque de prestige dans la mesure où Beaudouin fait figure de favori parmi les architectes français des années cinquante.

La commande de la Résidence Universitaire d'Antony émane de l'Université de Paris à la fin des années quarante. L'OPDHLM de la Seine, qui finance 90 % du coût total du projet, est désigné

⁶⁹ B. VAYSSIERE, *Reconstruction – déconstruction. Le hard french ou l'architecture française des Trente-Glorieuses*, Picard, collection villes et sociétés, 1988, p. 280

⁷⁰ J.LUCAN, *op. cit.*, p. 57

comme maître d'ouvrage des opérations. Cependant, en 1952, le cadre des opérations est largement redéfini : le MRU inscrit la RUA dans son « secteur industrialisé » nouvellement créé. Il exerce dès lors un contrôle total, financier et technique, sur le projet et lui donne une nouvelle dimension. C'est la première fois, en France, qu'un programme de logement étudiant de cette ampleur est appelé à voir le jour ; le MRU fait en sorte de créer les conditions nécessaires à la réalisation d'un ensemble exemplaire qui aurait fonction de modèle.

En effet, l'expérience d'Antony serait appelée à être reconduite dans toutes les villes nécessitant des résidences universitaires et engagerait ainsi une politique en matière de logements étudiants à l'échelle nationale. C'est donc à un programme « pilote » et à des conditions de réalisation exceptionnelles auquel on a à faire à Antony.

III. LA RESIDENCE UNIVERSITAIRE D'ANTONY : UN PROGRAMME PILOTE

La phase d'élaboration du programme de la résidence universitaire d'Antony (RUA) est particulièrement longue. De 1948 à 1954, date d'ouverture du chantier de la résidence, le programme est modifié à plusieurs reprises en même temps que le cadre de la commande évolue. Ces modifications successives durant sept ans démontrent un changement de nature important du projet. En effet, d'un projet établi dans l'urgence pour loger provisoirement le plus grand nombre d'étudiants, on glisse vers un ensemble définitif de logements étudiants au programme particulièrement ambitieux. L'enjeu s'est modifié : il faut mettre au point un programme « pilote » de résidence universitaire qui satisfasse tous les besoins des étudiants logés à Antony.

1. 1948-1954 : l'élaboration du programme

1.1. Juillet 1948 et avril 1949 : les premiers projets, les premières modifications

Le 22 juillet 1948, Beaudouin fournit un premier projet et, dès le 12 avril 1949, des modifications importantes sont apportées. En un an, la nature de l'ouvrage envisagé à Antony s'est considérablement modifiée. « Il est exact que les deux projets (22 juillet 1948 et 12 avril 1949) jusqu'ici envisagés diffèrent sensiblement l'un de l'autre », écrit Beaudouin, précisant qu'il s'agit de deux projets « de confort et de rentabilité très différents. »⁷¹

Ainsi, le premier projet est-il décrit avant tout comme une réponse apportée dans l'urgence pour permettre de loger le plus grand nombre d'étudiants (5100 étudiants en l'occurrence) dans un espace restreint et sans aucun confort. La dimension productive du programme prime sur toute qualité architecturale ; en outre, aucune disposition particulière n'est prévue pour le déroulement des opérations. Beaudouin rapporte :

« Le premier projet était conçu dans un esprit de confort très restreint pour une utilisation en temps de crise et devait être réalisé par la voie normale de la législation sur les H.B.M., l'Office restant propriétaire des installations.

En conséquence : 2.500 chambres (surface 17 m² pour deux étudiants) hébergeaient 5.000 étudiants pour 41.600 m² de plancher. Les services généraux très restreints occupaient 6.100 m², les ménages (50) n'occupaient que 3.500 m².

Le prix de construction étant estimé à cette date à 21.700 le m² (non compris honoraires d'architectes et imprévus) portaient la dépense totale des constructions à 1.340.000.000 francs. »⁷²

En 1948, la volonté de mettre au point un programme exemplaire n'est donc absolument pas à l'ordre du jour ; l'opération est réduite à sa plus simple expression : seuls des logements et quelques services généraux doivent être réalisés avec un budget restreint. L'opération prend la forme d'un immense « dortoir » où quelque 5000 étudiants peuvent être logés.

Mais en 1949, l'ensemble est examiné en commission et d'importantes critiques sont émises à son encontre. Aussi un second projet – beaucoup plus « attrayant » celui-ci – est-il adopté par l'OPDHLM et le Conseil des Ministres⁷³. Beaudouin rapporte :

« Lorsque ce projet [celui du 22 juillet 1948] fut examiné au cours d'une conférence réunie par Monsieur le Directeur de l'Enseignement Supérieur le 31 mars 1949, la Commission fût unanime à souhaiter :

- 1- Que la propriété des bâtiments construits passât à l'Education Nationale, ce qui comportait comme charge nouvelle, l'acquisition du terrain, soit 75.000.000.
- 2- Que les étudiants jouissent d'un confort tel que la cité soit exploitable dans le secteur locatif normal, après résolution de l'actuelle crise du logement. Cette condition impliquait l'utilisation par un seul étudiant de chaque chambre, celle-ci étant conçue plus largement.
- 3- Que le nombre d'appartements réservés aux jeunes ménages soit porté à 500 pour faire face aux difficultés que le Comité Parisien rencontre pour répondre aux demandes en cours.
- 4- Que les services généraux et les locaux communs soient développés de telle manière qu'ils puissent répondre à tous les besoins des étudiants.

Toutes ces dispositions nouvelles ont été mentionnées dans un additif de programme daté du 6 avril 1949. »⁷⁴

Ainsi, le projet prend-il une nouvelle tournure. L'opération est envisagée sous une forme provisoire de logements étudiants – le temps de « l'actuelle crise du logement » – avant de retourner « dans le secteur locatif normal ». Cette nouvelle disposition apporte une nette amélioration du confort pour les résidents qui bénéficient à présent d'une chambre individuelle ; le programme d'ensemble et les services généraux sont, eux, beaucoup plus « attractifs » et visent à satisfaire les besoins spécifiques des étudiants :

« Le contre projet qui a été élaboré sur ces bases a fait l'objet d'une estimation datée du 12 avril 1949.

- 1- La propriété du terrain était transférée au Ministère de l'Education Nationale pour la somme de 75 millions
- 2- Le confort de chaque chambre était amélioré ; chaque étudiant disposait d'une chambre et la surface de celle-ci était de 20 m² au lieu de 17 m²
- 3- Le nombre des appartements des ménages était porté de 50 à 500

⁷¹ Archives Nationales, 1977 1503 / 33 903, Eugène Beaudouin, *Nouvelle Cité Universitaires d'Antony, aide mémoire*, 24 juin 1949

⁷² *ibid.*

⁷³ *Journal Officiel* du 16 novembre 1949

⁷⁴ Archives Nationales, 1977 1503 / 33 903, Eugène Beaudouin, *op. cit.*

- 4- Les services généraux étaient sensiblement élargis et les locaux communs (service médical et garderie, bibliothèque, salles d'études et de spectacles, appartements du personnel de direction étaient beaucoup plus complets (surface totale portée de 6.100 m² à 22.800 m²).

La surface totale construite développée passait en conséquence de 51.061 m² à 85.885 m², pendant que le nombre d'étudiants hébergés passait de 5.100 (provisoirement) ou 2.600 à 3.000 plus 100 enfants (définitifs).»

Ces modifications du projet entraînent un coût total de 1.623.226.500 FR (valeur de 1949), soit environ 300.000.000 FR plus cher que le premier projet daté de 1948.

1.2. Juillet 1950 : un programme innovant

Dans la continuité de 1949, le programme à la date du 6 juillet 1950 connaît des améliorations notables. A cette date, l'avant-projet qui va servir de base à l'adjudication-concours de 1951 auprès des groupements d'entreprises est prêt.

Le programme, proche de sa forme finale, est alors beaucoup plus abouti. L'aspect exemplaire et « pilote » de la résidence ressort clairement et une maquette du projet est même exposée lors du Premier Congrès International de l'habitat étudiant organisé à la Cité Internationale de Paris en juillet 1950. Les opérations prennent une autre envergure et ce changement pourrait s'expliquer par une implication plus importante du MRU à compter de 1950. Une note⁷⁵ datée de juillet 1950 précise ainsi que « le programme que l'on envisage d'entreprendre dès maintenant pour le réaliser en quatre tranches annuelles, comporte des logements pour 2000 étudiants célibataires et 400 étudiants mariés environ, avec tous les services nécessaires au fonctionnement normal d'une telle agglomération. »

Dans ce nouveau projet, chaque étudiant dispose d'une chambre individuelle de 12 m² meublée pour lui permettre de se reposer et de travailler. Chaque chambre donne accès à un balcon commun à deux chambres. En outre, chaque étudiant dispose d'un lavabo individuel installé dans une pièce à eau (commune à deux chambres) de laquelle il pourra accéder à un WC et une cabine de douches (tous deux desservent un bloc de quatre chambres). Les appartements de jeunes ménages sont agencés sur le même modèle mais sont indépendants les uns des autres (seule la loggia est commune à deux appartements) et comportent en outre un espace « cuisinette »:

« Les jeunes ménages disposeront de logements établis dans le même esprit. Chaque logement comportera 2 chambres semblables à celles des célibataires, avec petite entrée, placard-débaras, une pièce à eau dans laquelle se trouvera un seul lavabo avec une cuisinette (...). Dans chaque pièce à eau on accèdera à un W.C. avec bidet et douches. Ces installations étant naturellement indépendantes pour chaque logement, lequel disposera d'un balcon commun à deux ménages qui peut être facilement séparé en deux loggias distinctes. »

Pour l'essentiel, ces distributions seront conservées dans le projet final. Dans la note de 1950 il est d'ailleurs précisé :

« Toutes ces dispositions ont été recherchées en vue de permettre une indépendance souhaitable pour chacun, en même temps que cette disposition permettait un groupement très serré des installations sanitaires coûteuses et des canalisations qui les desservent.

⁷⁵ Archives Nationales, 1977 1503 / 33 903, *Notice d'information sur le projet à la date du 6 juillet 1950*

(...) Tous ces éléments d'habitation seront des structures conçues pour être réalisées par des moyens industriels permettant de construire dans de bonnes conditions d'économie. En effet, la recherche d'une stricte économie est la base de toutes les études de cette opération, aussi bien sur le plan d'ensemble pour réaliser un groupement avantageux des unités d'habitation, que sur le plan des aménagements de détails dans chaque unité (pour en faciliter le prix d'exécution et diminuer le prix de revient).

(...) Un crédit global de 1.750.000.000 de francs ayant été affecté à cette opération, il convient de réaliser dans les meilleures conditions l'ensemble des éléments d'habitation (standardisés par mesure d'économie) pour réserver une somme aussi importante que possible aux aménagements des services généraux et des programmes collectifs indispensables à la vie d'un ensemble de cette importance. »

La liste des équipements établie au 6 juillet 1950 est particulièrement complète et peu de modifications seront apportées dans le projet final. Ainsi :

« Les services généraux et les installations collectives qu'il est nécessaire de prévoir (certaines étant à réaliser dès la première tranche) sont les suivants : chaufferie avec ateliers d'entretien et stocks de combustible, cuisine avec restaurant, brasserie et tous les services communs, gymnases et salles de sports, bibliothèque et salle de lecture, salles des fêtes, concerts, cinéma et salles de réunions, expositions dans les galeries de circulation, salle de musique et d'étude, quelques laboratoires, des ateliers d'artistes pour sculpteurs et peintres, etc.

En outre, il est prévu d'installer une piscine couverte, des bassins de natation et d'entraînement à l'extérieur, des terrains de volley-balls et de basket-balls, des salles de judo, d'escrime et de ping-pong, et aussi des boutiques, des garages à vélos, motocyclettes, voitures d'enfants et quelques automobiles.

Enfin, les bureaux nécessaires pour le fonctionnement de chaque pavillon et d'administration générale pour l'ensemble de la résidence, un service social, un service médical, un bureau de poste, une crèche et garderie d'enfants, ultérieurement une école primaire. »

Cette profusion de services est là pour répondre « au fonctionnement normal d'une telle agglomération » (2400 étudiants), comme précisé en introduction.

Ainsi, cet avant-projet établi en 1950, propose-t-il un programme particulièrement « généreux » dans lequel tout est prévu pour satisfaire les besoins spécifiques des étudiants et leur permettre de s'épanouir. Dotée d'équipements de très grande qualité, la résidence fait figure d'un ensemble exceptionnel. A compter de 1950, l'opération d'Antony prend donc la forme d'un projet « pilote » très éloigné de ce qui avait été proposé dans un premier temps.

Tout semble fin prêt, mais en août 1951, la Convention réglant les modalités de l'opération n'est toujours pas à jour, il manque des signature ; le Président de l'OPDHLM donne l'ordre à Beaudouin d'arrêter ses études. Le projet reste donc dans les cartons jusqu'à signature de la dite Convention le 7 mai 1952. La même année, en décembre, se produit un nouveau rebondissement : l'opération de la RUA (résidence d'Antony) est classée dans le « secteur industrialisé » du MRU. Dès lors, le Ministère exerce un contrôle très important sur les opérations et opère une reprise en main du projet. Le 17 janvier 1953, au cours d'une commission interministérielle au MRU, une nouvelle définition importante du programme est mise au point⁷⁶

⁷⁶ Archives Nationales, 1977 1503 / 33 903, *Proposition relative au programme fonctionnel de la résidence universitaire d'Antony* datée du 17/01/53, commission au MRU

1.3. Janvier 1953 : une redéfinition du programme

La raison première expliquant cette redéfinition du projet est d'ordre budgétaire. En effet, à la séance du Conseil Général des Bâtiments de France du 23 juillet 1953, « M. Beaudouin explique que le changement de plans a été commandé par une question de crédits. Le projet approuvé en 1950 donnant un prix au-dessus du crédit présumé disponible, toutes les surfaces ont dû être comprimées et c'est au cours de la réunion interministérielle du 17 janvier [1953] qu'un autre programme a été décidé. »⁷⁷

Pour des questions de crédits, également, les opérations sont divisées en quatre tranches déterminées « en fonction de leur degré d'utilité » et appelées à être réalisées « dans la mesure où les crédits mis à disposition le permettront ». Il s'agit des :

- 1) Bâtiments d'habitation proprement dite
- 2) Services communs indispensables
- 3) Services communs de seconde utilité
- 4) Services non absolument indispensables

Parmi les « bâtiment d'habitation proprement dite », figurent bien évidemment les « chambres de célibataires » (d'une surface de 15 m² avec loggia) et les « appartements pour ménages d'étudiants » (30 m² et loggia). Les services administratifs, le service médical, le service social, la salle de restaurant et sa cuisine centrale ainsi que le bureau de poste appartiennent à la tranche des « services communs indispensables ».

On peut noter certains choix étonnants faits au cours de cette Commission Interministérielle. En effet, la garderie d'enfants est considérée comme un « service de seconde utilité » alors même que la résidence est appelée à loger un grand nombre d'étudiants avec des enfants en bas-âge. Des équipements tels que la bibliothèque, la salle de lecture, les salles d'étude ou les amphithéâtres sont considérés, quant à eux, comme des « services non absolument indispensables ». Dans un devis⁷⁸ joint au permis de construire, il est précisé que cette quatrième catégorie est « prévue pour une date ultérieure et ne fait pas partie du projet ».

Le projet redéfini au cours de cette Commission Interministérielle du 17 janvier 1953 donne lieu à un dossier complet remis à l'OPHLM le 15 avril 1953.

1.4. Mars 1954 : les dernières modifications et le projet final

Le 8 septembre 1953, le prix limite des opérations est fixé par le maître d'ouvrage. Le projet global comprenant les bâtiments d'habitation, les services communs, l'acquisition des terrains, l'aménagement des espaces verts, les travaux de voirie, les raccordements aux réseaux divers et les

⁷⁷ Archives Nationales, 1977 1503 / 33 903, *Conseil Général des Bâtiments de France, séance du 23 juillet 1953*

⁷⁸ Mairie d'Antony, Service Urbanisme, *Résidence Universitaire d'Antony, devis descriptif général*, daté du 23 mai 1955

fondations s'élève alors à 3 225 000 000 FR (valeur de 1953). Le budget mis à disposition des opérations d'Antony a donc, pour ainsi dire, triplé depuis le premier projet daté de juillet 1948.

Le 17 septembre, le programme est arrêté dans sa forme presque définitive. Le Comité Parisien des Œuvres présente le projet en ces termes⁷⁹ :

« (...) A l'arrivée par le métro ou par la route de Paris, on trouvera d'abord les locaux administratifs, un groupe de boutiques, les services centraux (P.T.T., pompiers, etc.) avec, dans les parties inférieures, les services de réception, les buanderies, magasins et services techniques divers. On accédera ensuite à une sorte de plaque tournante sur laquelle s'amorceront les voies d'accès aux divers bâtiments. Ce groupe central comprendra au-dessus de la piscine, un très grand restaurant avec ses dépendances. On aura la possibilité d'y adjoindre par la suite, lorsque les crédits seront ouverts à cet effet, une grande salle des fêtes et de conférences.

(...) En dehors des services généraux, le projet de M. BAUDOIN (sic) comporte des services collectifs mis à la disposition des étudiants : service médical, crèche et garderie d'enfants, service social, garages pour voitures d'enfants, vélos et motos, gymnase, etc. »

Les dernières modifications sont apportées au cours de l'année 1954. Dans une note⁸⁰ du Ministère de l'Education Nationale, on apprend que :

« par la suite [en mars 1954], en raison des difficultés rencontrées par les groupements d'entreprises pour tenir dans le plafond imposé, les modifications suivantes ont été apportées au programme initial :

- les loggias seront remplacées par des balcons
- deux WC pour seize étudiants au lieu d'un pour quatre
- réduction du nombre de postes téléphoniques
- à l'évacuation des ordures par des galeries en sous-sol est substitué le ramassage des ordures dans des postes de collecte clos au pied des vidoirs
- suppression de la centrale électrique de secours »

Le 5 février 1954, Beaudouin dépose un avant projet avec toutes les modifications nécessaires relatives à la première tranche des travaux (soit 2000 chambres pour étudiants célibataires, 500 appartements pour ménages étudiants et les services généraux) ; le 12 avril 1954, le chantier s'ouvre enfin.

Sept ans environ s'écourent entre le premier projet (22 juillet 1948) et le projet final (5 février 1954). Au cours de ces sept années, d'un programme quantitatif de logement « dortoir » sans confort pour 5000 étudiants, on a « glissé » vers un programme beaucoup plus abouti, de meilleure qualité et destiné à 3000 étudiants. Le budget est triplé, atteignant 3 225 000 000 FR (valeur 1954)⁸¹, et des équipements particulièrement précieux sont prévus pour répondre aux besoins spécifiques des étudiants.

Les objectifs de départ ne sont plus les mêmes : c'est un programme de résidence universitaire d'un type nouveau qui est mis au point durant toutes ces années, transformant la RUA en une opération

⁷⁹ Archives du CLOUS d'Antony, COPAR, *Résidence Universitaire d'Antony*, daté du 19 novembre 1953

⁸⁰ Archives Nationales, 1977 1503 / 33 903, *Note du Ministère de l'Education Nationale pour M. Le Meur*, en date du 3 avril 1954

⁸¹ A titre de comparaison, l'enveloppe global allouée en 1950 à l'opération de la Cité Rotterdam à Strasbourg s'élève à 1.300.000.000 FR (valeur 1950) pour une opération comptant 800 logements (du 22 m² au 92 m²) répartis sur 10 hectares.

« pilote ». D'un programme d'urgence et « rentable », on est passé à un programme innovant et prestigieux (malgré quelques éléments finalement supprimés pour des raisons de budget).

2. Les caractéristiques d'un programme « pilote »

2.1. De nombreux équipements de grande qualité

Le programme particulièrement abouti et complet, l'organisation et les structures mêmes de l'ensemble donne définitivement à l'opération d'Antony l'image d'une résidence pilote dans les années cinquante. Ainsi, un gestionnaire de la résidence rapporte :

« (...) Dès sa création, la RUA a eu une certaine dimension, non seulement au sens propre mais aussi du fait de structures nouvelles et spécifiques.

Le caractère « pilote » de la résidence tenait entre autres dans la réunion au sein d'un même ensemble universitaire de services variés mis à la disposition des étudiants. Ainsi, à la création, la résidence comprenait :

- **Un service social** regroupant trois assistantes sociales dont une de l'Office des étudiants d'Outre-Mer ;
- **Un service médical** avec un dispensaire assurant des consultations de médecine générale et dans certaines spécialités (...), avec en outre une **clinique** d'une vingtaine de lits, habilitée à dispenser les soins d'urgence et certaines opérations courantes ;
- **Trois crèches** offrant plus de 150 places, gérées par le service de protection maternelle et infantile ;
- **Deux maternelles** ;
- **Un restaurant universitaire** pouvant servir 5 000 repas par jour ;
- **Une cafétéria, un bureau de tabac** ;
- **Deux gymnases et six courts de tennis** ;
- **Un bureau de poste** ;
- **Des salles techniques ou spécialisées** qui, dans chaque pavillon, facilitent les activités extra-universitaires : salle de télévision, discothèque de musique classique et de jazz, salle d'audition, de spectacle, d'enregistrement, labo-photo etc. ... »⁸²

A cette liste s'ajoutent les équipements prévus tels une piscine, une salle de fêtes, une bibliothèque générale de 400 places, un théâtre, soixante à quatre-vingt salles de réunion et d'études (avec une petite bibliothèque spécialisée), un bureau de renseignements universitaires, des commerces, un coiffeur, ainsi qu'une église.

En 1950-54, la presse, rend compte dans de nombreux articles de l'expérience qui est en train de voir le jour à Antony. Elle fait largement référence à la « surabondance » d'équipements prévus (en dehors de tout établissement d'enseignement), signe qu'un tel programme est exceptionnel à l'époque (voir en annexe, document 15):

« Cet ensemble [la résidence universitaire d'Antony] est prévu pour mettre à la disposition des étudiants tout ce qui est nécessaire pour assurer leur repos, les restaurer et leur permettre de travailler hors des établissements

⁸² Archives du CLOUS d'Antony, Denis Haensler, *La résidence universitaire « Jean Zay », rapport de stage pour l'Institut Régional d'Administration de Nantes*, 1980

d'enseignement dans de bonnes conditions. Ils trouveront pour cela , à la sortie du métro Croix-de-Berny, dans un vaste jardin situé à la porte même du Parc de Sceaux, tous les locaux nécessaires entièrement équipés et pourvus d'installations complémentaires. »⁸³

Il s'agit de proposer ce qu'il y a de mieux pour la RUA, une telle qualité d'équipements étant l'une des conditions préalables à la création d'un programme « pilote ». M. Jannot⁸⁴, sous-intendant à la résidence au moment de sa mise en service dit, au sujet de ces équipements qu'ils étaient « particulièrement nombreux et faisaient de la RUA un ensemble extraordinaire ». La qualité des équipements proposés est, bien entendu, en étroite corrélation avec la forte capacité d'accueil de la résidence. Seule la Cité Internationale de Paris peut prétendre à un tel degré de qualité dans son programme⁸⁵. Cependant, des différences de taille apparaissent : la RUA prévoit la création de vrais commerces (coiffeur, tabac, épicerie) ainsi que des services collectifs liés au logement de jeunes ménages d'étudiants et de leurs enfants (écoles, crèches...) ; tout cela n'existe pas boulevard Jourdan.

A Antony, logements et équipements sont indissociables et sont même étroitement proportionnels à leur taille respective. Dès lors, cette disposition remarquable permet d'assimiler la RUA à une entité type « unité de voisinage ». Joseph Abram analyse cette notion à la lumière de la Charte d'Athènes :

« Sous le titre 'Points de doctrines', la Charte donne une définition des relations entre le logement familial et les équipements collectifs. Article 88 : « Le noyau initial de l'urbanisme est une cellule d'habitation (un logis) et son insertion dans un groupe formant une unité d'habitation de grandeur efficace ». Le commentaire de cet article fournit des indications intéressantes quant aux modalités de confection de ces entités nouvelles, qui ne renvoient pas uniquement aux unités d'habitation type « Marseille », mais plus généralement aux unités de voisinage : « Si la cellule est l'élément biologique primordial, le foyer, c'est-à-dire l'abri d'une famille, constitue la cellule sociale. La construction de ce foyer, depuis plus d'un siècle soumise aux jeux brutaux de la spéculation, doit devenir une entreprise humaine. Le foyer est le noyau initial de l'urbanisme. Il protège la croissance de l'homme, abrite les joies et les douleurs de sa vie quotidienne. S'il doit connaître intérieurement le soleil et l'air pur, il doit en plus, être prolongé au dehors par diverses installations communautaires. Pour qu'il soit plus facile de doter les logis des services communs destinés à réaliser dans l'aisance le ravitaillement, l'éducation, l'assistance médicale ou l'utilisation des loisirs, il sera nécessaire de les grouper en unités d'habitation de grandeur efficace ». L'article 89 complète cette recommandation : « C'est à partir de cette unité-logis que s'établiront dans l'espace urbain les rapports entre l'habitation, les lieux de travail et les installations consacrées aux heures libres ».⁸⁶

2.2. Une capacité d'accueil exceptionnelle

Mais si l'exceptionnelle capacité d'accueil de la résidence est un atout en terme d'équipements, une telle concentration pose, en contre partie, un certain nombre de difficultés. C'est en tous les cas une donnée capitale dans l'élaboration du programme. Ainsi, 3000 étudiants sont appelés à loger à

⁸³ « Résidence universitaire d'Antony », in *L'Architecture d'aujourd'hui*, mars-avril 1954, n° 53, pp. 18-19

⁸⁴ M. JANNOT, sous-intendant au bâtiment A d'octobre 1955 à septembre 59 à la RUA ; entretien personnel

⁸⁵ Les équipements de la Cité Internationale comprennent : une salle des fêtes, un théâtre de 1200 places, une bibliothèque, des salles de sport, une piscine, un restaurant – cafétéria, deux restaurants, une librairie – papeterie, une banque, un bureau de poste, un service médical (qui devient un véritable hôpital en 1963)

⁸⁶ G. MONNIER, *L'architecture moderne en France*, tome 2, Picard, 1999, p. 106

Antony faisant de cette résidence universitaire la plus importante de France (et d'Europe selon certains)⁸⁷.

Dans le premier projet daté de 1948, il était question de loger 5 000 étudiants (deux par chambre) et cinquante ménages à Antony. Mais dès 1949 ce chiffre est revu à la baisse : un contre-projet est établi pour loger 2 000 étudiants célibataires et 500 ménages. L'explication suivante est donnée :

« (...) Que les étudiants jouissent d'un confort tel que la cité soit exploitable dans le secteur locatif normal, après résolution de l'actuelle crise du logement. Cette condition impliquait l'utilisation par un seul étudiant de chaque chambre, celle-ci étant conçue plus largement. »⁸⁸

Mais très tôt, cette question du nombre inquiète les responsables du projet qui se demandent de quelle manière gérer la vie de 3000 étudiants concentrés sur un même site. Un PV de réunion daté du 16 juin 1954 fait état de cette inquiétude alors que la construction a commencé depuis le mois d'avril. Le président de la séance dit ainsi que « la question importante qui le préoccupe et fait l'objet de la présente réunion est l'organisation de la vie future d'un établissement de 2.500 étudiants » et la question « du personnel encadrant ». Un autre intervenant « confirme ce point de vue en signalant que la vie des étudiants dans cette résidence constitue un problème sérieux pour l'Université. »⁸⁹ On peut en effet s'étonner de la décision prise de concentrer 3000 étudiants, notamment aux vues des recommandations du Premier Congrès International de l'habitat étudiant (1950) relatives aux capacités d'accueil des résidences universitaires.

Ainsi, lors du Congrès, « à peu près toutes les opinions émises sont-elles favorables à des bâtiments de 100 étudiants, le chiffre optimum étant 60, mais du point de vue de gestion pure, 150 paraît être le chiffre souhaitable. »⁹⁰ La commission en arrive donc aux conclusions suivantes : certes, « il faut éviter une dispersion et un morcellement excessif des foyers », mais « il est indispensable d'éviter la construction d'un bâtiment unique concentrant plus de 250 individus. La solution qui paraît idéale tant du point de vue économique que du point de vue social, est celle d'éléments résidentiels de base, ce que certains ont demandé d'appeler « l'alpha de l'habitation », pouvant abriter chacun 150 jusqu'à un maximum de 250 étudiants. Je dois ajouter que nous serions davantage partisans de 150, même d'un peu moins que de 250 (...). » Cette recommandation, preuve de son importance, fait partie des dix-sept Vœux émis à l'issue du Congrès :

« Vœu n° 12 : Que les maisons soient prévues pour 100 à 150 étudiants au maximum, afin de réunir des conditions satisfaisantes à la fois pour l'action morale du Directeur sur ses résidents, l'exercice de la discipline, la création de contacts et de relations entre les étudiants, la gestion économique de la maison »⁹¹.

⁸⁷ Cet effectif est dépassé à la Cité Internationale puisqu'en 1948-49 elle compte déjà 3211 étudiants (elle en comptera 5500 dès le début des années soixante) ; mais boulevard Jourdan, les résidents sont logés dans de nombreux pavillons répartis sur un terrain de 44 hectares, alors même qu'Antony compte 12 hectares. A titre de comparaison, quelques années plus tard, la résidence de Nanterre n'accueillera « que » 1400 étudiants, soit moitié moins qu'à Antony.

⁸⁸ Archives Nationales, 1977 1503 / 33 903, Eugène Beaudouin, *Nouvelle Cité Universitaires d'Antony, aide mémoire*, 24 juin 1949

⁸⁹ Archives Nationales, *Procès verbal de la séance du 16 juin 1954 sous la présidence de M. Hudeley*

⁹⁰ Archives de l'Alliance Internationale des Anciens de la Cité Universitaire, *op. cit.*, p. 78

⁹¹ *ibid.*, p. 122

On est donc très loin des 3000 étudiants que l'on prévoit de loger à Antony dans huit bâtiments de 500 chambres (ou 150 appartements) chacun. Une telle variation d'échelle entre les effectifs proposés au Congrès et ceux prévus à Antony a de quoi surprendre. Le fait est que les recommandations du Congrès n'ont pas été prises en compte à Antony où le souci de rentabilité a prévalu sur toute autre considération: soucieux d'économie d'échelle, le secteur industrialisé, auquel est inscrite la RUA, privilégie les grandes opérations ; un ensemble de 150 chambres n'aurait donc pas sa place dans un tel secteur.

En privilégiant les petits ensembles, la volonté des congressistes est de créer des « foyers intimes » et ainsi de « rejeter définitivement tout groupement [qu'on appellerait] concentrationnaire, c'est à dire le groupement de caserne, pour arriver plutôt à des petites cellules. »⁹² Malgré le chiffre de 3000 résidents, la même volonté est affichée par le responsable de projet à Antony qui « tient à signaler son souci d'éviter de donner à la future résidence la vie d'une caserne »⁹³.

Cependant, une telle concentration implique nécessairement de prévoir des moyens de contrôle sur la population des résidents ; c'est précisément l'objet de la séance du 16 juin 1954. Le président de la séance annonce :

« la disposition verticale adoptée par l'architecte prévoit dans des pavillons de 4 ou 5 étages, 3 à 400 chambres avec seulement un chef de groupe responsable logé dans un appartement au rez-de-chaussée et un bâtiment spécial pour le logement de 14 fonctionnaires. Ceci paraît tout à fait insuffisant et mal équilibré. (...) Il paraît donc souhaitable, pour rendre cette cité universitaire plus familiale, d'avoir sur place, dans chaque bâtiment de chambres, le plus grand nombre possible de fonctionnaires, de professeurs parfois, responsables de l'organisation de la vie estudiantine. *Il souhaiterait notamment* trouver pour chaque pavillon de 3 à 400 chambres deux sortes de responsables résidents.

- 1 intendant gestionnaire assurant la responsabilité matérielle du bâtiment,
- 2 jeunes professeurs ou agrégés assurant la responsabilité morale du groupe humain »⁹⁴

Outre ces postes de surveillance, le programme prévoit la construction d'une conciergerie centrale et de quatre conciergeries ayant la surveillance des seules entrées de nuit. La question de la surveillance s'avère donc cruciale dans l'élaboration du programme à Antony.

2.3. Une expérience sociale inédite : le logement de 500 ménages étudiants

Outre cette extraordinaire capacité d'accueil, on entend mener à la RUA une expérience sociale inédite en France : on prévoit en effet de loger 500 jeunes ménages d'étudiants, avec un ou deux enfants en bas-âge. Ce fait est d'ailleurs signalé dans le journal municipal *L'Avenir*⁹⁵ daté de septembre 1956. L'article titré, « Les étudiants mariés admis à la résidence universitaire d'Antony », annonce que « pour la première fois en France une résidence universitaire accueille des couples d'étudiants dans un pavillon spécialement conçu pour eux. » Cette expérience sociale ne va pas de soi dans les années cinquante et le choix de faire cohabiter des étudiants mariés et des étudiants

⁹² *ibid.*, p. 99

⁹³ Archives Nationales, 1977 1503 / 33 903, *Procès verbal de la séance du 16 juin 1954 sous la présidence de M. Hudeley*

⁹⁴ *ibid.*

célibataires est mûrement réfléchi. Il s'agit de répondre avant tout à un besoin fort des étudiants (et les places disponibles pour les jeunes ménages à la RUA seront particulièrement prisées).

En effet, cette question du logement des ménages d'étudiants se pose de façon particulièrement aiguë dans la France de l'après-guerre et lui vaut d'ailleurs d'être abordée lors du Premier Congrès International sur l'habitat étudiant. L'explication suivante est donnée au problème :

« La question du logement des étudiants mariés ne semble pas soulever l'intérêt d'un grand nombre de rapporteurs. Sans doute parce qu'il se pose surtout dans de pays où les hostilités ont retardé les jeunes dans leurs études, alors que dans grand nombre de pays, le jeune âge des étudiants ne donne pas lieu à ce problème. C'est en Europe surtout qu'on s'en préoccupe. »

A cette occasion, la RUA est citée en exemple :

« Sur le plan des faits, M. Rosier [Administrateur des Œuvres universitaires] décrit les solutions envisagées en France pour y porter remède : la construction de la résidence universitaire d'Antony avec des appartements spécialement réservés aux jeunes ménages. »⁹⁶

Ce point prête à discussions et plusieurs rapporteurs pensent à ce sujet que « la cohabitation de jeunes célibataires et de jeunes ménages est profitable ». C'est tout du moins ce que démontrent les expériences étrangères en ce domaine :

« Dans d'autres pays, et c'est le cas en Allemagne, dans les Pays-Bas et en Scandinavie, les jeunes ménages d'étudiants se trouvant investis de la confiance de leurs camarades plus jeunes ont mission de gérer les foyers sur le plan pratique ».

En tous les cas, ce choix implique de nombreux équipements particulièrement spécifiques : trois crèches, deux écoles maternelles réservées aux seuls enfants de résidents, une « biberonnerie », et un service pédiatrique.

2.4. L'expérience de la mixité

Si la question de la cohabitation des jeunes ménages et des étudiants célibataires ne rencontre, semble-t-il, pas d'avis négatifs, il en est autrement de la question de la mixité au sein de la résidence d'Antony. Mis à part le cas particulier de la Cité Internationale, il n'existe aucune résidence universitaire mixte en France en 1950. Les jeunes filles logent de préférence chez leurs parents ou dans des foyers qui leur sont exclusivement réservés.

A nouveau, cette décision vise à répondre à une vraie demande de la part des étudiants, demande qui rend compte d'un phénomène social plus large qui a lieu au sein de l'université : celui de la féminisation des effectifs⁹⁷. Cette tendance appelée à s'accroître est prise en compte lors de la construction de la résidence et, à ce titre, un bâtiment de 550 chambres sera réservé aux jeunes filles (sur un ensemble de 2000 chambres).

⁹⁵ Archives d'Antony, journal municipal *L'Avenir*, du 20 au 26 septembre 1956

⁹⁶ Archives de l'Alliance Internationale des Anciens de la Cité Universitaire, *op. cit.*, p. 58

⁹⁷ En effet, entre 1946 et 1950, les effectifs de jeunes filles augmentent nettement, passant de 35 000 jeunes filles à 45 636 (alors même qu'en 1900, on comptait 624 jeunes filles inscrites à l'Université).
in D. FISCHER, *op. cit.*, p. 24

Aucune information n'existe sur cette prise de décision mais le Congrès de l'habitat étudiant rend bien compte des débats qui existent à ce sujet dans les années cinquante. Ainsi, s'interrogeant sur le « programme le mieux adapté dans une maison d'étudiants », les congressistes se demandent « s'il faut créer des maisons réservées aux jeunes filles ou grouper les étudiants des deux sexes dans une même maison »⁹⁸. La plupart d'entre eux optent pour la première alternative, préférant séparer les jeunes gens des jeunes filles. Un rapporteur s'explique en ces termes :

« Dans l'état actuel de la vie sexuelle, encore que des progrès considérables aient été accomplis en ce qui concerne le dépassement de nombreux préjugés, nous ne pensons pas que la promiscuité des sexes soit à conseiller au sein d'un même collège, ou tout au moins, nous nous en rapporterons, considérant chaque cas en lui-même, aux convictions morales qui sont propres à chaque pays sans négliger aussi l'influence de la latitude. Certes, dans une société idéale, une telle promiscuité serait souhaitable, car elle apporterait des expériences spirituelles et culturelles plus vives et plus intenses. Nous pensons que cela peut sans doute se réaliser dans les pays nordiques. Mais ce serait un danger et une source de conséquences imprévisibles dans les pays de climat chaud et de tempérament passionné »⁹⁹

Ces réticences à loger filles et garçons dans une même résidence sont donc avant tout liées à des questions de mœurs. Le problème se pose de façon d'autant plus aiguë dans le cas des résidences universitaires qu'elles abritent des jeunes filles mineures placées sous la responsabilité du directeur de la résidence. Faire une résidence mixte est donc une décision bien plus risquée et plus complexe à gérer que la cohabitation jeunes ménages / célibataires, et implique, dès lors, une surveillance accrue sur l'ensemble des étudiants. C'est au moyen d'un règlement intérieur draconien interdisant, entre autres, la libre circulation dans les bâtiments (les filles ne peuvent se rendre dans les pavillons des garçons et inversement) que l'on va tenter de contrôler la vie privée et les mœurs des étudiants à Antony. Des sous-intendants domiciliés dans chacun des pavillons, ainsi que des concierges sont là pour veiller à l'application de ce règlement.

Cette spécificité qui va faire « grand bruit » à Antony est cependant appelée à être reconduite dans d'autres résidences par la suite (dont celle de Nanterre en 1963).

2.5. L'accueil des étudiants handicapés

Enfin, pour achever de donner l'image de résidence « pilote » sur le plan social, la RUA peut se prévaloir d'être la première résidence universitaire en France à accueillir des personnes handicapées. A ce titre, onze chambres ont été spécialement aménagées au rez-de-chaussée pour le logement des étudiants handicapés. Des rampes d'accès et des ascenseurs sont installés afin de leur rendre les déplacements aisés à travers la résidence et leur permettre d'être indépendants dans leur vie quotidienne. Ces aménagements sont exceptionnels et particulièrement novateurs en 1955.

⁹⁸ Archives de l'Alliance Internationale des Anciens de la Cité Universitaire, *op. cit.*, p. 41

⁹⁹ *Ibid.*, p. 58

2.6. Une innovation pédagogique : les groupes d'études et les « professeurs-conseillers »

Au-delà de ces préoccupations et de ces expériences sociales, on entend mener une expérience pédagogique inédite à la RUA en mettant en place des « groupes d'études » animés par des « professeurs-conseillers »¹⁰⁰. Cette disposition achève de donner à la RUA l'image d'une résidence « à la pointe ». Un gestionnaire rapporte :

- « Les groupes d'études : il s'agit d'une originalité de la RUA et ils peuvent être définis à travers leur but. Ce sont des petits groupes d'étudiants d'une même discipline créés pour leur apporter :
- d'abord un complément universitaire : chaque groupe a une bibliothèque spécialisée, des moniteurs et des professeurs conseillers. Ces derniers apportent leur aide technique à l'organisation des groupes d'études relevant de leur spécialité ; ils aident les étudiants dans l'aménagement de leur travail, dans le choix de leurs études (...). Les étudiants peuvent aussi venir consulter les professeurs conseillers sur tous problèmes personnels en rapport avec le déroulement de leurs études.
- favoriser la critique positive de l'enseignement reçu, par la formation de foyers de réflexion actifs (...)
- faciliter toutes les formes d'animation culturelle et collective afin d'éviter une coupure radicale entre la faculté et la résidence »¹⁰¹

Ainsi, dans chaque pavillon, des salles d'études et de réunion (de soixante à quatre-vingt, selon les besoins exprimés chaque année, dont six studios pour les étudiants en musique) sont mises à la disposition des étudiants, de leurs associations et des professeurs-conseillers. Ces derniers sont logés au sein même de la résidence¹⁰².

A plusieurs égards, la Résidence Universitaire d'Antony présente donc un programme « pilote ». Que ce soit la concentration exceptionnelle d'équipements, l'expérience sociale inédite des logements pour jeunes ménages ou l'expérience pédagogique originale des groupes d'études, toutes ces dispositions n'ont aucun équivalent en terme de programme de logement étudiant en France en 1954.

¹⁰⁰ Cette « formule » de professeurs conseillers est proche du système des *tutors* anglais : dans le système anglo-saxon, « les étudiants vivent au sein des *colleges* assistés de *tutors* dont la mission n'est pas seulement de leur faciliter la poursuite des études, mais encore de les conseiller sur des questions d'ordre général ou intime. », in Archives de l'Alliance Internationale des Anciens de la Cité Universitaire, *op. cit.*, p. 47

Le premier emploi dans un texte officiel du terme « professeurs-conseillers » date de l'arrêté du 2 décembre 1959 qui établit le Régime de la Résidence Universitaire d'Antony.

¹⁰¹ Archives du CLOUS d'Antony, Denis Haensler, *La Résidence universitaire « Jean Zay » d'Antony, rapport de stage pour l'Institut régional de Nantes*, 1980

¹⁰² M. Jannot rapporte à ce sujet qu'il y avait « un ou deux « professeurs conseillers en charge d'un groupe d'étude. Ils occupaient ce poste en plus de leur poste de professeur en université et effectuaient leur travail le soir, de retour à la RUA. La volonté d'aider les étudiants était certes présente, mais la motivation première en acceptant ce poste était l'obtention d'un logement à la RUA, tout près de Paris, à une époque où avoir un logement en région parisienne n'était pas chose facile étant donnée la pénurie de logements. » ; M. JANNOT, sous-intendant au bâtiment A de la résidence d'octobre 1955 à septembre 59, entretien personnel.

Si l'on est tenté d'assimiler l'opération à celle du *college* anglais¹⁰³, des différences fondamentales existent pourtant dans la nature des programmes respectifs. La différence la plus patente étant que, contrairement au *colleges* anglais, la RUA ne devait pas comporter de bâtiments d'enseignement (c'est également le cas à la Cité Internationale). En 1950, on fait le choix de clairement distinguer les deux fonctions de l'Université – formation et éducation – au sein de l'urbanisme universitaire français (ce ne sera plus vrai quelques années plus tard).

De cette disposition découle une seconde remarque concernant la bibliothèque. Placée au centre du dispositif anglais, considérée comme un élément indispensable à la formation d'un *college*, elle est classée comme un « service non absolument indispensable » dans le programme de la RUA. Remarque qu'illustrent parfaitement les propos de Pierre Merlin :

« Alors que, dans le monde anglo-saxon, on considère que ce qui fait réellement une université, c'est quelque peu ses enseignants, certes, presque pas ses bâtiments, mais surtout sa bibliothèque ; seule valeur sûre, capitalisable sur des générations et suprême instrument de recherche, il semble qu'en France la bibliothèque universitaire soit considérée comme un luxe ou un accessoire. »¹⁰⁴

Après de nombreuses modifications portées au programme entre 1948 et 1954, le chantier est enfin lancé en avril 1954, permettant à un projet exceptionnel de voir le jour à Antony. « Il s'agissait (...) de construire un village de rêve pour quelque 3000 étudiants » commente un directeur de CROUS¹⁰⁵. Le programme prévoit en effet de mettre à disposition des étudiants tous les équipements nécessaires pour assurer leur bien-être, proposant des conditions d'étude idéales pour les 3000 étudiants privilégiés logés à Antony.

Il s'agit à présent d'étudier la manière dont Beaudouin entend concrétiser ce programme en terme de choix urbains et architecturaux.

¹⁰³ Plus que celle du *college* anglais, c'est l'influence du campus américain (lui-même inspiré de la tradition britannique) qui aurait pu inspirer l'expérience de la RUA étant donnée la domination culturelle des Etats-Unis après 1945.

¹⁰⁴ Pierre MERLIN, *L'Urbanisme universitaire à l'étranger et en France*, Presses de l'école nationale des Ponts et Chaussées, 1995, p. 264

¹⁰⁵ « Antony : la cité U réduite de moitié », *Le Parisien*, 19 janvier, 1995

DEUXIEME PARTIE

**UNE COMPOSITION URBAINE ET UNE ARCHITECTURE
AFFIRMEES**

I. LA DIMENSION URBAINE DU PROJET

L'Université de Paris fait le choix d'implanter la résidence à Antony, commune de la banlieue sud de Paris, éloignée du Quartier Latin étudiant. Dès lors, un certain nombre de questions sont soulevées : que traduit ce choix en termes d'urbanisme universitaire ? Au niveau local, comment s'intègre la RUA au tissu urbain préexistant ? Et enfin, quelle composition urbaine Beaudouin propose-t-il à l'échelle de la résidence ?

1. Le choix de l'implantation à Antony

En 1946, la Direction de l'Architecture au Ministère de l'Education Nationale s'engage dans l'étude de différents projets, dont l'un à Antony, afin de faire construire des logements pour les étudiants de l'Université de Paris. Aucune information n'existe au sujet d'autres terrains envisagés pour l'opération. En 1947, la décision d'implanter une résidence universitaire sur le terrain de la commune d'Antony est définitivement adoptée¹⁰⁶. L'Office Public d'HLM de la Seine met à disposition quelque huit hectares à l'est de la ville pour la construction de cet ensemble de 3000 résidents. Le terrain en question est situé à proximité du Parc départemental de Sceaux et de la station de train Croix-de-Berny qui permet de se rendre à Paris en quelques minutes par la Ligne de Sceaux.

Pourquoi le choix s'est-il porté sur Antony ? Quels critères ont prévalu à cette décision ?

1.1. Les raisons qui ont prévalu à cette implantation

Antony, commune de 21.233 habitants en 1950, est située à une dizaine de kilomètres du Quartier Latin, dans la banlieue de Paris (dans le département de la Seine, puis celui des Hauts-de-Seine). En 1954, sa population est composée à plus de 40% d'ouvriers et 30% d'employés¹⁰⁷. Voici la description que l'on donne de la ville en 1950¹⁰⁸ :

¹⁰⁶ Dans A. ROYER, *Ville d'Antony, Seine, Etude d'évolution urbaine*, 1950, p.241, on apprend que dès le 7 avril 1946, « le Conseil Général des Bâtiments de France a émis un avis favorable » pour le projet d'Antony.

¹⁰⁷ Anne Fontaine, *Antony, des origines à nos jours*, Connaissances d'Antony, 1987, p. 139

En 1946, les étudiants représentent 1,65 % de la population totale d'Antony.

¹⁰⁸ A. ROYER, *op. cit.*, p. 5

« Aucune industrie, aucun commerce important, ne s'est installé sur son territoire. Antony est ainsi devenue une ville de résidence, où les ouvriers viennent se reposer le soir auprès de leur famille et de leurs enfants » et qui, le matin venu, « se précipitent vers les moyens de transport » pour aller travailler à Paris. Et de conclure : « La ville contemporaine est ainsi devenue une cité-dortoir, satellite de notre capitale. »

C'est dans ce cadre qu'une opération de grande ampleur, destinée à loger 3000 étudiants s'apprête à voir le jour, alors même qu'aucune infrastructure universitaire n'existe à proximité, les plus proches étant celles du Quartier Latin à Paris. Quant au terrain où doit se construire la résidence, il est en pente de l'ouest vers l'est (avec une différence de niveaux de 18 mètres), « d'une forme générale particulièrement défavorable »¹⁰⁹ et scindé en deux par une voie communale.

Le choix du terrain dans cette commune située dans la campagne proche de Paris, éloignée de tout établissement universitaire, qui compte une majorité d'ouvriers, et où les équipements sont inexistantes peut donc sembler étonnant. D'ailleurs, dès 1949, on s'inquiète d'une telle implantation car, dans le cas de l'Université de Paris, « si le nombre des étudiants diminue, il est fort à craindre que les chambres [en résidence universitaire] qui seront les premières abandonnées soient celles situées en banlieue »¹¹⁰. Mais une raison essentielle éclaire ce choix : le souci d'économie qui prévaut tout au long des opérations.

Comme on l'a vu, la pénurie en matière de logement étudiant nécessitait une réponse massive et urgente qui ne pouvait pas prendre la forme de quelques bâtiments intégrés au tissu urbain parisien. De plus, pour accélérer le rendement de la construction et obtenir les coûts les plus bas, une économie d'échelle s'imposait. Aussi, seul un vaste terrain où tous les bâtiments seraient regroupés pouvait-il faire l'affaire. La superficie importante nécessitait de trouver un terrain en dehors de Paris mais qui soit en liaison directe avec Paris et les infrastructures universitaires du Quartier Latin. Antony, située le long de la Ligne de Sceaux qui permettait de se rendre en quelques minutes au Quartier Latin, est donc apparu comme le lieu parfaitement adapté, proposant le « seul terrain placé dans de bonnes conditions pour ce projet »¹¹¹.

En outre, dans une telle situation d'urgence, les terrains situés en banlieue pouvaient être acquis rapidement (là où il aurait fallu de nombreuses années en centre ville) et représentaient une opération foncière intéressante étant donné le faible prix à l'achat. De plus, un site vierge, comme à Antony, permettait l'élaboration d'un plan rationnel et l'implantation de nombreux équipements (restaurant, terrains de sport, tennis, crèches...), impossible à réaliser dans un milieu fortement urbanisé.

¹⁰⁹ Archives de l'Éducation Nationale, 1977/1503/33903, *Notice d'information sur le projet à la date du 6 juillet 1950*

¹¹⁰ Archives Nationales, 1977/1503/33903, *Lettre du Secrétaire d'État aux Finances adressée au Ministre de l'Éducation Nationale*, datée du 31 mars 1949 : « Si le nombre des étudiants diminue, il est fort à craindre que les chambres qui seront les premières abandonnées soient celles situées en banlieue ; je n'en veux pour preuve que les doléances des étudiants « qui se plaignent que le Comité Parisien des Œuvres en faveur des étudiants ait à leur offrir un trop grand nombre de chambres situées en banlieue ». Aussi, se précipitent-ils sur les chambres de Paris, alors que le nombre de celles disponibles en banlieue grandit chaque jour ». Cette phrase est extraite du bulletin d'information du comité des œuvres du 4 décembre 1948. (...) On peut craindre que la cité d'Antony ne soit pas occupée suffisamment, ce qui accroîtrait le déficit, les dépenses étant peu compressibles en raison de l'importance de l'annuité d'amortissement. »

¹¹¹ Archives Nationales, 1977 1503/33903, *Résidence universitaire d'Antony, notice d'information sur le projet à la date du 6 juillet 1950*

Un dernier argument avancé était la meilleure qualité environnementale dont jouissaient les étudiants en résidant dans la campagne proche de Paris, à côté du Parc de Sceaux.

Ainsi, tous ces éléments montrent-ils bien, dans le cas d'Antony, à quel point les rapports entre le monde universitaire et la ville sont régis avant tout par des contraintes d'ordre foncières et financières. La réflexion en termes d'urbanisme universitaire, pour éclairer les choix faits dans l'implantation de la RUA, est pour ainsi dire inexistante au début des années cinquante. En l'occurrence, dans cette période, les rapports entre ville et université font l'objet d'importants questionnements et tâtonnements. Le Premier Congrès International de l'Habitat étudiant (1950) se fait d'ailleurs largement l'écho du débat en s'interrogeant sur la localisation de l'habitat étudiant dans la ville. Trois tendances essentiellement ressortent :

- Les maisons de résidence, indépendantes, réparties dans une grande ville ;
- La ville estudiantine isolée, avec des centres culturels et sociaux, des lieux de réunions, de sport... mais indépendantes des écoles et universités ;
- Les vastes centres universitaires groupant en un seul ensemble les diverses facultés ou écoles avec les maisons d'habitation réservées aux étudiants

Le choix fait à Antony est clairement de créer une ville estudiantine isolée, indépendante des lieux d'enseignement mais où sont présents tous les équipements nécessaires à la vie des 3000 résidents ; une unité de voisinage capable de vivre en autonomie, voire en vase-clos, et dont les rapports avec la commune d'Antony sont pour ainsi dire inexistantes. Ce choix d'isoler ainsi le monde universitaire du reste de la ville sera d'ailleurs la tendance dominante jusque dans les années soixante.

Mais, à Antony, une idée essentielle prévaut : celle de créer un « Quartier Latin extra-muros » en liaison directe avec le Quartier Latin de la Montagne Sainte-Geneviève.

1.2. Un « quartier Latin extra-muros »

Cette appellation est récurrente pour qualifier le projet dans les premiers temps et justifier l'implantation d'une résidence universitaire à Antony. La RUA serait en effet située à quelques mètres de la station de train « Croix-de-Berny » qui permettrait de rallier le Quartier Latin (Gare du Luxembourg) en quelques minutes (à l'image de la Cité Internationale)¹¹². Cette liaison directe entre la résidence et Paris est d'autant plus mise en valeur qu'une installation spécifique est prévue dans le projet : une galerie reliant un bâtiment de la résidence aux quais de la station de train. A ce titre, la situation de la RUA est donc présentée comme un argument fort dans le projet (voir en annexe, document 12). Cette proximité avec Paris lui vaut donc, à l'époque, l'appellation prestigieuse de « Quartier latin extra-muros » :

« Ce terrain [celui de la RUA], malgré sa forme générale particulièrement défavorable, présente par ailleurs d'appréciables avantages. Sa situation est intéressante puisqu'il est desservi par la station de métro « Croix de

¹¹² A partir de 1977, la ligne de RER B4 prend le relais de la l'ancienne Ligne de Sceaux.

Berny » et par conséquent relié directement au Quartier Latin (Gare du Luxembourg). Il sera prévu une liaison particulière (de la résidence Universitaire jusqu'à la plate-forme de la Gare de la Croix de Berny) ce qui permettra aux étudiants d'y accéder sans avoir besoin de traverser les voies publiques et de faire un long détour. (...) La composition du Parc de Sceaux, dont le Grand Canal vient s'articuler au point même où le passage de liaison avec la gare du métro s'accroche sur la composition de la Résidence Universitaire, deviendra ainsi le jardin de la population estudiantine de cette région qui prendra très probablement et tout naturellement le caractère d'un quartier Latin extra-muros. »¹¹³

Cette appellation permet par ailleurs d'en apprendre davantage sur le projet d'ensemble dans lequel on entreprend l'opération de la RUA. La volonté serait en fait, à long terme, de multiplier les infrastructures universitaires dans la banlieue de Paris et de faire de la résidence d'Antony le centre « vital » estudiantin de la banlieue sud. L'opération de la RUA amorcerait donc « l'éclatement spatial du Quartier Latin en banlieue », auquel fait référence Pierre Merlin¹¹⁴. Ce mouvement d'expansion se poursuivra jusqu'au début des années 1970 et se traduit, dans la banlieue sud, le long de la ligne de Sceaux, par la construction de la faculté de sciences d'Orsay dès 1956 (le projet remontant à 1954). Une fois ce cadre posé, on saisit mieux l'importance et le prestige donnés au projet de la RUA. Ce rôle « pionnier » doit lui conférer une image de marque car, « de cette situation, Antony doit tirer bientôt une réputation nationale et internationale, qu'il faudra soutenir honorablement »¹¹⁵.

Cependant, il n'est pas besoin de regarder bien loin pour se rendre compte que cette appellation de « Quartier Latin extra-muros » est quelque peu galvaudée et a surtout valeur de prétexte pour justifier l'implantation du projet en banlieue. En effet, la comparaison entre le Quartier Latin original et l'opération de résidence universitaire ne résiste pas bien longtemps à l'analyse. En termes d'urbanisme universitaire, notamment, cela signifierait organiser l'ensemble de la résidence sur le modèle du quartier universitaire intégré à la ville, mêlant étroitement les infrastructures de formation et celles destinées au logement des étudiants. Or, on a bien vu que le modèle retenu à Antony était, au contraire, celui de l'ensemble estudiantin isolé du reste de la commune et privé d'établissements d'enseignement. La seule liaison Antony-Paris par la Ligne de Sceaux, même si elle représente un atout précieux, tend donc à définir de façon abusive la RUA comme un « nouveau Quartier Latin ».

Il s'agit à présent de voir de quelle manière est implantée la résidence dans le tissu urbain d'Antony et ainsi d'envisager plus précisément les rapports entre la résidence et le reste de la commune.

¹¹³ Archives Nationales, 1977 1503 / 33903, *Notice d'information du COPAR sur la projet de la RUA datée de 1950*

¹¹⁴ P. MERLIN, *L'urbanisme universitaire à l'étranger et en France*, Presses de l'école nationale des Ponts et Chaussées, 1995, p. 283

¹¹⁵ A. ROYER, *op. cit.*, p. 241

M. Jannot ajoute : « A un moment, on avait eu la prétention que tous les trains s'arrêtent à la Croix-de-Berny et desservent ainsi directement la résidence, sur le modèle de la Cité Internationale Boulevard Jourdan, elle-même desservie par tous les trains ». En effet, pour tous les étudiants de l'Université de Paris logés à la Cité Internationale, la Ligne de Sceaux était le moyen de transport direct qui les conduisait en quelques minutes au Quartier Latin.

(M. Jannot, sous-intendant à la RUA de 1955 à 1959 ; entretien personnel)

2. Situation et intégration de la résidence dans la ville

2.1. Le terrain : une acquisition en plusieurs temps

La construction de la Résidence Universitaire d'Antony est projetée sur un terrain appartenant à l'Office des HLM de la Seine, limité par l'avenue de Versailles (R.N. 186), l'avenue de la Croix-de-Berny, l'avenue Gallieni, la Rue de La Fontaine et plusieurs propriétés privées (voir en annexe, document 6).

Dans une note, on apprend qu'une opération d'habitation à bon marché avait déjà été envisagée sur ce même terrain en 1932, à laquelle aucune suite n'avait été donnée¹¹⁶. En 1947, lorsque le site est de nouveau retenu pour la construction de la résidence universitaire, il s'agit encore d'un terrain de pâturage appartenant à l'Office Public d'HLM (voir en annexe, illustration 1). Une partie du terrain, semble-t-il, est louée aux ouvriers d'Antony qui y cultivent des parcelles de jardin. Le projet de la résidence voyant le jour, la Municipalité est obligée de leur retirer à tous la jouissance de leur jardin. Si bien qu'en 1953, on enregistre les plaintes des ouvriers dans le journal municipal¹¹⁷ :

« En attendant la Cité universitaire, rendez-nous nos jardins.

La Municipalité, qui n'est pas chiche de promesses hélas, avait, voici quelques années, retiré la jouissance de leur jardin à des centaines d'ouvriers sous le prétexte mensonger – les faits l'ont démontré depuis – de la construction d'une urgente Cité universitaire, face au parc de Sceaux.

Depuis, rien n'est fait. – Pas de crédits, pas de bâtisses ! – et en même temps que les crédits locaux sont amputés de sommes importantes au profit du monstrueux budget de guerre, le coût de la vie, pour les mêmes raisons, va augmentant sans cesse – Nourrir les siens devient un problème de tous les instants !

Les ouvriers, tout en sachant bien que ce n'est pas là la solution essentielle pour améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles, demandent que leur jardins leurs soient rapidement rendus. Le moment est favorable. Il est temps de retourner la terre ; bientôt les premiers semis... Alors, qu'attend-on pour rendre possible une amélioration du si maigre repas familial ? ».

Il n'en sera rien et les travaux débiteront quelques mois plus tard, en avril 1954. Mais avant le lancement du chantier, l'OPDHLM procède à diverses opérations afin « d'ajuster » au mieux la parcelle de terrain.

Dans un premier temps, le terrain envisagé pour la construction de la résidence se compose de deux parcelles adjacentes séparées par une voie, l'avenue de Sceaux (voie située approximativement dans l'axe du Grand Canal du Parc de Sceaux) ; cédée par l'OPHLM à la commune en 1934, cette dernière l'avait classée dans son réseau vicinal. En 1950, l'Office Public d'HLM demande à la Municipalité de bien vouloir lui rétrocéder cette voie afin que celle-ci soit « mise à la disposition du

¹¹⁶ Ce projet, en 1932, s'inscrit dans une initiative forte du maire de l'époque, M. Mounié, particulièrement engagé dans la défense des « mal-lotis » et le problème des lotissements défectueux à Antony (lui vaut le nom de « Père des Mal-Lotis »). Une note datée de 1932 annonce que « Monsieur le Sous-Directeur des Services de l'Habitation demande, d'urgence, l'avis du Service des Ponts et Chaussées sur la convenance éventuelle, pour une opération d'Habitations à Bon Marché d'un terrain sis à Antony, dans le triangle formé par la R.N. 186, l'Avenue de la Croix de Berny et l'avenue Gallieni. »

plan d'ensemble des opérations ». Ainsi, par délibération du 12 mai 1950, le Conseil Municipal d'Antony décide-t-il de rétrocéder gratuitement à l'OPDHLM le terrain de l'avenue de Sceaux, exigeant son déclassement quelques mois plus tard. Les deux parcelles d'origine, dès lors, n'en forment plus qu'une seule, laquelle mesure environ 10 hectares.

Rapidement, il est question de compléter cette parcelle de 10 hectares par l'acquisition de trois hectares supplémentaires. « Dans l'angle sud-sud-est, en bordure de l'Avenue Gallieni, l'Office du Département de la Seine se propose d'acquérir trois hectares supplémentaires, afin d'étendre son emprise jusqu'à concurrence de onze hectares, superficie capable de recevoir dans de bonnes conditions une population de 3.000 étudiants. »¹¹⁸ C'est chose faite en octobre 1953. L'opération d'acquisition (faite à l'amiable ou par voie d'expropriation) est stipulée dans un premier avenant de la Convention signée en mai 1952. L'OPDHLM espère alors obtenir le déclassement de l'avenue Gallieni (sur le modèle de celle de Sceaux) qui permettrait « une implantation plus rationnelle des bâtiments de la RUA », mais en vain¹¹⁹.

La parcelle destinée à la construction de la RUA est donc acquise en deux temps. En 1953, Beaudouin dispose ainsi d'une superficie de 13 hectares¹²⁰, traversée par l'avenue Gallieni, pour mettre au point la composition définitive de la résidence.

La future résidence universitaire de Paris est donc appelée à voir le jour dans une commune de banlieue, où, en 1954, 80% des logements sont pavillonnaires; un certain nombre de parcelles sont encore non construites alors que d'autres sont réservées aux cultures. Avec ces données de départ, il s'agit d'observer dans quelle mesure la résidence va s'intégrer au reste de la commune.

2.2. Comment s'intègre la RUA dans le tissu urbain d'Antony ?

Située à l'extrémité nord-est d'Antony, en bordure du Parc de Sceaux, la RUA, par sa position, apparaît clairement excentrée du reste de la commune (voir en annexe, document 4). En outre, la présence en limite du terrain d'un axe routier important (route nationale) accroît son isolement¹²¹. La localisation de la résidence ne fait donc pas ressortir son appartenance véritable à la ville d'Antony.

Cette impression est accentuée par le vaste remembrement opéré en vue de la construction de la résidence. En effet, les 13 hectares de superficie du terrain tranchent nettement avec le parcellaire, si bien que la RUA ne s'inscrit pas dans le tissu urbain préexistant de la ville (voir en annexe, document

¹¹⁷ Archives de la Mairie d'Antony, *Aube Nouvelle*, daté du 28 / 02 / 1953

¹¹⁸ Archives Nationales, 1977 / 1503 / 33 903, *Notice d'information sur le projet à la date du 6 juillet 1950*

¹¹⁹ Archives Nationales, 1977 / 1503 / 33 903, *Lettre de l'OPHDS en date du 10 août 1954 adressée à M. Le Ministre de l'Education Nationale :*

« Je vous informe qu'après pourparlers avec la Mairie d'Antony, l'Office va sans doute obtenir le déclassement de l'Avenue Gallieni ce qui permettra une implantation plus rationnelle des bâtiments de la RUA »

¹²⁰ Superficie totale très inférieure aux 44 hectares dont dispose la Cité Internationale, boulevard Jourdan.

¹²¹ D'autant que le Plan d'aménagement de la région parisienne prévoit, en bordure de la RN 186, la construction d'une autoroute (A 86), rocade qui fait le tour de Paris.

2 et 3). Elle fait partie des premiers « grands ensembles » construits à Antony (certainement le premier d'ailleurs) et dénote franchement dans la trame urbaine ancienne. Anne Fontaine rapporte :

« Il faut construire vite et au moindre coût. Pour résoudre la crise du logement à Antony, des ensembles d'immeubles s'élevèrent sur les dernières terres cultivées, puis dans les parcs des grandes propriétés. Jusqu'en 1954, 80 % des logements étaient des pavillons (*voir en annexe, document 4*). Une vague de constructions collectives déferla sur la commune sans aucun plan d'urbanisme cohérent. Les vides du tissu urbain sont comblés. Dominant les pavillons, des immeubles « barres » et « tours » surgissent. »¹²²

La masse importante des bâtiments de la RUA tranche donc avec les espaces peu bâtis, situés en bordure, que ce soit le parc de Sceaux au nord ou la zone pavillonnaire au sud. Comme tous les grands ensembles à venir, elle est construite selon le chemin de grue ; cette technique lourde nécessite l'acquisition d'un vaste terrain. Il en résulte des immeubles en totale rupture d'échelle avec leur environnement immédiat. Il n'y a pas d'association possible avec d'autres bâtiments car ces immeubles ont besoin de vide autour d'eux. C'est ce vide qui occasionne une rupture dans le tissu urbain. Bruno Vayssière commente ainsi le phénomène :

« Edifiées en dehors de toute restriction parcellaire et de tout souci d'alignement, nos barres peuvent apparaître comme des objets fantômes. Conçues en dehors de tout contexte, elles se trouvent rigoureusement détachées de toute inscription.

(...) Les blocs, au travers leur isolement, choisissent la dimension puissante de l'œuvre unique. Sans les référents habituels dus au voisinage, tous ces édifices semblent appartenir à une dimension zéro ; venus d'un autre monde, ils n'ont plus rien à voir ni avec la ville préexistante ni avec le lieu naturel qu'ils ignorent.

Dans les banlieues d'avant-guerre toujours parcellisées, maisonnettes et espaces verts n'apparaissent que sous forme de saupoudrages pavillonnaires. (...) [Désormais] il n'y aura plus ni bornages ni morcellements parcellaires.

Par volonté de programmation originelle, nos grands ensembles sont détachés de toute contextualité, qu'elle soit urbaine ou rurale, banlieusarde ou potagère. Les seuls objets avec qui dialoguent les immeubles du hard-french sont tout simplement leurs doubles, voire leurs répétitions sous une forme à peine différente. »¹²³

Ainsi, la composition urbaine adoptée pour la RUA fait-elle « exploser » l'îlot traditionnel: les « barres » sont placées en périphérie du terrain, dégagant un vaste espace central ; l'ensemble fait tâche à côté des parcelles pavillonnaires régulièrement construites ou du Parc de Sceaux tout proche (voir en annexe, document 5).

2.3. La proximité du Parc de Sceaux

Le terrain, dans son ensemble, est donc situé en regard du Parc de Sceaux ; les deux ensembles (Parc de Sceaux et résidence universitaire) sont séparés par l'avenue de Versailles (ou N 186).

La proximité du Parc de Sceaux est l'une des caractéristiques notoires de la résidence universitaire d'Antony. Cette situation particulièrement enviable ajoute, bien évidemment, au prestige

¹²² A. FONTAINE, *Antony, des origines à nos jours*, connaissance d'Antony, 1987, p. 120

« En 1954, 80 % des habitats sont encore individuels, en 1975, il n'y en a plus que 43 %. En effet, 74 % des logements construits entre 1954 et 1975 sont des logements collectifs. »

¹²³ B. VAYSSIERE, *Reconstruction – déconstruction. Le hard french ou l'architecture française des Trente Glorieuses*, Picard, collection villes et sociétés, 1988, p. 256

de la résidence et le COPAR (Comité Parisien des Œuvres) ne manque pas de le faire remarquer. Ainsi, dans la notice datée de juillet 1950, le COPAR informe-t-il que :

« [le terrain] est en contact direct avec le Parc de Sceaux, qui est une des plus belles réserves de parc publics dans la région parisienne. La composition de Sceaux, dont le Grand Canal vient s'articuler au point même où le passage de liaison avec la gare du métro s'accroche sur la composition de la Résidence Universitaire, deviendra ainsi le jardin de la population estudiantine de cette région qui prendra très probablement et tout naturellement le caractère d'un quartier Latin extra-muros. »¹²⁴

Outre le côté prestigieux, le parc apporte donc une qualité de vie exceptionnelle aux étudiants, en accord avec les principes hygiénistes du moment et la volonté de rapprocher l'homme de la nature et du soleil.

Cependant, par la suite, on constatera que la résidence fait l'effet d'un « plaquage » entre le Parc et la ville elle-même. Le bâtiment B, construit le long de l'avenue de Versailles, fait « écran » entre le Parc et la ville, brisant ainsi la perspective du Grand Canal qui se prolongeait par l'avenue de Sceaux (supprimée au profit du plan d'ensemble de la résidence) (voir en annexe, document 2 et 3). Alors même que le chantier a débuté, cette disposition lui vaut d'ailleurs plusieurs observations de la part de la Commission départementale des Sites¹²⁵ qui obligera à certaines modifications sur les plans. Il en ressort deux objections essentielles concernant, d'une part, la hauteur trop grande du bâtiment A qui le rendrait visible depuis le Parc de Sceaux, et, d'autre part, la façade sur la route nationale 186 du bâtiment B considérée comme trop monotone. Ces deux observations faites, Beaudouin propose à la Commission une façon de remédier au problème :

« Sur le premier point, je vous propose la suppression du dernier étage du bâtiment A, ce qui ramènerait la hauteur du bâtiment à 32 mètres au lieu des 35 mètres prévus à l'origine et le rendrait invisible depuis le Parc de Sceaux. En effet, la corniche de ce bâtiment se confondrait alors avec la ligne d'horizon.

Sur le deuxième point, il y a lieu de noter que le plan masse de l'opération comporte la construction d'un certain nombre de bâtiments isolés entre la façade du bâtiment B et la route nationale 186. On y trouvera ainsi une salle des fêtes et de réunions, une bibliothèque, trois grands amphithéâtres et de nombreuses salles d'études ou de travaux divers ; c'est pour cette raison qu'il a été prévu un bâtiment B de silhouette rectiligne, afin de ne pas lutter avec la diversité et le découpage mouvementé des bâtiments qui seront au premier plan. »

Le bâtiment B sera donc conservé comme tel.

Toutes ces remarques expriment bien l'isolement de la RUA sur le plan urbain par rapport au reste de la ville. La résidence est véritablement plaquée à l'une des extrémités d'Antony, sans être intégrée à celle-ci. A elle seule, la rue Gallieni qui traverse la résidence ne peut prétendre intégrer la RUA à la commune ; cependant, le vaste parc dégagé au centre du terrain restera accessible à tous les Antoniens, aucune clôture n'étant installée entre cet espace et la voie publique.

¹²⁴ Archives Nationales, 1977/1503/33903, *Notice d'information sur le projet à la date du 6 juillet 1950*

¹²⁵ Archives Nationales, 1977/1503/33903, *lettre du Préfet de la Seine adressée au Ministre de l'Education Nationale* datée du 30 juillet 1954

Lettre de l'OP d'habitations de la Seine adressée au Recteur de l'Université de Paris en date du 8 novembre 1954

Beaudouin a donc à sa disposition un terrain d'une superficie totale de 13 hectares, de forme triangulaire, traversé par une rue et situé face au Parc de Sceaux. Quel « paysage urbain » va-t-il composer à partir de ces données ?

3. QUEL « PAYSAGE URBAIN » POUR LA RESIDENCE UNIVERSITAIRE D'ANTONY ?

3.1. Un « ordre ouvert » ou l'éclatement de l'îlot traditionnel

S'agissant du « paysage urbain », une première constatation s'impose : Beaudouin prend le parti d'implanter les bâtiments en périphérie du terrain (voir en annexe, document 6). S'il choisit un plan d'ensemble de cette sorte, c'est, semble-t-il, par souci d'économie avant tout. Il rapporte à ce sujet que « l'implantation générale des bâtiments sur la périphérie du terrain a pour but de réserver des espaces libres aussi grands que possible au centre de la composition afin de réaliser des économies sur la voirie et la longueur des branchements divers reliant les bâtiments aux canalisations de la voie publique. »¹²⁶

Cependant, outre le principe d'économie, un tel parti pris dans le plan d'ensemble traduit, chez Beaudouin, une étude approfondie de la composition urbaine. En effet, en tant qu'architecte BCPN et urbaniste, il considère que « la capacité de composition est à la base de la formation de l'architecte et de l'urbaniste...C'est une façon d'être et de comprendre toutes choses, une ouverture d'esprit... »¹²⁷. Chez Beaudouin, rien n'est donc laissé au hasard quant il s'agit de composition urbaine.

Dans ces années là, la tendance qui prévaut dans le milieu des architectes et des urbanistes est celle de l'ouverture sur l'extérieur, sur la nature ; la mitoyenneté et les bordures des rues n'ont plus lieu d'être, l'implantation des bâtiments n'est plus tenue de suivre l'alignement. Au contraire, il faut rompre avec l'ancien modèle et en proposer de nouveaux capables de satisfaire pleinement le besoin de nature et de soleil de l'homme. Ainsi, deux préoccupations essentielles s'expriment-elles dans le plan d'ensemble que Beaudouin propose à Antony : l'importance faite aux espaces verts et la recherche de l'ensoleillement. Ces préoccupations sont précisément celles qu'Eugène Claudius-Petit prône haut et fort à la même période. En effet, ce dernier, ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme de 1948 à 1952, est l'initiateur d'une doctrine qu'il résume dans le premier bilan des reconstructions publié en 1950 dans *L'Architecture d'Aujourd'hui*¹²⁸ :

« [Demander à l'architecture] de ne plus être fragmentée par la largeur des parcelles en bordure de rue, et, tout au contraire, de régner sur un ensemble que l'œil peut embrasser d'un coup, c'est permettre la vie de notre temps avec les voitures dans la cité, c'est permettre à l'homme de reprendre contact avec la nature, les arbres et le soleil, c'est

¹²⁶ Mairie d'Antony, service Urbanisme, *RUA, devis descriptif général*, mai 1955, p. 6

¹²⁷ Propos d'Eugène Beaudouin à l'Académie des Beaux-Arts in R. SAUBOT, « Eugène Beaudouin (1898-1983) », *Portraits d'architectes*, supplément aux Cahiers de l'Académie d'Architecture, vol. 2, 1983, p. 3-8

construire des logements pour éviter de construire des sanas. Faire œuvre d'architecture autrement qu'entre deux murs mitoyens paraît chose nouvelle et quasi-révolutionnaire. »

Dès 1946, Le Corbusier (proche de Claudius-Petit) défend ces mêmes idées :

« Il faut que s'opère précieusement la révolution urbanistique qui seule instaurera les conditions d'une *révolution de l'art du logement* (...). La maison doit quitter la rue (et disparaître la notion des « alignements » sur rue). La cour doit être répudiée. »¹²⁹

En 1953, Antoine Spinetta, directeur de la Construction du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, en charge du Secteur industrialisé au MRU, ajoute:

« (...) La rue traditionnelle, trop étroite entre des alignements de façades qui dissimulent bien souvent le taudis, fait place à un aménagement d'îlots largement ouverts. Les murs aveugles disparaissent. Par toutes les faces, l'immeuble s'ouvre à la lumière sur des espaces libres où les plantations apporteront le complément nécessaire à la vie des hommes. »¹³⁰

La nécessité de l'implantation des bâtiments par rapport à la course du soleil devient un leitmotiv et rares sont ceux qui osent la mettre en doute. C'est dans cet état d'esprit là que Beaudouin entend travailler, avec la volonté de créer un cadre de vie d'une très grande qualité pour les 3000 étudiants qui résideront à Antony.

Jacques Lucan désigne tous ces principes comme ceux de « l'ordre ouvert », « pour lequel aucun découpage parcellaire n'est plus valide, et pour lequel les procédures de remembrement sont maintenant dépassées puisqu'il faut « mobiliser » ou « regrouper » le sol. »¹³¹ Le terrain obtenu, il s'agit à présent de libérer au mieux le sol notamment en implantant le bâti de façon rationnelle tout en ne négligeant pas l'ensoleillement. Beaudouin prend alors le parti d'implanter les bâtiments en périphérie de façon à dégager un vaste espace central et choisit une orientation générale est-ouest « pour avoir un ensoleillement sensiblement égal sur les deux faces »¹³².

Cette notion d'« ordre ouvert » traduit donc l'éclatement de l'îlot traditionnel au profit de son ouverture sur la nature et sur le reste de la ville. Cette notion d'urbanisme est d'ailleurs associable de près à une idée récurrente concernant la RUA : celle qui consiste à vouloir édifier un ensemble dit « démocratique ». En effet, régulièrement, il est précisé que « les promoteurs du projet ont envisagé l'édification d'une cité universitaire « démocratique », aucun entourage, aucune grille ne devant enclore les bâtiments »¹³³ ; « on entend donner à cet ensemble un aspect accueillant, afin d'assurer à chacun les meilleures conditions pour son développement individuel, physique et moral. A cet effet, on affirmera le sentiment de liberté indispensable en bannissant toute clôture entre la voie publique et les

¹²⁸ Eugène Claudius-Petit, introduction à *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n° 32 (« Reconstruction France 1950 »), octobre-novembre 1950

¹²⁹ Le Corbusier, *Propos d'urbanisme*, Editions Bourrellet et Cie, 1946, p. 86

¹³⁰ Antoine Spinetta, « Les grands ensembles », *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n°46, février-mars 1953

¹³¹ Jacques LUCAN, *Architecture en France (1940-2000). Histoire et théories*, Paris, Ed. Le Moniteur, collection Architectes, 2001, p. 40

¹³² Mairie d'Antony, service Urbanisme, *RUA, devis descriptif général*, mai 1955, p. 7

¹³³ Archives du CLOUS, *Note d'information sur la Résidence universitaire d'Antony* du COPAR datée du 19 novembre 1953

jardins qui seront accessibles au public »¹³⁴. C'est une manière «d'éviter de donner à la future résidence la vie d'une caserne »¹³⁵ et de créer ainsi des liens entre la résidence universitaire et la ville. Mais ce à quoi Beaudouin attache beaucoup d'importance, c'est certainement l'aménagement de ce vaste espace central libéré de l'emprise parcellaire. En choisissant « l'ordre ouvert », en prenant comme parti d'implanter les bâtiments en périphérie du terrain, Beaudouin libère un vaste espace au centre de la composition. Sur 13 hectares, 2 hectares seulement sont consacrés aux bâtiments. L'espace libre ainsi gagné est dédié à l'aménagement d'un parc mais aussi d'équipements et de terrains sportifs.

3.2. Un parc paysager et un aménagement des espaces de plein air

Plusieurs équipements sportifs sont en effet prévus en extérieur (des bassins de natation, des terrains de volley, basket et tennis). Ainsi, est-on proche des préoccupations urbanistiques exprimées lors des Congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM) :

« Dans son 35^e article, la Charte d'Athènes préconise l'amalgame des volumes bâtis et des espaces verts : « Tout quartier d'habitation doit comporter désormais la surface verte nécessaire à l'aménagement rationnel des jeux et sports des enfants, des adolescents, des adultes ». Afin de lever toute ambiguïté sur le statut de ces surfaces, la Charte les distingue clairement des jardins privatifs liés aux modèles antérieurs : « contrairement à ce qui se passe dans les cités-jardins, les surfaces vertes ne seront pas compartimentées en petits éléments d'usage privé, mais consacrés à l'essor des diverses activités communes qui forment les prolongements du logis ». Et l'article 37 ajoute : « elles devront, avant tout, jouer un rôle utile, et ce sont des installations de caractère collectif qui occuperont leurs pelouses : crèches, organisations pré- ou post-scolaires, cercles de jeunesse, centres de délasserment intellectuel ou de culture physique, salles de lecture ou de jeux, pistes de course ou piscines de plein air »¹³⁶.

Outre l'aménagement d'équipements collectifs, Beaudouin apporte beaucoup de soins à l'aménagement et la plantation des espaces verts. Dans un texte écrit en 1988, Jean Dubuisson évoque cette volonté, commune à beaucoup dans les années cinquante, de donner plus d'importance aux espaces plantés :

« Nous [Jean Dubuisson, Eugène Beaudouin, Marcel Lods, Jean Prouvé...]avons le vif désir de faire évoluer la construction. Les logements devaient répondre à de nouvelles exigences et à un mode de vie, ils devaient offrir plus de confort et plus de contact avec la nature environnante. Une solution satisfaisante ne pouvait être donnée qu'à deux conditions : améliorer très sensiblement la productivité dans le bâtiment et chercher de nouveaux tracés libérant de grands espaces qui seraient plantés... »¹³⁷

La création d'un parc dans la résidence fait d'ailleurs partie des recommandations lors de l'élaboration du projet. Ainsi, dans une note¹³⁸ de 1950, on insiste sur ce point:

« (...) Actuellement ce terrain est complètement dénudé. Il est regrettable que, pour réaliser un tel programme, on ne dispose pas d'un parc déjà existant dont les frondaisons eussent été un fond pour les perspectives architecturales qui

¹³⁴ Mairie d'Antony, Service Urbanisme, *Devis descriptif général* joint au permis de construire, 1955

¹³⁵ Archives Nationales, 1977 1503 / 33 903, *PV de la séance portant sur la RUA du 16 juin 1954*

¹³⁶ G. MONNIER, *op. cit.*, tome 2, p. 105

¹³⁷ *ibid.*, p. 101

¹³⁸ Archives Nationales, 1977/1503/33903, *Résidence Universitaire d'Antony. Notice d'information sur le projet à la date du 6 juillet 1950*

y seront construites. Il sera nécessaire de planter en même temps qu'on bâtira et il faudra attendre des années avant que les arbres de ce nouveau jardin parviennent à une taille suffisante pour former le cadre de verdure indispensable pour la mise en valeur de cet ensemble. C'est d'ailleurs sur ce caractère de parc résidentiel universitaire que le Directeur du Plan d'aménagement de la région parisienne a insisté lorsqu'il a donné ses directives pour cette composition (soulignant également qu'elle serait en bordure de la future grande rocade de Paris, l'actuelle N.186 dont le trafic est appelé à un grand développement). Il conviendra de faire un gros effort sur ce chapitre des plantations. »

Dès lors, dans le devis final, il est prévu d'accorder un crédit d'environ 1% pour financer les plantations du parc.

Pour Beaudouin, l'aménagement de ces espaces verts fait donc partie intégrante du projet et constitue même une part du travail particulièrement importante dans le rendu final. Il entend donner à l'ensemble l'allure d'un « parc résidentiel universitaire » dont la référence primordiale serait le *college* anglais. En vue de créer ce parc, il fournit un véritable travail de paysagiste qui va bien au-delà du simple travail de plantation. Ainsi, il sélectionne diverses plantes « afin de souligner les caractères qu'il convient de donner aux diverses parties de ce jardin. (...) On y trouvera notamment des alignements formant des mails et des quinconces... Les massifs d'arbres plantés en bosquets, en rangées ou isolés, seront combinés avec des sous-bois d'arbustes. (...) On prêtera une attention particulière aux plantations grimpantes qui seront aménagées pour accompagner des bâtiments. La distribution des végétaux dans son ensemble sera conçue afin que la succession des floraisons présente un intérêt constamment soutenu en toutes saisons (...) »¹³⁹ Les compositions grainières sont dosées ; la distribution des arbres tient compte du calendrier de leurs floraisons.

3.3. Une réflexion urbaine : « habiter autour d'un jardin »

Rien n'est donc fait au hasard et en aucun cas la « verdure » ne prendra des allures de « bouche-trou » comme l'évoque Bruno Vayssière¹⁴⁰. Au contraire, la notion du parc est centrale dans les réflexions de Beaudouin sur la composition urbaine. Il l'exprime ainsi dans un article paru en 1957 :

« (...) l'insuffisance des travaux d'accompagnement et en particulier les plantations d'entourage des bâtiments ne créent pas la mise en valeur indispensable pour rendre agréables des constructions économiques strictement utilitaires.

(...) Tous ceux qui ont la charge de coordonner ou de superviser actuellement des ensembles d'opérations sont inquiets des conséquences de cette insuffisance des aménagements d'encadrement auxquels on n'attache pas une importance, une attention et les crédits suffisants. La beauté, l'agrément et l'hygiène de nos villes en souffriront grandement et cette carence ira s'aggravant avec la vétusté croissante des bâtiments.

¹³⁹ Mairie d'Antony, service Urbanisme, *Devis descriptif général*, 1955

¹⁴⁰ B. VAYSSIERE, *op. cit.*, p. 238 : « Mais les adeptes rigoureux d'une science véritable des espaces verts se raréfieront avec les années. (...) La « verdure » après 1956 prendra alors très vite des allures de « bouche-trou ». Puisqu'on fabriquait de gigantesques espaces extérieurs, remplissait on les de tâches arborescentes... »

Il est certain que la solution de ce problème se trouve dans les aménagements de plantations variées qui doivent, avec les constructions et les réseaux circulatoires, constituer les trois éléments de composition architecturale de la cité.

Les nécessités du logement et des transports ayant accaparé l'attention, la parure verte de nos villes n'a été que trop négligée en France. Il serait donc bon de penser plus souvent nos compositions sur les thèmes de parcs, jardins, squares, bosquets, mails et avenues, quais plantés, alignements, cours, perspectives d'ordonnances monumentales ou paysagères et grands bois et forêts magnifiquement traités. (...) »¹⁴¹

L'aménagement d'espaces plantés est donc perçu par Beaudouin comme l'« un des trois éléments de composition architecturale de la cité » ; c'est dire l'importance qu'il y attache.

Au début des années cinquante, ce type de composition qui prévoit l'implantation de bâtiments autour d'un parc, est semble-t-il récurrente dans les projets de Beaudouin¹⁴². C'est cette même composition qu'il emploie lors du concours expérimental pour la Cité Rotterdam à Strasbourg (1951), pour le groupe résidentiel de Vermont à Genève, ou encore dans les études sur le Siège de l'UNESCO à Paris, toutes basées sur la modèle urbain du Parc Monceau.

Les trois projets (Strasbourg, Genève, Antony) font d'ailleurs l'objet d'un article paru dans la revue *Urbanisme* en 1951 sur le thème « Habiter autour d'un jardin »¹⁴³. Beaudouin propose trois « remarquables compositions dont la parenté et l'unité de vision qui les relie méritent attention » :

« Elles sont comparables, en effet, par leur importance, leur volume, leur destination et leur caractère : conçues toutes trois pour répartir les bâtiments en ceinture autour d'un parc ou d'un jardin central. Dans chacune d'elles, les implantations des bâtiments recherchent à modeler, dans les meilleures conditions, les perspectives des voies formant le paysage urbain autour de la composition (...) »

Cette composition est présentée comme la solution contre le manque de lumière et s'associe à l'éclatement de l'îlot urbain traditionnel.

« Devant l'amoncellement de constructions sans ordre, sans lumière, se formant mutuellement écran en dérochant le soleil au voisin, la réaction – violente comme toute réaction – a fait éclater l'îlot urbain. »

Cette ouverture de l'îlot conduit à associer étroitement le bâti et les jardins afin d'assurer un cadre de vie de grande qualité à tous les résidents.

« (...) En vue de fournir à la population des quartiers nouveaux le maximum d'hygiène, de confort et d'agrément, tout en multipliant les « points verts » dans la cité, les urbanistes cherchent aujourd'hui à composer immeubles et jardins en ensembles cohérents qui s'intègrent intimement.

Vivre autour d'un jardin ! Cette notion de jardin public, encadré par des maisons d'habitation (...) résout un problème capital d'habitat : offrir à tous les habitants, tout en leur assurant les éléments de vie sociale indispensables, le maximum d'agrément par la vue et la jouissance de ce jardin. »

Le traitement végétal chez Beaudouin revêt donc une importance toute particulière. Bruno Vayssière ajoute :

¹⁴¹ Eugène Beaudouin, « Thèmes de jardins italiens » (préface), *Urbanisme*, n° 54, 1957, p. 114

¹⁴² Ce type de composition urbaine n'est en rien comparable avec celle que Beaudouin et Lods emploient à la Cité de la Muette à Drancy (1931-1934). A Drancy, ils font le choix d'une composition rudimentaire, « en peigne », constituée par l'alternance de barres et de tours. Les espaces verts sont placés « à côté » des bâtiments d'habitation et ne sont pas, à proprement parler, « aménagés ».

¹⁴³ « Habiter autour d'un jardin. Trois projets d'Eugène Beaudouin », *Urbanisme*, n° 7-8, 1951, pp. 5-8

« Cette passion [chez Beaudouin] pour les tilleuls argentés et autres acacias boules, étrangère à l'enseignement des Beaux-arts, permet de mâtiner la brutalité du « moderne » venu des CIAM méditerranéens avec une tempérance anglo-saxonne. »¹⁴⁴

A cette influence des CIAM, s'associe donc un travail plus classique d'ordonnement paysager lui permettant de renouer quelque peu avec les principes de composition dignes d'un architecte Prix de Rome. Dans une préface sur le thème des jardins italiens, Beaudouin abonde en ce sens : « Il serait bon de penser plus souvent nos compositions sur [le thème] des perspectives d'ordonnances monumentales ou paysagères (...) »¹⁴⁵

L'ordonnement monumental, dans le cas d'Antony, est marqué par la présence d'un axe central fort autour duquel se répartissent les bâtiments (voir en annexe, illustrations 9, 10 et 26). Il s'agit d'une perspective qui part de l'extrémité du terrain où se concentrent l'accès à la station Croix-de-Berny, le bâtiment administratif, le restaurant universitaire, autant dire le cœur de la résidence. Cet axe se poursuit ensuite sous la passerelle qui marque comme une entrée dans le parc, puis se prolonge sous forme d'un cheminement pour piétons avant d'atteindre l'autre extrémité du terrain. Axe fort qui rappelle l'ordonnement du Parc de Sceaux tout proche et la perspective du Grand Canal. Il en résulte une composition équilibrée dans laquelle s'organise l'implantation de huit « barres ».

Vu l'importance de l'opération, l'implantation de la résidence sur un terrain en banlieue parisienne s'est donc imposée. « Plaquée » à une extrémité d'Antony, la RUA ne s'intègre pas au tissu urbain préexistant ; pour autant, elle se veut ouverte sur la ville, sans clôture et accessible à tous.

Malgré l'éloignement du Quartier Latin, cette implantation paraît avantageuse à bien des égards : le terrain est suffisamment vaste pour accueillir de nombreux équipements, il est situé face au Parc de Sceaux et le long de la ligne de Sceaux qui mène à Paris. En outre, les bâtiments sont disposés autour d'un vaste parc paysager.

Beaudouin fait une proposition urbaine forcément inattendue au milieu des pavillons de banlieue, mais l'ensemble fait l'effet d'une composition générale particulièrement bien équilibrée. Il s'agit à présent d'étudier les formes architecturales et leur intégration dans le paysage urbain

¹⁴⁴ B. VAYSSIERE, *op. cit.*, p. 238

¹⁴⁵ Eugène Beaudouin, « Thèmes de jardins italiens » (préface), *Urbanisme*, n° 54, 1957, p. 114

II. UN PARTI ARCHITECTURAL CONTRAINT PAR LES EXIGENCES DE L'INDUSTRIALISATION

En 1952, l'opération de la RUA est inscrite au « secteur industrialisé » du MRU. Or ce secteur, on l'a vu, implique de nombreuses dispositions visant à améliorer les conditions de réalisation d'un modèle en architecture, à adapter les structures de production à sa généralisation. Les entreprises sont donc sollicitées dès l'avant-projet. Ainsi, l'industrialisation et la préfabrication deviennent-elles les maîtres mots des chantiers, comme la RUA, classés dans le secteur industrialisé. L'objectif final d'une telle politique est la réduction maximale des coûts de construction sans pour autant négliger l'aspect qualitatif du bâti.

Beaudouin, depuis le chantier de la Muette à Drancy (1931-34), est reconnu comme un précurseur dans les techniques de préfabrication de la construction et d'industrialisation du chantier. Qu'en est-il quelque vingt ans plus tard pour l'opération d'Antony ?

Dans quelle mesure ces contraintes d'industrialisation vont-elles jouer sur les dispositions intérieures, les formes architecturales et la composition d'ensemble ?

1. TYPOLOGIE ET FORMES ARCHITECTURALES

1.1 Préfabrication de la construction et industrialisation du chantier

Sur le chantier d'Antony, Beaudouin travaille avec la même entreprise pilote (Boussiron) qu'à la Cité Rotterdam à Strasbourg. Aussi, ces deux chantiers sont-ils très proches dans l'emploi de la préfabrication et un certain nombre d'éléments de construction sont-ils identiques. Pour faciliter la préfabrication, Beaudouin a recours à une construction homogène, (un seul type de plancher, un seul type de fenêtre, un seul type de porte-fenêtre) ; tous les matériaux employés répondent à des normes et des classifications CSTB. Une note précise les éléments préfabriqués utilisés pour la façade des cellules d'habitation:

« - Eléments, allèges et panneaux verticaux des appartements pour jeunes ménages, réalisés en maçonnerie préfabriquée (type DRAVEIL)

- Les éléments seront réalisés en une seule pièce pour deux cellules, de manière à éviter les joints verticaux entre éléments.

- Les éléments saillants des murs de refend entre chambres seront préfabriqués et posés avant coulage des murs de refend proprement dits

- Les dalles de balcons seront préfabriqués également et seront pincées entre les éléments saillants inférieur et supérieur des murs de refend

De nombreux éléments standards en grande série ont été adoptés : jambage de ciment blanc en éléments préfabriqués, allèges avec isolation thermique en béton de vermiculite, volées d'escalier préfabriquées avec dalles de granito. »¹⁴⁶

Les cadres des hublots des cages d'escaliers sont également préfabriqués en grand nombre (voir en annexe, illustrations 2, 3, 6 et 41).

En outre, afin de réduire les coûts et d'étudier les formules et les matériaux les plus économiques pour la réalisation d'une cellule type, Beaudouin lance la construction d'un bâtiment prototype avant l'ouverture du chantier.

Sur le chantier, cette volonté d'industrialiser la construction se traduit par l'utilisation systématique de la grue. La typologie qui en résulte directement est la barre (voir en annexe, illustration 4). « A elle seule, écrit Bruno Vayssière, la grue sur rail, avec une flèche pivotante, prétend avoir directement engendré la barre. »¹⁴⁷ L'ensemble d'Antony se composera donc essentiellement de huit barres uniformément minces et s'étendant sur une grande longueur. En 1956, la première tranche des opérations est achevée et les bâtiments sont livrés, proposant une surface utile nette de 61106 m² répartis sur 4 à 9 niveaux selon les pavillons.

Le COPAR précise que c'est bien « la nécessité d'une conception économique qui a obligé l'architecte à réaliser de grands bâtiments »¹⁴⁸. Ces grands bâtiments linéaires visent en effet, avant tout, à respecter les impératifs de linéarité et de sérialité de la préfabrication lourde. Ils se caractérisent avant tout par un maillage rigoureux issu du système constructif qui, dans le cas de la RUA, s'appuie sur des refends porteurs en béton armé de 0,20 m d'épaisseur séparant chaque cellule et espacés de 2,90 m entre axes.

1.2. Privilégier l'horizontalité des formes

Ce parti pris typologique de la barre, implantée autour d'un parc, diffère du projet « référent » que Beaudouin avait mené avec Lods à Drancy (1931-34) pour lequel barres et tours étaient associées selon un plan en peigne. Cet emploi systématique de la barre et ce rejet de la tour à Antony s'explique tout d'abord par la nature du site retenu pour la construction. En effet, l'implantation de la résidence en

¹⁴⁶ Archives Nationales, 1977 1080 / 63, *Compte rendu de réunion du 5 novembre 1953, au MRU*

¹⁴⁷ B. VAYSSIERE, *op. cit.*, p. 156

¹⁴⁸ Archives Nationales, 1977 1503/33903, *Note du COPAR datée du 19 novembre 1953*

bordure du Parc de Sceaux contraint Beaudouin à proposer de faibles élévations afin de ne pas « défigurer » la vue depuis le parc. Relativement à cela, plusieurs remarques de la Commission des Sites l'obligent d'ailleurs à supprimer un étage au bâtiment A.

C'est par ailleurs, pour Beaudouin, l'occasion de proposer un nouveau type de paysage urbain, comme il a été décrit plus haut. En effet, on retrouve la même proposition typologique dans plusieurs projets de l'architecte à la même période. Ainsi, à la cité Rotterdam de Strasbourg (1951-1953), a-t-on à faire à une quinzaine de barres de deux à douze étages, réparties autour d'un parc. C'est donc l'affirmation d'un nouveau type de paysage urbain où le principe d'horizontalité est omniprésent et permet de créer une unité d'ensemble très claire. Peut-être est-ce aussi une manière de lier davantage la nature et l'architecture en proposant une élévation proche de la ligne d'horizon et de la frondaison.

Cette horizontalité est d'autant plus affirmée que Beaudouin se sert du nivellement du terrain afin de souligner l'aspect filant de l'architecture. En effet, la pente du terrain étant marquée d'ouest en est, les bâtiments situés à l'ouest sont plus élevés. Loin d'accentuer la pente, Beaudouin fait au contraire en sorte de la « gommer », aidé dans ce jeu par l'utilisation de pilotis (voir en annexe, illustration 13). Au niveau de l'avenue Gallieni, le franchissement de la voie publique s'effectue grâce à un passage créé par le bâtiment F ; on ménage ainsi la rupture de pente (voir en annexe, illustration 37). Il en résulte une élégance très pure des lignes qu'aucune élévation ne vient interrompre brutalement.

Cet effet « fuyant » des bâtiments est largement accentué par les bandes vitrées qui courent le long des barres et qui alternent avec les bandeaux des allèges. Cette alternance de bandes vitrées / allège est dominée en dernier lieu par un toit plat ou toit-terrasse. Les éléments d'allèges et panneaux verticaux des appartements, conçus en maçonnerie préfabriquée, sont réalisés en une seule pièce pour deux cellules, de manière à éviter les joints verticaux entre éléments. La vérité constructive est donc dissimulée afin d'exacerber la surface plane et l'horizontalité du bâti.

L'horizontalité est donc doublement affirmée, au niveau constructif avec l'emploi de la barre, et au niveau formel, avec l'alternance de bandes vitrées et d'allèges en façade. Ce principe est moins affirmé au niveau du socle des bâtiments où l'emploi de pilotis crée des « trouées » réservées à l'accès au parc (voir en annexe, illustrations 37 et 38).

1.3. Limiter l'effet de monotonie du bâti

Divers éléments secondaires prennent place à côté de l'aspect linéaire général de la barre afin de rompre tout effet de monotonie. Les éléments les plus exacerbés à ce titre sont les cages d'escaliers. Celles-ci ponctuent régulièrement les façades et s'inscrivent dans un cadre vertical fortement marqué. Comprises dans le volume du bâtiment ou « déboîtées », elles constituent alors un volume à part qui se raccroche à la façade. Le motif de ces cages d'escalier est immédiatement reconnaissable : il s'agit d'un motif répétitif de longs « hublots » sur toute la hauteur (voir en annexe, illustrations, 12 et 41). Ce

« signal » vertical de la cage d'escalier particulièrement fort est, en outre, associé à des motifs verticaux plus discrets.

Dans l'élévation, en effet, la verticalité est suggérée par les menuiseries du vitrage et les murs de refend plus épais. Il en résulte un jeu de lignes verticales discret. Les nombreux balcons constituent un autre motif qui vient « brouiller » le jeu rigoureux des horizontales et donner un « rythme » à la façade. Décalés d'un étage à l'autre ou alignés les uns sous les autres selon les bâtiments (et la disposition intérieure), les balcons constituent d'importants décrochements par rapport à la façade, produisant un jeu d'ombres minimaliste (voir en annexe, illustration 8).

A ce jeu formel qui vient rompre tout effet de monotonie, Beaudouin associe un travail sur la couleur. Des « panneaux » de couleur ponctuent régulièrement les murs afin de rehausser certains traits de l'architecture et donner plus de caractère à l'ensemble. A côté des façades claires, les soubassements et les grands pignons aveugles sont rehaussés d'un rouge « estérel » ; quant à la passerelle qui relie les bâtiments A et B et les corniches des toits-terrasse, elles sont rehaussées d'un rouge « électrique » (voir en annexe, illustration 25).

Enfin, sur le plan des matériaux, Beaudouin opère des variations fortes afin de contrecarrer l'effet répétitif du bâti et de caractériser les espaces et leur fonction. L'effet d'ensemble est décrit comme suit :

« Les constructions comportent deux catégories d'immeubles ayant une destination et un caractère structural bien différents :

- a) Les locaux destinés à l'habitation comprennent les chambres d'étudiants célibataires et les logements de ménages d'étudiants avec les pièces de service nécessaires (offices, lingerie, salles de réunions et bureaux de responsables). Les constructions de cette catégorie sont caractérisées par une identité totale et une constance absolue de leurs éléments constitutifs dont l'unité-type est la chambre individuelle. (...)
- b) Les locaux destinés à recevoir les services généraux et tous les organismes collectifs intéressant la vie de la communauté auront à répondre à des conditions fonctionnelles nettement différentes. La répétition qui est la règle dans la catégorie précédente est, dans celle-ci, une exception. Ces programmes nombreux et variés sont formellement différenciés et le caractère architectural des bâtiments qui les abritent devra exprimer cette diversité. Il est important que le contraste soit fortement accusé entre les apparences de ces deux catégories de bâtiments. Les habitations étant régulièrement disposées, les services généraux devront développer sur ce canevas de fond des motifs intéressants par le jeu de leurs volumes, le charme de leur agencement et les qualités des matières de parement. »¹⁴⁹

Ainsi, les espaces liés à l'habitation et ceux liés aux services généraux vont-ils se distinguer extérieurement selon deux critères : leur volume et les matériaux employés.

S'agissant des volumes, le bâtiment A, celui de l'administration, comptant neuf étages, est plus élevé que tous les autres bâtiments. Situé à l'extrémité nord du terrain, point de liaison avec la station de métro « Croix-de-Berny », il fonctionne comme un signe monumental marquant l'entrée dans la résidence (voir en annexe, illustrations 11 et 34). C'est en outre le seul bâtiment à présenter un pignon

¹⁴⁹ Mairie d'Antony, Service Urbanisme, *Devis descriptif général*, mai 1955, p. 7

ouvert correspondant aux balcons des appartements du personnel administratif. Le bâtiment comprenant le hall d'entrée, le restaurant et la bibliothèque se distingue aussi très nettement des barres d'habitation. En effet, on a à faire à un volume beaucoup plus bas adoptant une forme générale triangulaire. En outre, l'utilisation de sheds pour couvrir l'ensemble caractérise très nettement ces espaces collectifs¹⁵⁰ (voir en annexe, illustrations 15 et 35).

La distinction des espaces s'opère également dans le choix des matériaux. Ainsi :

« Les longs pans en élévation traduiront suivant la destination des locaux qu'ils abritent des caractères différents. Ils ont été ainsi groupés en trois catégories :

1- Services : cuisine, chaufferie, ateliers etc.... et en général les locaux de services situés directement au-dessous de la galerie générale de circulation.

Cette catégorie sera traitée en grosse maçonnerie formant soubassement

2- Partie publique : galerie générale de circulation. Salles de réunions, restaurant, administration et en général tous les services qui se trouvent au niveau de la galerie de circulation. Cette catégorie est largement vitrée, très ouverte sur l'extérieur (salles de réunions de plein pied avec le sol extérieur)

3- Partie habitation : célibataires, ménages, logement de l'administration et services d'étages.

Pour cette dernière catégorie, les façades seront constituées d'éléments standards répondant aux conditions d'isolement thermique imposées. »¹⁵¹

Cette description extérieure de la RUA montre avec quelle attention Beaudouin a silhouetté l'ensemble des bâtiments, attestant de sa maîtrise plastique dans les projets de grandes dimensions. Il s'agit à présent de se pencher sur les dispositions intérieures d'un tel ensemble.

2. PLANS, DISPOSITION ET QUALIFICATION DES ESPACES INTERIEURS

2.1. Des dispositions intérieures rigoureuses

Les dispositions intérieures, les plans de la RUA sont avant tout dictés par le souci d'industrialisation, et résultent entièrement de la typologie constructive de la barre. Bruno Vayssiere rappelle à ce propos que « les barres sont avant tout une addition de blocs identiques, aux pièces également identiques entre elles : antériorité de la trame ou de la norme, nul ne le sait plus...l'ordre dominant sera celui d'un maillage rigoureux. »¹⁵² Ce souci d'industrialisation se traduit donc par l'adoption d'une unité-type répétée autant de fois que nécessaire dans les parties d'habitation : il s'agit de la chambre individuelle d'étudiant. Dans le devis des travaux, il est précisé :

« Les locaux destinés à l'habitation comprennent les chambres d'étudiants célibataires et les logements de ménages d'étudiants avec les pièces de service nécessaires (offices, lingerie, salles de réunions et bureaux de responsables).

¹⁵⁰ Cette couverture en sheds fonctionne comme un rappel de la Maison du Peuple à Clichy (Eugène Beaudouin et Marcel Lods, arch., Vladimir Bodiansky et Jean Prouvé, ing., 1935-39) pour laquelle Beaudouin et ses collaborateurs avaient eu recours à la même solution constructive. Une telle disposition permet de procurer à l'espace un fort éclairage naturel.

¹⁵¹ *ibid.*, p. 35

¹⁵² B. VAYSSIERE, *op. cit.*, p. 233

Les constructions de cette catégorie sont caractérisées par une identité totale et une constance absolue de leurs éléments constitutifs dont l'unité-type est la chambre individuelle. Cette particularité permet de concevoir la réalisation des bâtiments de ce secteur en adoptant des méthodes de fabrication d'éléments en grande série. »¹⁵³

En fait, une cellule formée, de quatre chambres individuelles et d'une salle d'eau, constitue l'élément sériel de la construction appelé à se répéter sur toute la longueur du.

Mis à part les espaces d'habitation, la résidence comporte une deuxième catégorie de locaux destinés à recevoir les services généraux et tous les organismes collectifs intéressant la vie de la communauté. La volonté est de caractériser chacun de ces espaces. Aussi, « la répétition qui est la règle dans la catégorie précédente est, dans celle-ci, une exception. »¹⁵⁴ Le jeu des volumes et la qualité de l'agencement intérieur des espaces collectifs doit primer sur tout aspect répétitif. Aucune cellule type n'existe donc à l'intérieur de ces espaces.

2.2. La partie habitation : des espaces fonctionnels

La partie habitation de la RUA comprend des chambres individuelles pour étudiants célibataires, des appartements pour les ménages d'étudiants et leurs enfants, le logement de l'administration et les services d'étages. Ces espaces sont répartis sur un ensemble de huit pavillons de logements (nommés d'une lettre allant de A à H) (voir en annexe, document 6) pouvant accueillir 2655 personnes adultes logées et 1075 enfants, soient 3730 personnes réparties dans 1563 chambres individuelles et 489 appartements deux pièces. Les bâtiments F, G et H, regroupés dans le haut du terrain, sont destinés aux jeunes ménages. Les bâtiments A, B, D et E sont ceux réservés aux jeunes hommes (le bâtiment A abritant également les locaux de l'administration). Enfin, le bâtiment B est celui qu'occupent les jeunes filles.

Le plan adopté dans ces espaces d'habitation est organisé de façon rationnelle afin de répondre à l'exigence d'industrialisation. On trouve deux profondeurs différentes de pavillons selon que le bâtiment est à simple (largeur 7,50 m) ou à double exposition (largeur 13 m) avec des circulations horizontales et verticales desservant les logements. La circulation verticale s'effectue essentiellement par les escaliers (voir en annexe, illustrations 18 et 42) ; seul le bâtiment A, haut de neuf étages, possède des ascenseurs, ainsi que « l'annexe » réservée aux logements de personnes handicapées.

La circulation horizontale se présente de deux manières : les bâtiments axés nord-sud sont distribués en une galerie centrale médiane séparant deux rangées de chambres (voir en annexe, document 7), ceux axés est-ouest, d'épaisseur plus faible, comportent un alignement de cellules en façade sud et couloir de circulation au nord. Ces espaces de circulation présents aux étages prennent la forme de très longs couloirs qui s'étirent sur toute la longueur de la barre ; l'effet produit par cette

¹⁵³ Mairie d'Antony, Service Urbanisme, *Devis descriptif général*, mai 1955

¹⁵⁴ *ibid*

disposition est particulièrement impressionnant, « lorsqu'on est au milieu de la galerie on a un peu l'impression qu'un jeu de miroirs multiplie le même décor »¹⁵⁵.

Les chambres de célibataires seront regroupées à quatre par cellule, chaque cellule ayant à sa disposition un bloc sanitaire comprenant quatre lavabos et une douche (voir en annexe, document 7). Un bloc de WC est intégré toutes les seize chambres. A l'intérieur de la cellule, les chambres se présentent par groupe de deux, précédées d'une petite entrée sur laquelle donnent d'une part deux vastes placards et d'autre part la salle d'eau ; elles se partagent en outre un balcon. Chaque chambre possède une superficie de 15 m², dotée d'une bonne isolation phonique, avec un système de chauffage par serpents incorporés dans une dalle flottante et un revêtement en linoléum particulièrement résistant. On constate la position centrale (donc sans éclairage naturel ni réelle aération) de la salle d'eau. Cette disposition intérieure illustre parfaitement le souci d'économie recherché dans la disposition même des pièces. Une note¹⁵⁶ de 1950, rappelle à ce sujet que toutes les dispositions intérieures « ont été recherchées en vue de permettre une indépendance souhaitable pour chacun, en même temps que cette disposition permettait un groupement très serré des installations sanitaires coûteuses et des canalisations qui les desservent. »

Les logements pour jeunes ménages sont, eux, regroupés à deux par cellule. Chaque appartement comporte une entrée indépendante, deux pièces rationnellement conçues, une cuisinette, et un bloc sanitaire et douche (voir en annexe, illustration 44). Deux appartements se partagent un balcon. L'ensemble représente exactement le double de la superficie concédée aux étudiants isolés (soit 30 m²). Il n'y a donc pas eu de modification de plan initial, l'aspect sériel est conservé dans les pavillons de jeunes ménages.

2.3. Des espaces collectifs différenciés

La partie collective de la résidence comprend différents types d'espaces auxquels sont associées des fonctions bien précises liées à la vie communautaire. Dans cet ensemble, la galerie générale de circulation forme un axe central, sorte de « colonne vertébrale » de la cité, autour duquel s'organisent tous les locaux communautaires : les salles de réunions, salles de jeux, le restaurant, l'administration, les PTT, le tabac... Au-dessous de cette galerie, on trouvera tous les locaux de services : ceux liés à la réception (cuisine), les services techniques divers (une chaufferie centrale qui répartit chaleur et eau chaude dans le bâtiment, ateliers...), les buanderies...

Cette galerie de circulation générale, longue d'environ douze kilomètres, est l'artère de communication de la résidence. Prévue à l'origine pour relier directement les quais du métro au bâtiment administratif et à tous les services centraux, cette « artère » se prolonge ensuite jusqu'au restaurant (voir en annexe, illustration 17). Là, elle bifurque, se scinde en deux pour parcourir

¹⁵⁵ « Architecture d'aujourd'hui pour les hommes de demain... », *La Maison française*, juin 1956, n° 98, p. 31-35

¹⁵⁶ Archives Nationales, 1977 1503 / 33 903, *Notice d'information sur le projet à la date du 6 juillet 1950*

l'ensemble des bâtiments (excepté les pavillons G et H intégrés plus tardivement au projet). Cette disposition fait l'effet d'une véritable rue intérieure sur laquelle s'ouvrent les locaux et les espaces collectifs. En outre, se poursuivant aux rez-de-chaussée de chaque bâtiment, elle fait office de hall d'accueil et distribue les accès aux escaliers menant aux chambres. Dans le devis, il est précisé à ce sujet que :

« la disposition particulière du nivellement du terrain par rapport à la voie ferrée permet d'organiser la circulation principale dans les bâtiments de la Résidence suivant une succession ininterrompue de galeries, rampes et escaliers. Cette circulation, partant du niveau du Restaurant se développe horizontalement jusqu'à rejoindre le niveau du sol au voisinage de l'Avenue Gallieni. De la sorte, même dans les bâtiments les plus élevés (bâtiment A excepté), chacun peut accéder à sa chambre sans avoir à monter plus de quatre étages lorsqu'il est arrivé à l'aplomb de sa destination. Cette possibilité permet d'éviter l'installation coûteuse d'ascenseurs dans la plupart des bâtiments. »¹⁵⁷

Toute la circulation étant régie par cette galerie qui fonctionne en « circuit fermé », il n'y a plus, le soir, que quatre entrées principales. Ainsi, le contrôle des allées et venues doit être facilement assuré.

En outre, ce dispositif possède un aspect pratique indéniable. Lors des entretiens, les anciens résidents mentionnent régulièrement cette disposition interne au titre des qualités architecturales du bâti. Elle permet en effet de se rendre d'un bout à l'autre de la résidence en minimisant les déplacements à l'extérieur. Ainsi, en partant de sa chambre, l'étudiant pouvait avoir accès au restaurant universitaire et à tous les équipements communautaires (salle de spectacles, bibliothèque, dispensaire, clinique, crèches, école maternelle, groupe d'études) sans avoir à traverser le parc.

Ce dispositif constitue donc une composante très forte dans l'architecture de la RUA, comparable à celui de la rue intérieure que Le Corbusier a mis au point pour les unités d'habitation. Cela correspond au parti architectural adopté par Beaudouin visant à créer un grand espace de circulation et de distribution interne. Mais cette fonction purement utile d'espace servant peut être associée au concept plus poétique de « promenade architecturale »¹⁵⁸. La galerie de circulation prend alors des formes variées qui sont autant de manières différentes d'appréhender l'espace, l'architecture et leur mise en relation avec la nature environnante.

Tout en se déplaçant dans la galerie organisée autour du parc, le visiteur voit se développer les ordonnances de l'architecture. Le déplacement purement fonctionnel laisse alors la place à la déambulation permettant d'expérimenter diverses vues de l'architecture. Ainsi, partant du bâtiment D, la galerie prend la forme d'une mezzanine ouverte sur le gymnase et donnant directement accès aux gradins de spectateurs ; le visiteur parcourt ensuite un vaste hall sur toute la longueur du bâtiment (voir en annexe, illustrations 17 et 18) ; l'espace est largement ouvert sur l'extérieur de part et d'autre, l'occasion de profiter de la vue sur le parc. Arrivé à l'extrémité du bâtiment D, on parvient au niveau

¹⁵⁷ Mairie d'Antony, service Urbanisme, *Devis descriptif général*, mai 1955

¹⁵⁸ Ce concept de « promenade architecturale » est expérimenté en premier lieu par Le Corbusier dans les villas d'avant guerre, la villa La Roche (1925 – Paris) et la villa Savoye (1929-1931 – Poissy). « L'importance et la continuité des vides du volume interne (...) (hall, escaliers, rampe en pente douce, balcons intérieurs) sont mises à profit pour leur capacité à créer une nouvelle distribution des espaces utiles, reliés par des itinéraires multiples, offrant une vision diversifiée sur l'espace ». in, G. MONNIER, *L'architecture du XXe siècle*, PUF, Paris, 1997, p. 57

du restaurant ; la galerie devient mezzanine et l'on surplombe alors l'ensemble de l'espace restauration (voir en annexe, illustrations 20, 21, 22). En continuant son parcours, le visiteur emprunte une passerelle qui le mène au bâtiment B (voir en annexe, illustrations 15 et 16) ; c'est l'occasion d'effectuer une promenade aérienne et d'expérimenter une vue d'ensemble sur le parc et la résidence. Puis, il accède au bâtiment C, en empruntant un passage couvert, cette fois-ci de plain-pied avec le parc. Le visiteur peut en outre finir sa promenade sur l'un des toits-terrasses qui offrent une vue sur l'ensemble du Parc de Sceaux.

Ainsi, le plan, conçu de façon très rationnelle, n'empêche nullement Beaudouin de créer des espaces de très grande qualité, largement ouverts sur l'extérieur, et d'expérimenter une promenade architecturale. Ce traitement attentif apporté aux espaces à l'intérieur de la résidence est d'autant plus mis en valeur qu'ils sont aménagés et équipés avec beaucoup de soin.

3. L'AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA RESIDENCE

3.1. Des créateurs et des constructeurs prestigieux

Les frais liés à l'aménagement intérieur de la résidence incombent entièrement au Ministère de l'Education Nationale. Il s'agit d'équiper 1563 chambres individuelles et 489 appartements deux pièces, ainsi que tous les locaux communautaires : quelque 80 salles d'études, des salles de réunions, des salles de jeux, le restaurant, l'administration, la bibliothèque... Pour ce faire, l'Education Nationale prévoit deux concours : un premier a lieu en 1955 et vise l'aménagement de la partie habitation ; un second, organisé en 1956, est destiné à l'équipement des services collectifs. Pour tous les soumissionnaires, l'enjeu de ces concours est considérable : ils représentent un marché particulièrement intéressant appelé à s'ouvrir sur tous les futurs chantiers de résidences universitaires entrepris à la suite de la RUA. Les mots d'ordre des concours restent inchangés : il s'agit de proposer un aménagement de qualité mais produit au moindre coût, selon des procédés industriels. Cette expérience s'inscrit toujours dans une volonté de rationaliser l'habitation, au-delà du système constructif, jusque dans l'aménagement et l'équipement intérieur.

Ainsi, les équipes participantes doivent-elles impérativement être composées d'un constructeur associé à un créateur, à l'image de ce qui avait été fait en 1952 pour l'équipement de la Maison de la Tunisie à la Cité Internationale de Paris.¹⁵⁹ Cette configuration particulière du concours, associant

¹⁵⁹ En 1952, Jean Sebag, l'architecte de la Maison de la Tunisie, demande au groupe Espace (créé par André BLOC) de se charger de l'équipement intérieur. André BLOC forme alors six équipes autour de six créateurs (Charlotte Perriand, Marcel Gascoïn, Alain Richard, Pierre Faucheux, Munez Folmer et Sarfati) ; ses six équipes se répartissent les études et la réalisation des différents espaces de la Maison. Chaque groupe ainsi constitué doit faire appel à une entreprise pilote pour la passation des commandes. C'est dans ce cadre que Charlotte Perriand est associée à Nicolas Schöffer et Sonia Delaunay et fait appel aux Ateliers Jean Prouvé pour l'exécution des meubles. Cette organisation particulière du travail associant

créateurs et constructeurs, permet la création de meubles exclusifs pour la résidence d'Antony mais, pour autant, parfaitement adaptés à des structures de production industrielle. Les conditions de réalisation de l'équipement intérieur sont alors optimisées et c'est là une manière forte d'encourager la jonction artiste-industriel.

En 1955, plusieurs équipes de constructeurs / créateurs se présentent pour l'aménagement des cellules d'habitation de la résidence. Etablies suivant un programme type, les cellules comprennent un ensemble précis d'équipements, à savoir : un lit, une table et une lampe de chevet ; une table de travail et une chaise ainsi qu'une lampe ; un meuble de type « bibliothèque / rangement » ; et enfin, un fauteuil de repos. Des créateurs et des entrepreneurs remarquables s'engagent dans le concours. La résidence universitaire d'Antony bénéficie en effet de la participation de certaines des personnalités les plus en vue du moment, tels Charlotte Perriand, Jean Prouvé ou Marcel Gascoin¹⁶⁰. A l'issue du concours, dix-sept soumissionnaires se partagent le marché des quelque 2000 chambres d'étudiants et des 500 appartements de la résidence (voir en annexe, document 17). M. Jannot¹⁶¹, sous-intendant à la RUA en octobre 1955, témoigne de la façon dont tout cela s'est déroulé :

« L'aménagement des chambres avait été réalisé suite à un concours. L'intendant avait lancé plusieurs appels d'offre afin d'avoir un mobilier varié. Ainsi, dans chaque pavillon avait-on à faire à un mobilier différent, issu de différents ateliers de constructeurs. Cela donnait des chambres "très bien". »

Des créations exclusives sont proposées pour l'occasion ; on a aussi à faire à des modèles prestigieux tel le fauteuil créé par le sculpteur Bertoïa au début des années cinquante¹⁶², édité pour l'aménagement de certaines cellules d'Antony (voir en annexe, illustration 24). La participation de Charlotte Perriand et de Jean Prouvé à l'aménagement de la résidence se révèle également particulièrement intéressante. Outre la création de qualité qui en résulte, elle éclaire sur la nature de la collaboration entre la créatrice et le constructeur, ainsi que sur l'intervention de précieux collaborateurs. Pour de plus amples informations sur ce point précis, on se reportera en annexe aux documents 9, 10 et 11.

3.2. L'expérimentation d'un nouvel « art d'habiter »

Cette question de l'aménagement prend une tournure intéressante à Antony. Elle éclaire sur les relations qu'entretiennent tous les tenants de la modernité dans les années cinquante, regroupés notamment autour de l'Union des Artistes Modernes (U.A.M.). On sait notamment que sous la

créateurs et constructeurs visait une idée : la « synthèse des arts », qui se traduit par l'union de l'industrie, de l'équipement, et des arts plastiques dans une œuvre commune.

¹⁶⁰ M. Gascoin, décorateur-architecte, est membre de l'UAM. En 1934, les Ateliers Jean Prouvé s'allient avec Marcel Gascoin pour la réalisation d'une cabine de paquebot commandée par l'OTUA ; à partir de 1949, Gascoin participe aux salons de « Formes utiles » aux côtés de Charlotte Perriand ; en 1952, il participe avec une équipe à l'aménagement de la Maison de la Tunisie à la Cité Internationale de Paris.

¹⁶¹ M. JANNOT, sous-intendant au bâtiment A de la RUA de 1955 à 1959 ; entretien personnel

¹⁶² Dans certaines cellules, on a en effet recours à un fauteuil mis au point entre 1950-1952 par le sculpteur Harry Bertoïa (professeur à la Cranbrook Academy). Il s'agit du « Diamond Model » réalisé entièrement en fil d'acier (inspiré par la vue d'un égouttoir !). Le piétement filiforme est effacé au profit d'une assise constituée d'une structure monocoque en résille d'acier noir. Le résultat est exemplaire, associant la verve créative et la virtuosité technique.

pression de René Herbst, Président de l'UAM, le lancement du concours pour l'aménagement de la résidence est repoussé de 1954 à 1955¹⁶³.

Ainsi, parmi les membres de cette organisation, pour ne citer qu'eux, retrouve-t-on Eugène Beaudouin et Jean Prouvé au titre d' « ingénieurs-constructeurs » ; Marcel Gascoin, et Charlotte Perriand au titre de « décorateurs-architectes ». Tous vont intervenir sur la question de l'aménagement de la résidence, animés d'un désir commun : renouveler l'habitat et proposer un nouveau cadre de vie adapté à l'homme d'aujourd'hui. Ce travail de collaboration intense s'inscrit dans le grand mouvement de la « synthèse des arts », dont Le Corbusier, dès 1944, s'est fait, le fervent promoteur et qui se prolonge, en 1952, avec la fondation du Groupe Espace autour d'André Bloc. Ensemble, à l'UAM, ils expérimentent des solutions nouvelles allant dans ce sens, mettant en commun leurs compétences d'architecte, d'urbaniste ou de décorateur.

Ainsi, en 1950, Charlotte Perriand, nomme-t-elle le résultat de ces recherches sur l'équipement intérieur de l'habitation « l'Art d'habiter » et le définit comme suit :

« L'harmonie de l'habitat ne peut être résolue indépendamment de l'architecture et de l'urbanisme. Il serait vain de prétendre la réaliser par l'équipement seul, car elle résulte d'une ambiance influencée également par les éléments extérieurs tels que le site, l'orientation, le dosage de la lumière. Non seulement l'habitat doit réaliser les données matérielles, mais créer les conditions de l'équilibre humain et de la libération de l'esprit.

(...) Sans doute semblons-nous loin de l'habitat moderne, mais tous les efforts en urbanisme et en architecture ne tendent-ils pas à la création d'un habitat permettant à l'homme de vivre en harmonie, isolé au maximum et profitant de la nature au moyen d'une façade largement ouverte sur le jardin ou sur le ciel ? »¹⁶⁴

Pour Beaudouin, proposer un nouveau cadre de vie se traduit, dans le cas d'Antony, par une création urbaine renouvelée autour du thème du jardin en accord total avec « l'art d'habiter » que propose Charlotte Perriand. Il s'agit « d'habiter autour d'un jardin »¹⁶⁵ en vue « d'offrir à tous les habitants, tout en leur assurant les éléments de vie sociale indispensables, le maximum d'agrément par la vue et la jouissance de ce jardin. » (voir en annexe, illustration 44).

Antony devient donc un terrain idéal pour expérimenter cette « synthèse des arts » prônée par tous.

L'opération de la RUA, sur le plan de l'architecture, prend donc la forme d'un ensemble « moderne » exemplaire à plusieurs titres.

¹⁶³ Voir en annexe, document 11, p. 1 ;

« Jusqu'à la disparition de l'UAM en 1958, Herbst se bat pour imposer ses camarades de l'association dans tous les concours et projets qui se profilent. Informé, début 1955, de la passation imminente de marchés importants de mobilier destiné à l'ameublement de 2000 chambres d'étudiants à Antony, il parvient à retarder la date du concours pour permettre aux décorateurs de trois sociétés, dont l'UAM, d'y participer. », in Jean Prouvé « constructeur », cat. expo, Centre Georges Pompidou, Collection Monographie, 1990, p. 115

¹⁶⁴ Charlotte Perriand, « L'Art d'habiter », *Technique et architecture*, n° 9-10, août 1950

¹⁶⁵ « Habiter autour d'un jardin. Trois projets d'Eugène Beaudouin », *Urbanisme*, n° 7-8, 1951, pp. 5-8

Suivant les consignes du secteur industrialisé, on a recours aux techniques de préfabrication et d'industrialisation du chantier. Pour autant, sur le plan constructif, l'ensemble s'avère de très grande qualité. Beaudouin crée entre autre des conditions d'isolation phonique très réussies ; il propose également des prestations techniques qui étonnent pour l'époque (isolation thermique intégrée de type vermiculite, chauffage par le sol avec chape flottante); en outre, il apporte beaucoup de soin aux choix des matériaux afin qu'ils résistent à l'usure (linoléum et grès cérame employés au sol)¹⁶⁶.

La typologie de la barre est adoptée pour l'ensemble des bâtiments. Il en résulte un plan conçu de manière parfaitement rationnelle et systématique. Malgré cette rigueur, les espaces intérieurs présentent des qualités indéniables. Largement vitrés, ils sont baignés par la lumière naturelle et s'ouvrent en grand sur le parc ; la qualité des équipements et de l'aménagement apporte la touche finale à cet ensemble.

Resta à savoir quelle sera la réception de la résidence et comment cet ensemble destiné à 3000 étudiants est appelé à fonctionner à partir de novembre 1955, date de sa mise en service.

¹⁶⁶ En 2003, il s'agit d'ailleurs toujours des mêmes revêtements au sol, restés inchangés depuis l'ouverture de la résidence ; malgré quelques détériorations, ces matériaux révèlent donc bien leur qualité de résistance dans le temps.

TROISIEME PARTIE

**LA RESIDENCE UNIVERSITAIRE D'ANTONY
CONFRONTEE A LA DUREE : DE SA MISE EN SERVICE A
AUJOURD'HUI (1955 – 2003)**

« (...) Est-ce parce que, du passé, nous ne connaissons que ce qui a survécu, ce qui était valable, c'est-à-dire qui a été pensé et réalisé pour convenir et « durer ». La durabilité est en effet en matière d'Architecture, le témoignage le plus sûr de la beauté, qualité suprême, puisque ce qui n'a pas duré n'est plus.

*Cette éternelle recherche de la qualité qui seule permet à l'œuvre de durer, est à la base même de toute œuvre d'Art, car l'Art est essentiellement œuvre de qualité. »*¹⁶⁷

Eugène Beaudouin

I. DE LA MISE EN SERVICE A LA REMISE EN CAUSE DU PROJET (1955-1970)

En 1955, la résidence universitaire d'Antony est enfin ouverte aux premiers étudiants. Jean Sarrailh s'en félicite lors de l'Assemblée générale organisée la même année par le COPAR¹⁶⁸:

« Il a fallu huit ans pour en arriver à la réalisation que vous connaissez tous. Je pense que la plupart d'entre vous sont allés faire un tour à Antony ; vous savez tous qu'il ne s'agit plus d'un projet, d'un rêve, mais d'une réalité que nous avons visitée. Nous avons parcouru avec beaucoup de joie ces grands bâtiments situés au pied du Parc de Sceaux. Nous les avons admirés et nous y avons participé à certaines « bagarres » qui ont opposé les représentants des étudiants et du COPAR avec les représentants des Sites et des organismes officiels. »

M. Rosier (Président du COPAR) ajoutant :

« La Cité d'Antony Sceaux ne se doit de voir enfin le jour que parce que notre ténacité est venue à bout de tous les obstacles qui, comme l'hydre de Lerne, renaissaient plus nombreux quand l'un d'eux était enfin surmonté »

Maintenant que le projet est sorti de terre, il s'agit de se pencher sur les premières années de mise en service de la résidence. Quel accueil lui réserve-t-on parmi les étudiants, mais aussi parmi la population locale ? Comment va fonctionner, dans les années soixante, cet ensemble où 3000 étudiants vivent «concentrés»?

¹⁶⁷ « Installation de M. Eugène Beaudouin comme membre de la section d'architecture en remplacement de M. Jules Formigé décédé », séance du mercredi 20 décembre 1961, n° 36, Institut de France, Académie des Beaux-Arts, Paris, 1962

¹⁶⁸ Archives du CLOUS d'Antony, COPAR (comité parisien des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire) Assemblée générale du 29 juin 1955, Paris

1. LA VIE A LA RESIDENCE UNIVERSITAIRE D'ANTONY A SES DEBUTS

En novembre 1955, après 10 mois de travaux, les premières chambres, celles du pavillon B, sont mises à la disposition des étudiants. Les sept autres bâtiments sont achevés dans le courant de l'année 1956. Ainsi, à la rentrée d'octobre 56, toutes les chambres et tous les appartements sont-ils attribués, et les services collectifs sont prêts à fonctionner. Le programme initial avait été divisé en plusieurs tranches afin de faciliter son financement. Cependant, pour des raisons de crédits, un certain nombre d'équipements, prévus dans la deuxième tranche des travaux, tardent à voir le jour. Il s'agit pour l'essentiel d'équipements culturels, sportifs et commerciaux.

1.1. Des modifications dans le programme

Ainsi, la piscine couverte et ses bassins de plein air prévus dans le plan-masse de l'opération globale ne sont-ils pas réalisés. Dans une commission d'étude de 1957, on apprend que « la prise en charge, sur les crédits de la Direction des Sports, des bassins de plein air et du plateau d'évolution n'est plus possible en 1957 du fait de l'inscription par le Ministère de certaines opérations nouvelles liées à l'organisation des Jeux Universitaires Mondiaux de 1957. De ce fait, la Commission décide de mettre totalement à la charge des Œuvres les bassins de plein air de la piscine et le plateau d'évolution.»¹⁶⁹ Les Œuvres n'ont, semble-t-il, pas pu dégager les crédits nécessaires pour cette réalisation.

En outre, sur les trois gymnases prévus initialement, deux seulement sont réalisés accompagnés de salles annexes (salle de danse, salle de sports de combat, salle d'escrime....) et de courts de tennis (voir en annexe, illustration 38).

De même, le programme culturel prévoyant une bibliothèque pour 500 lecteurs, trois grands amphithéâtres et une salle des fêtes n'est pas entièrement réalisé. Le programme est simplifié et comprend finalement une bibliothèque et une grande salle polyvalente pouvant servir à la demande de salle de cinéma, salle de conférence ou salle de bal.

S'agissant des équipements commerciaux, le plan d'ensemble prévoyait, au rez-de-chaussée du bâtiment A, à proximité de l'entrée principale, une suite de boutiques destinées à recevoir certains commerces (coiffeur, pharmacie, librairie, papeterie, etc....) liés à la vie journalière des étudiants. Très peu de ces commerces existent en fin de compte : seuls un tabac, une petite épicerie et un bureau de poste.

A noter également que la galerie prévue à l'origine pour relier le bâtiment A aux quais de la station de train n'est pas non plus réalisée, faute de crédits.

¹⁶⁹ Archives Nationales, 1977 1503/33 903, RUA, *Commission d'étude du 21 mars 1957*

En outre, se pose le problème du stationnement des voitures. « A l'origine, la Résidence Universitaire étant destinée aux étudiants, à priori peu fortunés, aucun garage ne fut prévu pour les automobiles. On y constate cependant aujourd'hui la présence de nombreuses voitures appartenant aux occupants. Ceci pose un problème de stationnement qui ne peut être résolu que par la création d'espaces réservés au parking des véhicules »¹⁷⁰. Certains espaces libres sont donc aménagés en parcs de stationnement.

Enfin, un rapport¹⁷¹ daté de 1962 fait état de certaines lacunes :

« Il existe derrière le bâtiment C et le bâtiment B une zone en façade sur l'avenue de Versailles (Nle 186) laissée complètement en friche qui semble abandonnée et dont l'apparence est fâcheuse. »

Pourtant, une série importante d'équipements était prévue à cet emplacement (grande salle de réunion, auditorium, amphithéâtre, cinéma, piscine, crèche, école maternelle). Mais étant donné le projet établi par le Service des Ponts et Chaussées pour « transformer la route nationale 186 en voie à grande circulation réglementée »¹⁷², et le rachat d'une partie du terrain par la Compagnie des Eaux, les équipements prévus le long de l'avenue de Versailles seront, pour certains, remplacés ailleurs (cinéma, crèche et école maternelle) et pour d'autres, non réalisés (auditorium, amphithéâtre, théâtre).

Ainsi, du retard est-il pris dans la mise en œuvre de certains équipements, on renonce à plusieurs d'entre eux faute de crédits et on opère certains réaménagements. Malgré quelques « ratés », la vie à la résidence dans ses premières années de fonctionnement, semble être une réussite. « L'importance des équipements culturels, sportifs et sociaux était tout à fait notable pour l'époque, donnant l'image d'un ensemble extraordinaire », rapporte M. Jannot¹⁷³.

1.2. L'organisation et le fonctionnement de la résidence

La gestion matérielle et financière de l'ensemble de la résidence s'effectue au niveau de chacun des huit pavillons. Ainsi, chaque pavillon est géré à plein temps par un sous-intendant (logé à la résidence) qui se charge de faire la discipline parmi les étudiants, de surveiller les allées et venues et de récolter l'argent des loyers¹⁷⁴. L'ensemble des sous-intendants travaillent sous les ordres d'un intendant général qui s'assure de la bonne gestion d'ensemble. Des femmes de ménages sont également chargées de l'entretien journalier des pavillons.

En outre, un ou deux « professeurs conseillers » logent dans chaque pavillon ; ce sont eux qui animent les groupes d'études. Ils occupent ce poste en plus de celui de professeur d'université et effectuent leur travail le soir auprès des résidents, de retour à la RUA. Ces groupes d'études, qui sont une spécificité d'Antony, fonctionnent très bien et représentent un atout important de la résidence. M.

¹⁷⁰ Archives du CLOUS d'Antony, *Rapport sur le réaménagement de la Cité universitaire d'Antony*, novembre 1962

¹⁷¹ Archives du CLOUS d'Antony, *Rapport sur le réaménagement de la Cité universitaire d'Antony*, novembre 1962

¹⁷² Il s'agit de la construction de l'autoroute A 86 prévue dans le Plan d'aménagement de la région parisienne, rocade qui doit faire le tour de Paris.

¹⁷³ Entretien personnel avec M. Jannot, sous-intendant au bâtiment A de la résidence d'octobre 1955 à septembre 1959

¹⁷⁴ M. Jannot ajoute que bien que sous-intendant, étant donné son âge à l'époque (31 ans), les relations avec les étudiants étaient d'ordre amical.

Jannot ajoute : « Il y avait un climat d'étude intéressant à la RUA où se mêlaient des étudiants issus de nombreuses disciplines : mathématiques, Beaux-Arts, histoire... »

Les étudiants participent eux-mêmes à l'animation de leur résidence par l'intermédiaire de l'AERUA (l'Association des Etudiants de la Résidence Universitaire d'Antony) créée en 1957. A partir de 1959, l'AERUA imprime un mensuel de l'association, *Ruades*¹⁷⁵, sur les questions touchant à la résidence et plus généralement, au monde étudiant.

L'AERUA s'organise avec l'administration pour faire fonctionner les infrastructures culturelles et sportives. Ainsi, de grands réalisateurs de cinéma étaient-ils invités à venir parler de leurs films au ciné-club de la résidence. C'est dans ce cadre que des représentants de la Nouvelle Vague, parmi lesquels Godard, mais aussi de nombreux réalisateurs américains¹⁷⁶, se rendaient à Antony. De même, des conférenciers prestigieux y étaient invités tels le président du Sénat, ou Jean-Jacques Servan-Schreiber (fondateur du journal *L'Express* en 1953).

Cette image prestigieuse de la RUA à ses débuts est en grande partie véhiculée par son premier directeur : M. Sourieau, philosophe de formation. M. Jannot commente : « cette nomination d'un philosophe à la tête de la RUA montre bien l'importance et le standing que l'on voulait donner à la résidence. »

2. LA RECEPTION DE LA RESIDENCE DANS LES PREMIERES ANNEES DE SA MISE EN SERVICE

2.1. Un ensemble prestigieux

« On venait de partout pour visiter la résidence ; des ministres étrangers, et d'autres personnalités importantes y étaient reçues par le Directeur », raconte M. Jannot. Outre ces personnalités, « les gens venaient s'y promener, c'était une attraction avec le Parc de Sceaux à côté ». Du point de vue architectural, l'ensemble n'était « pas inélégant » et avait même « une certaine allure », dit encore M. Jannot ; « ça faisait « chic » de construire des ensembles aussi grands ». Pour d'autres, la résidence était perçue comme « un beau morceau », considéré comme « un peu avant-gardiste », « minimaliste », bref nouveau, donc moderne.

¹⁷⁵ Mensuel imprimé au moins jusqu'en 1979. Exemplaires conservés à la BNF, Tolbiac-Rez-de-jardin-magasin, 4-JO-37540

¹⁷⁶ La tournée des campus par les réalisateurs américains était une « tradition » très répandue aux Etats-Unis, rapporte M. Goursat.

2.2. Des conditions de vie exceptionnelles pour les étudiants

Pour les résidents, en 1956, obtenir une chambre à la RUA est inespéré étant donnée la pénurie de logements qui touche l'ensemble de la France (voir en annexe, illustration 14). M.Goursat¹⁷⁷ rapporte : « Il ne faut pas oublier de replacer la RUA dans son contexte. Les étudiants à Antony jouissaient d'un confort supérieur à ce que la plupart des gens avaient » Y compris pour le personnel et les professeurs conseillers, obtenir un poste à la RUA, c'était avant tout l'assurance d'être logé en région parisienne à une époque où les possibilités de logements étaient infimes¹⁷⁸.

En outre, la résidence offre des conditions de logement exceptionnelles où tout le confort moderne est présent : « c'était les débuts de la RUA, tout était « propre », net, neuf. C'était bien meublé »¹⁷⁹ (voir en annexe, illustration 24). « Il faut imaginer le confort qu'apportait la RUA : des femmes de ménage passaient tous les jours dans les chambres et changeaient les draps une fois par semaine...C'était " l'hôtel " ! »¹⁸⁰.

Les équipements sont très appréciés : le restaurant universitaire, le service médical doté d'une clinique, les crèches... La vie à la résidence apparaît comme « très conviviale », dotée d'une vraie vie culturelle (voir en annexe, illustration 23). L'éloignement de Paris est l'une des critiques faites par certains mais l'inconvénient que cela représente est vite oublié : « C'était un peu éloigné de Paris, il y avait le problème du dernier train, surtout que très peu d'étudiants avaient une voiture. Mais il y avait tout ce qu'il fallait sur place. »¹⁸¹

2.3. Une mauvaise réception locale

Cependant, si la résidence semble parfaitement répondre aux besoins des étudiants, elle apparaît comme une intruse aux habitants de la commune. M. Jannot affirme en effet que « les Antoniens n'ont jamais admis la résidence », parlant d'un « rejet et d'une méfiance de leur part vis à vis de la RUA ».

Cette méfiance s'explique certainement avant tout par l'ampleur de l'opération qui peut surprendre les habitants de cette commune de banlieue. Dans une ville à 80% pavillonnaire en 1955, ainsi qu'il a été vu, la résidence universitaire est le premier ensemble d'une telle dimension à voir le jour à Antony. Construit selon les techniques industrielles poussées, adoptant une typologie en barres, la résidence forme un ensemble particulièrement impressionnant auquel la population a du mal à

¹⁷⁷ M. Goursat, résident à la RUA de 1967 à 1971 ; entretien personnel

¹⁷⁸ M. Jannot ajoute : « La volonté d'aider les étudiants était certes présente chez les professeurs-conseillers, mais leur motivation première, en acceptant le poste, était d'être logés à la RUA, tout près de Paris, à une époque où avoir un logement en région parisienne n'était pas chose facile »

¹⁷⁹ Entretien personnel avec M. et Mme André, parmi les premiers couples à emménager à la RUA ; résidents au bâtiment G de 1957 à 1963

¹⁸⁰ M. Goursat, résident de 1967 à 1971 à la RUA ; entretien personnel

¹⁸¹ Entretien personnel avec M. et Mme André

s'accoutumer. Une méfiance des habitants pourrait donc s'exprimer à juste titre face à l'architecture de la résidence, décrite comme « un bel ensemble moderne » dans le journal municipal¹⁸².

En outre, plaquée à une extrémité de la commune, elle fait l'effet d'une « ville dans la ville » où 3000 personnes résident à l'écart du reste de la population d'Antony. D'autant plus que tous les équipements mis à la disposition des étudiants ne favorisent pas, loin de là, leur ouverture sur la ville mais plutôt une vie en vase-clos. Les rares contacts, semble-t-il, entre les étudiants et le reste de la population ont lieu lors de manifestations étudiantes dans Antony ; bien évidemment, tout cela fait très mauvais effet. Les étudiants sont alors perçus essentiellement comme des fauteurs de troubles dont les méfaits sont régulièrement retranscrits dans le journal municipal. Ainsi, dans la soirée du 13 mai 1956, « une imposante manifestation groupant la majorité des étudiants a eu lieu dans l'enceinte de la Cité et dans Antony » dans le but d'obtenir la réouverture du restaurant universitaire. « La manifestation commença par un concert de clairons casseroles, récepteurs de radio à pleine puissance à toutes les fenêtres. Puis un cortège se forma qui obstrua la route de Versailles » obligeant la police à intervenir. « Le cortège se reforma et parcourut vers 1 heure du matin les principales artères d'Antony . (...) Le même concert à partir des fenêtres s'est déroulé le mardi soir »¹⁸³. De telles attitudes déplaisent nécessairement aux Antoniens et la RUA n'est guère appréciée.

Un article paru en 1958 dans le Bulletin Municipal tente même de rapprocher les deux « parties ». Dans une pleine page, le Président de l'association des étudiants de la résidence est invité par le Maire-Adjoint à s'exprimer. Titré « *Les étudiants de la résidence sont aussi des Antoniens* », l'article vise à amorcer un dialogue avec la ville :

« C'est un fait que, jusqu'à présent, les contacts entre la population et les « Résidents » ont eu un caractère très original : manifestation houleuse, bruit de foule dans la nuit.... Mais il y a cependant d'autres contacts moins insolites, je veux parler du marché du dimanche matin, très fréquenté par les jeunes ménages étudiants », est-il écrit ...

Il n'empêche que si la réception locale est fortement défavorable à la résidence universitaire, la presse spécialisée de l'époque, elle, ne tarit pas d'éloges à son sujet.

2.4. Les éloges dans la presse spécialisée

La RUA, au moment de sa mise en service, fait l'objet d'articles dans plusieurs revues spécialisées d'architecture : *L'Architecture Française*, *Techniques et Architecture*, *L'Architecture d'Aujourd'hui*, *La Maison Française*¹⁸⁴. Toutes s'accordent à dire que le projet est une réussite sur le plan architectural, aucune mauvaise critique n'est formulée à son encontre. La résidence y est définie essentiellement comme une « cité dortoir », un « groupe dortoir » ou même un « dortoir » doté de tous les équipements indispensables à la vie des étudiants. Ce terme de « cité dortoir » n'a aucune valeur péjorative mais est certainement révélateur des difficultés rencontrées pour qualifier ce programme

¹⁸² Journal Municipal *L'Avenir*, du 13 au 19 novembre 1958

¹⁸³ Journal Municipal, *Aube Nouvelle*, 1^{er} mai 1956

architectural d'un type nouveau : un ensemble où se mêlent étroitement les parties d'habitations et les services collectifs, sorte de village pour étudiants qui ont à leur disposition tous les équipements nécessaires à leur bien-être, le tout dans un cadre architectural moderne¹⁸⁵.

Le long article paru dans *La Maison Française*¹⁸⁶ est particulièrement parlant dans sa description de la RUA, évoquant l'effet qu'elle a pu produire sur la population à l'époque. C'est également un plaidoyer en faveur de l'architecture moderne telle qu'elle a été mise en scène à Antony. Insistant sur l'importance du programme entrepris, l'auteur enthousiaste annonce :

« C'est véritablement une ville qui naît dans le décor banlieusard d'Antony. On songe à l'étonnement du petit campagnard qui, sa valise à la main, contemple la gigantesque enfilade d'immeubles dont les façades vitrées scintillent au soleil. S'il éprouve en découvrant la chambre claire, nette, audacieuse qu'on lui propose, un petit choc au cœur, tant mieux ! Aux hommes et aux femmes de demain, on n'offre pas souvent un décor qui soit délibérément d'aujourd'hui ».

La RUA propose une architecture moderne qui répond pleinement au nouveau mode de vie de l'homme :

« Il nous plaît d'ailleurs qu'ici tout soit largement ouvert sur la lumière, conçu à des dimensions qui laissent enfin supposer qu'on a essayé d'aborder le problème dans son ensemble. »

L'architecture moderne est mise à l'honneur :

« L'impression dominante est celle de la puissance : on n'a pas dispersé de petits pavillons sur une vaste cité (personne ici, Dieu merci, ne parlera de « coquette cité ») mais on a étiré d'immenses corps de bâtiments sur une sorte de fourche ou d'Y. L'architecte Eugène Beaudouin a joué des pleins et des déliés en alternant les surfaces pleines et les surfaces vitrées. Il a évité la monotonie en utilisant largement des panneaux rouges. Mais il est indéniable que la réalisation a quelque chose de frappant ; on ne passe pas par là sans ralentir et l'œil retient l'élégance très pure des lignes, la hardiesse générale du plan. »

La nouvelle résidence particulièrement impressionnante, semble-t-il, ne passe donc pas inaperçue dans ce décor de banlieue. Cette description confirmerait alors le sentiment de méfiance qu'auraient pu éprouver les Antoniens au contact de cet ensemble. La même impression monumentale se dégage d'ailleurs lorsque l'auteur s'attarde sur la description des espaces intérieurs :

« A chaque étage on retrouve cette grande rue intérieure (...). Les enfilades sont impressionnantes avec leurs murs gris bleuté, leurs plafonds blancs à caisson de staff où les éclairages sont encastrés, leur sol recouvert de lino de couleur franche. (...) Partout la lumière entre à flots, et lorsqu'on est au milieu de la galerie on a un peu l'impression qu'un jeu de miroirs multiplie à l'infini le même décor ».

L'aménagement intérieur des chambres est décrit comme « gai, net, pratique, sans fioritures susceptibles de se démoder et parfois avec quelques recherches d'ordre pratique qui ne manquent pas d'agrément. »

¹⁸⁴ Pour les références de tous ces articles, se reporter à la bibliographie générale

¹⁸⁵ Ce flou dans la dénomination de l'ensemble se retrouve au niveau juridique : il s'agit alors de savoir si la résidence relève davantage de la réglementation des logements HLM ou alors de celle de hôtels ou pensions. Construite antérieurement à la première réglementation des constructions de résidences universitaires HLM (fixée par la circulaire interministérielle du 9 août 1962), sa situation juridique repose sur la Convention du 7 mai 1952 et ses six avenants signée entre l'OPDHLM et l'Université de Paris.

¹⁸⁶ « Architecture d'aujourd'hui pour les hommes de demain... », *La Maison Française*, juin 1956, n° 98, p. 31-35 ; voir en annexe, document 17.

L'importance des services généraux est largement retranscrite : une seule chaufferie centrale pour « l'immense bâtiment », un restaurant capable de servir « mille repas à la fois », ce qui sous-entend « d'immenses cuisines », « un mouvement de marchandises impressionnant » ; mais aussi un service d'économat qui représente à lui seul « d'incroyables ramifications », et « une armée de femmes de ménages » sur laquelle « il faut régner ».

L'auteur traite également de l'importance que Beaudouin a accordé au « grand air » dans son architecture :

« (...) Les terrasses d'un des bâtiments sont aménagées pour leur permettre de s'y détendre, d'y jouer, d'y donner des représentations en plein air ou simplement de prendre le soleil. Car tout ici est conçu pour que la vie studieuse des jeunes gens soit compensée par de longues heures de plein air. Déjà les chambres aux vastes fenêtres et au balcon très large, y sont propices. Elles donnent presque toutes sur le parc intérieur (...) »

Et de conclure :

« Une réalisation magnifique. On reste songeur devant l'ampleur de cette réalisation et devant la réussite qu'elle représente. Souhaitons qu'à l'usage elle se révèle féconde en enseignements durables. Nous souhaitons que les jeunes gens qui habiteront ces chambres y prennent le goût du confort, l'amour des maisons bien construites, le sens d'une décoration et d'un ameublement vraiment fonctionnels. Nous souhaitons qu'ils y acquièrent le sens de la solidarité en menant en commun le grand combat qui déterminera leur existence. »

Ainsi, la RUA serait-elle cette forme d'habitat idéal pour l'étudiant, capable de transmettre des valeurs par le mode de vie et l'architecture qu'elle propose (travail, détente, vie en collectivité...). C'est précisément l'une des conditions mises en avant pour définir le mode de logement étudiant lors du Premier Congrès International de l'habitat étudiant (1950). L'auteur semble donc présenter la résidence d'Antony comme l'aboutissement de recherches entreprises sur l'habitat étudiant. La RUA, sous sa plume, apparaît comme la réponse moderne parfaitement adaptée aux besoins des étudiants ; comme si, enfin, on assistait à la naissance d'un programme de logement étudiant digne de ce nom.

Si la réception de la RUA à ses débuts est, pour l'essentiel, un succès, la vie de cet ensemble abritant quelque 3 000 étudiants ne va pas sans poser de problèmes. Ainsi, dans les années qui suivent sa mise en service, la RUA devient-elle le théâtre de divers événements sociaux et politiques qui vont jouer en sa défaveur.

3. LES ANNEES SOIXANTE : UNE DETERIORATION DU CLIMAT SOCIAL ET POLITIQUE

3.1. De la contestation sociale à la crise du règlement intérieur

3.1.1. Une opposition à la hausse des loyers et à l'expulsion des résidents

Dés le début des années soixante, apparaît à la RUA une contestation sociale qui deviendra récurrente ; elle concerne la hausse des «loyers» à la résidence. Ainsi, les étudiants se mobilisent-ils régulièrement contre cette mesure, à l'aide de tracts (« Non aux dortoirs à prix d'hôtel ! »), n'hésitant pas à manifester et à pratiquer ce qu'ils nomment la « grève des loyers » (pendant plusieurs semaines, ils refusent de payer leur loyer). A cette occasion, des appels sont lancés au maire lui signifiant que « les étudiants redoutent qu'une augmentation de leur loyer intervienne prochainement ; ils pensent que l'administration centrale profiterait des vacances pendant lesquelles les étudiants sont dispersés pour imposer cette augmentation qui serait de l'ordre de 5 Fr par mois. »¹⁸⁷

Dans ces mêmes années, un autre élément de contestation concerne la durée de séjour accordée aux étudiants en résidence universitaire, fixée à trois ans dans le règlement. L'AERUA (association des étudiants de la RUA) déplore cette disposition qui, à chaque rentrée universitaire, contraint de nombreux étudiants à quitter la résidence, sans pour autant qu'ils aient des solutions pour se reloger. Mais cette mesure est surtout symptomatique du manque profond de logements qui ne cesse de s'accroître au cours des années soixante ; fixer une durée de séjour limitée en résidence universitaire permet d'opérer un « roulement » entre un maximum d'étudiants afin de satisfaire un plus grand nombre de demandes dans le temps.

Cette contestation devient plus virulente à la rentrée 1964 et l'AERUA n'hésite pas à organiser une conférence de presse pour informer du problème :

« 400 étudiants ont reçu de l'Administration un avis d'expulsion. (...) »

L'association proteste contre ces mesures d'expulsion qui « jettent les étudiants à la rue. »¹⁸⁸

« Pour ceux qui ne trouvent pas à se loger, déclare cette association, ce n'est pas trois ou quatre ans qu'ils doivent avoir la possibilité de rester en cité, mais pendant toute la durée de leurs études. En voulant instituer un roulement, le COPAR ne fait qu'organiser la pénurie. » Et d'ajouter, « il ne s'agit pas de « partager la misère » mais de construire des cités, responsabilité qui incombe au gouvernement. »¹⁸⁹

Dans la même période, la question du règlement intérieur de la résidence, trop strict envers les étudiants, se pose de façon cruciale.

¹⁸⁷ Mairie d'Antony, service des Archives, *Les étudiants de la RUA manifestent...*

¹⁸⁸ « L'AERUA proteste contre l'expulsion de 400 étudiants de la résidence universitaire d'Antony », *Le Figaro*, 12-13 septembre 1964

¹⁸⁹ « Les expulsions à la cité universitaire d'Antony », *Le Monde*, 17 septembre 1964

3.1.2. La contestation du règlement intérieur

Cette contestation du règlement s'expliquerait avant tout par un changement de génération dans le milieu étudiant. En effet, la masse d'étudiants qui accèdent à l'université dans les années soixante n'est pas comparable aux étudiants qui ont précédé ; les étudiants en 1964 ont des aspirations qui ne sont plus celles de leurs aînés de la Libération. Didier Fischer en parle dans ces termes :

« (...) Les aspirations de cette génération qui a vingt ans dans la seconde moitié des années soixante, née après la guerre, happée par la « société du spectacle », tranche en tout point sur celles de ses aînés. (...) La jeunesse impose ses modes autonomes, sa musique, sa manière d'être et de vivre. C'est l'époque de l'émission de Daniel Filipachi sur *Europe 1* : « Salut les copains ». (...) Les jeunes refusent désormais de reproduire une culture héritée de leurs parents. (...) La libéralisation des mœurs passe aussi par cette jeunesse qui refuse le conformisme ambiant et développe une autre conception de la société»¹⁹⁰

A ce titre, le règlement intérieur très strict, voire paternaliste, n'est plus accepté. La libre circulation entre les bâtiments des filles et des garçons, la liberté de réunion... sont autant de revendications émises par les étudiants. « Le ministère de l'Education Nationale, écrit Didier Fischer, avait dans ce domaine édicté une réglementation pointilleuse qui limitait les sorties le soir et proscrivait les visites nocturnes entre filles et garçons. (...) Aussi, d'une relative compréhension au début des années soixante, passe-t-on à la colère au milieu de la décennie dans la plupart de ces cités universitaires. Les résidents et les résidentes jugent les règlements de plus en plus archaïques et vexatoires voire dangereux pour leur équilibre affectif. »¹⁹¹

Au lieu d'écouter ces revendications, on préfère augmenter les moyens de contrôle sur les étudiants d'Antony, notamment en modifiant l'architecture d'ensemble de la résidence jugée trop « ouverte ».

3.1.3. D'une cité « ouverte » à une cité fermée

Un rapport rédigé vers 1964 par le directeur de la résidence étudie les modifications architecturales à apporter afin d'opérer un meilleur contrôle sur la vie des 3000 étudiants d'Antony :

Problèmes d'Antony – Problèmes d'architecture

«Architecture générale :

Séparation et individualisation des pavillons paraissent impossibles.

Contrôle strict des entrées paraît également impossible (...)

La transformation de l'ensemble des pavillons en « bastille » paraît entraîner des frais disproportionnés aux résultats atteints. (...)

Loges de concierges :

- En installer là où il n'en existe pas

- Rendre efficaces celles qui existent (...)

Clôtures :

¹⁹⁰ D. FISCHER, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Flammarion, 2000, p. 264

¹⁹¹ D. FISCHER, *op. cit.*, p. 391

- Impossibilité de clore entièrement la RUA traversée par une voie communale et pénétrée en deux autres points par les rues de la ville d'Antony.
- Pour éviter un usage abusif des couloirs, des installations sportives et des espaces verts par la population urbaine, il serait toutefois possible de prévoir une clôture même assez symbolique. (...)

Couloirs :

Pour des raisons de sécurité et de facilité de contrôle, il paraît difficile de morceler les couloirs dont la longueur ne « traumatise » que les esprits faibles.

Organisation éventuelle de T.P. :

Si les étudiants sont des résidents, ils pourraient assister aux T.P. en pyjamas et en pantoufles, et n'auront plus aucune raison de sortir de la résidence puisque les séances de T.P. sont les seules séances à peu près obligatoires. »

192

Ainsi, ces dispositions vont-elles complètement à rebours des idées qui ont prévalu à l'édification de la résidence dans les années cinquante. D'un ensemble « ouvert », « démocratique » et sans aucune clôture, on veut faire de la résidence un ensemble « fermé » en élevant des murs et en multipliant les loges de concierge. Dans une question écrite à l'Assemblée, le Maire d'Antony rapporte d'ailleurs que « les résidents ont été extrêmement émus d'apprendre que leur résidence, jusqu'ici « ouverte », serait « cloisonnée » par pavillons matériellement isolés les uns des autres. Ils voient dans ces mesures éventuelles une atteinte à leur liberté collective. »¹⁹³

Mais l'architecture de Beaudouin ne convient plus dans un contexte d'agitation sociale des étudiants qui se ressent de plus en plus. Le député de la circonscription en vient lui-même à déplorer la construction d'un tel ensemble pour étudiants à Antony, s'inquiétant « du caractère démesuré de cette cité (3000 résidents) et de l'insuffisance du personnel de surveillance. Il en résulte que la politique tient une large part dans les occupations des étudiants... et que leur vie privée reste à l'abri de tout contrôle »¹⁹⁴. « Le ministre de l'Education Nationale vient, quant à lui, de décider « que les grands ensembles d'Antony seraient dorénavant exclus du programme de construction »¹⁹⁵

Ainsi, on élève les « murs de la honte » à Antony, est-il écrit dans la presse, « on cloisonne, on quadrille, style opération militaire. Tout cela pour réduire au minimum la vie sociale et collective à l'intérieur de la cité. (...) Il serait question d'installer des surveillants dans chaque pavillon ! »¹⁹⁶ (voir en annexe, document 18). Cette attitude de l'administration envenime les choses et conduit à l'incident d'octobre 1965, dit « l'Automne Rouge »¹⁹⁷.

3.1.4. La crise de 1965 : l'Automne Rouge

Le 1^{er} octobre 1965, 1700 étudiants empêchent les ouvriers de construire une loge de concierge devant le pavillon des filles. Le Recteur de l'Académie de Paris riposte en envoyant plusieurs

¹⁹² Archives du CLOUS d'Antony, *Les problèmes d'Antony – problèmes d'architecture*, vers 1964

¹⁹³ BMO, 5 février 1965

¹⁹⁴ « Les expulsions à la cité universitaire d'Antony », *Le Monde*, 17 septembre 1964

¹⁹⁵ « Les « murs de la honte » à Antony » *Combat*, 16 septembre 1964

¹⁹⁶ « Les « murs de la honte » à Antony », *Combat*, 16 septembre 1964

¹⁹⁷ « La Révolte des étudiants », *L'Express*, 18-24 mars 1968

centaines de policiers qui montent la garde jusqu'à l'achèvement de la loge. Les étudiants continuent la lutte, trois mois durant : meetings, pétitions¹⁹⁸, bagarres avec la police et exclusions d'étudiants.

Finalement, le 5 janvier 1966, le Ministère de l'Education Nationale nomme un nouveau directeur pour la résidence, M. Jacques Balland. A la répression, celui-ci choisit de substituer la recherche du dialogue et l'élaboration d'un règlement officieux plus démocratique. Les filles majeures peuvent, comme les garçons, recevoir « l'autre sexe » dans leurs chambres et la constitution d'associations, les réunions politiques... sont autorisées.

Dans l'historiographie du mouvement étudiant de Mai 68, l'épisode de l'Automne Rouge à Antony est considéré comme les prémices de la contestation qui gagne rapidement les autres résidences universitaires de France. Dans le cas d'Antony, cet épisode permet d'amorcer la « crise », si bien qu'en mai 68, aucune agitation particulière n'est constatée à la RUA. M. Goursat¹⁹⁹ raconte : « Mai 68, c'était à Paris que cela avait lieu, on y allait pour manifester. Mais il ne se passait rien à la RUA, il n'y avait pas de raisons de revendiquer sur place. » Cela sous-entend en fait que les revendications étudiantes ne concernaient plus la vie à la résidence d'Antony depuis l'application d'un règlement beaucoup plus libéral en 1965. Ainsi peut-on lire à son sujet en 1968 :

« L'ancêtre des cités, l'énorme monstre de 3 000 âmes, naguère si fertile en incidents et où s'était produite en 1965 la première manifestation de masse pour la « liberté de circulation », prend aujourd'hui figure d'exemple. Le statut assoupli (mais non officiel) des résidents d'Antony est envié de nombre de leurs camarades (...). »²⁰⁰

Cependant, dans ces années là, il règne en permanence dans la résidence un climat d'agitation politique.

3.2. Antony, un « bastion » politique

3.2.1. « Antony la Rouge » : la mainmise des communistes sur la vie à la résidence

« Il y avait un « côté folklorique » au début à la RUA, avec le Recteur Souriau qui présidait et recevait des personnalités importantes ; le chahut des étudiants... puis tout cela s'est politisé petit à petit », raconte M. Jannot²⁰¹. La politisation progressive des étudiants conduit à une très forte emprise des communistes sur la vie à la résidence, à tel point qu'Antony devient la « Cité Rouge ». Dans un rapport confidentiel²⁰² daté de 1967, le Directeur de la résidence rapporte ainsi le climat politique qui règne à la résidence :

« Pendant une décennie, de 1956 à 1966, la Résidence d'Antony fut entièrement assimilable à une commune de Banlieue Rouge, marquée par le monopole de représentation et la mainmise sur la vie quotidienne du Parti

¹⁹⁸ De nombreux universitaires et personnalités de l'époque, parmi lesquels Aragon et Sartre, signent une pétition contre les sanctions prises à l'encontre de six étudiants de l'Association des résidents d'Antony lors de ces événements.

¹⁹⁹ M. Goursat, résident à la RUA de 1967 à 1971 ; entretien personnel

²⁰⁰ « Antony : statut assoupli, mais non officiel, envié par les autres résidences », *Le Figaro*, 13/02/1968

²⁰¹ M. Jannot, sous-intendant au bâtiment A de la RUA de 1955 à 1959 ; entretien personnel

²⁰² Mairie d'Antony, service des Archives, *RUA, rapport confidentiel sur les élections de 1967, J. Balland*, 19 décembre 1967

Communiste Français. Celui-ci contrôlait tout, sans qu'aucune résistance n'ait été opposée, sans qu'aucune autre tendance n'ait été suscitée ou encouragée.

Quadrillant les Pavillons, désignant les responsables, imposant les slogans, le décor pour un affichage exclusif, affirmant toute vie collective et toute activité culturelle par la crainte des représailles, exerçant cette pression par l'action d'équipes spéciales armées de barres de fer et de lampes à souder, le PCF avait obtenu un double résultat : l'action administrative paraissait impossible, toute coercition se heurtait à la mobilisation immédiate de commandos redoutables ; de ce fait, les élections n'avaient aucun sens, puisqu'elles se réduisaient à la formalité qui les caractérise en démocratie populaire : désignés et classés par le Parti Communiste selon sa propre hiérarchie interne, les candidats n'étaient en fait soumis qu'à la « ratification » des « électeurs ». (...) Jusqu'en 66 personne à Antony n'avait même osé s'affirmer non-communiste. La terreur (nous n'exagérons RIEN) régnait : expéditions punitives du PCF contre les récalcitrants, pétitions, collectes, souscriptions pratiquement obligatoires. » (voir en annexe, illustration 27)

Ainsi, en 1965, aux élections du Conseil d'Administration de l'Association des étudiants (qui désigne le bureau étudiant de la résidence), le PCF obtient 90 % des sièges. Cette situation est une source d'agitation politique incessante ; elle est en outre le signe d'une perte de contrôle importante sur l'activité politique des 3000 résidents d'Antony et, dès lors, constitue un danger. De plus, cette emprise des Communistes au sein du Conseil de la résidence est un frein important à la gestion de la résidence créant une situation de blocage. On se doit de réagir au plus haut niveau ; en 1965, un nouveau directeur de la résidence, Jacques Balland, est donc nommé à la tête de la RUA afin de rétablir de l'ordre.

Il rédigea deux rapports confidentiels sur les élections étudiantes organisées à la résidence en 1967 et 1968²⁰³. Ces documents mettent clairement en lumière l'importance politique du poste d'Antony. « Depuis trois ans, écrit-il, obéissant aux instructions reçues de M. Fouchet et confirmées par M. Peyrefitte, j'ai conformé la définition de mes tâches à celle que ces deux ministres avaient donnée de mes fonctions : Antony est un poste politique. » Face à l'emprise communiste sur la résidence, « en nommant en décembre 1965, Monsieur BALLAND à Antony, MM. FOUCHET et RIDARD lui demandaient de modifier progressivement cette situation. »

Ainsi, en 1966, M. Balland parvenait-il à rétablir une liberté d'expression et d'association au sein de la résidence. Il suscitait alors d'autres tendances que celle communiste en vue des élections de 66. Une coalition hétéroclite, sorte de « fourre-tout non communiste » était créée, écrit-il. Et d'ajouter :

« Les élections enregistraient une grande victoire. Ce résultat considéré par tous les experts comme "impensable, utopique, stupidement présomptueux" était atteint sans retard : pour la première fois depuis dix ans, le PCF était mis en échec à la Résidence d'Antony », perdant la majorité absolue. Les élections de 67 prennent la même tournure, confirmant le recul du PCF. La liste modérée reçoit le soutien de l'Administration lui permettant de mener « une brillante campagne "à l'américaine" » (« grâce aux ressources que nous lui avons procurées », est-il précisé). Ainsi, « passant en deux ans de 90 % des sièges à 28 %, le PC perd 65 % de sa propre substance. On peut parler d'effondrement. »

²⁰³ Mairie d'Antony, service des Archives, RUA, rapport confidentiel sur les élections de 1967, J. Balland, 19 décembre 1967 ; RUA, rapport confidentiel sur les élections de 1968, novembre 68

Ces élections de la RUA sont à chaque fois une occasion privilégiée de sonder le milieu politique étudiant. En 68, elles « permettent de faire utilement le point sur la position respective des différentes tendances, et d'apprécier leur progrès ou leurs régressions depuis un an, d'une part, et depuis les événements de mai-juin d'autre part. C'est un test capital », est-il écrit.

3.3. Les conséquences néfastes

Les conséquences de cette agitation politique et sociale à la RUA sont fâcheuses. Pour le Ministère, la résidence est considérée comme un agent de troubles graves et son image se détériore fortement aux yeux de tous.

3.3.1. Une politique de laisser-aller à l'égard de la résidence

Le Ministère est très échaudé par le climat de contestation politique et sociale qui règne à la résidence dès le début des années soixante. L'épisode de l'Automne Rouge en 65, annonçant les événements de 68, ne fait que confirmer cette attitude de méfiance. L'Etat se rend compte de son erreur : avoir concentré 3000 étudiants sur lesquels aucun contrôle, pour ainsi dire, n'est exercé, laissant la porte ouverte à de graves débordements. M. Goursat²⁰⁴ précise alors que depuis l'épisode de 65, « on a eu de cesse de faire payer ce comportement à la résidence ». La résidence modèle des années cinquante devient le bastion de la contestation étudiante, prêt à mettre le feu au poudre dès que l'occasion se présente. Ce climat social et politique agité va jouer de façon très défavorable sur l'avenir de la RUA.

3.3.2. Les rumeurs et la mauvaise réputation

Parallèlement à ce climat contestataire, les rumeurs les plus folles circulent au sujet de la résidence. « On racontait que des cars entiers de jeunes filles débarquaient le samedi soir à la résidence », rapporte M. Jannot ; « la police intervenait dans la cité d'Antony sur la foi de rumeurs qui situaient dans certaines chambres des pratiques d'avortements. Il n'y avait évidemment rien de tout cela (...) »²⁰⁵

Toutes ces histoires ont, bien évidemment, contribué à développer une très mauvaise image de la résidence, une image au parfum de scandales. « Une sorte de mythe s'était créé autour de la résidence, on racontait beaucoup d'histoires à son sujet, elle éveillait des fantasmes chez les gens »²⁰⁶, à l'image de ce qu'on raconte sur les grands-ensembles dans la presse de l'époque²⁰⁷. Cette image qui

²⁰⁴ M. Goursat, résident à la RUA de 1967 à 1971, entretien personnel

²⁰⁵ D. FISCHER, *op. cit.*, p. 391

²⁰⁶ Propos de M. Jannot qui rapporte la chose suivante : « quelqu'un avait même écrit un roman à l'époque dont une partie de l'action se passait à la RUA ; l'auteur en faisait une description très romancée alors même qu'il n'y avait jamais mis les pieds. »

²⁰⁷ Le grand-ensemble de Sarcelles, construit de 1955 à 1970 (R. Boileau et J.H. Labourdette arch.) est, à partir de 1960, au centre d'une grande polémique, qui ne cesse de se développer : « Les médias parleront bientôt d'une maladie étrange, la « sarcellite ». (...) On ira même jusqu'à prétendre que l'architecture du grand-ensemble avait engendré « une nouvelle forme de prostitution ». (...) Le mythe de Sarcelles est né ainsi d'un profond malentendu, s'appuyant (comme tout mythe) sur un vécu, mais le transformant, pour l'intégrer dans le puissant discours de l'imaginaire. » in G. MONNIER, *op. cit.*, tome 2, p. 137

défraye les chroniques lui cause énormément de tort, attirant l'hostilité du Ministère à son égard. On entend trop parler d'« Antony la Rouge », cité aux mœurs dépravées... M. Jannot²⁰⁸ confirme ces propos insistant sur « la très mauvaise cote qu'avait la RUA au sein même du Ministère », précisant que la résidence souffrait de sa trop grande proximité avec Paris : « les bruits et les informations qui circulaient à son sujet revenaient très vite aux oreilles du Ministère. »

Une reprise en main urgente s'impose donc. Elle s'opère grâce au nouveau directeur placé à la tête de la résidence en 65, M. Balland. Mais désormais, la résidence ne reçoit plus de réel soutien de la part de l'Etat. « Le Ministère n'a jamais soutenu Antony ; très rapidement, il se désengage du projet et amorce une politique de " laisser-aller " à son égard », explique M. Jannot. Cette attitude nuit à la résidence et contribue fortement à son déclin dans les années qui suivent.

Ainsi, dans les années soixante, l'état doit-il poursuivre sa politique de logements étudiants avec, désormais, un contre-modèle à ne surtout pas suivre, celui d'Antony.

4. LA REMISE EN CAUSE DE L'ARCHITECTURE DE LA RESIDENCE UNIVERSITAIRE D'ANTONY

Malgré la construction de la résidence d'Antony pouvant accueillir 3000 étudiants, l'effort en termes de logements étudiants doit être maintenu voire accru dans les années soixante. En effet, l'Université connaît un très fort accroissement des effectifs étudiants qui s'accélère sous le triple effet de la poursuite du développement de la scolarisation, de l'allongement des cursus universitaires et des effets du baby-boom. Les universités sont saturées et de nouveaux bâtiments sont livrés en quelques mois pour désengorger les anciennes facultés. Les infrastructures liées au logement suivent le rythme et c'est au cours de cette période que l'Etat fait construire l'essentiel des résidences étudiantes. C'est le temps de l'urgence qui continue. En 1963, le campus de Nanterre sort de terre.

4.1. Nanterre ou le modèle du « campus à la française » (1963)

Il a fallu moins d'une année à la faculté de Nanterre pour voir le jour. L'ensemble prend la forme d'un campus à l'américaine associant des lieux de cours et des infrastructures sportives, culturelles et sociales, parmi lesquelles une résidence. Cette nouvelle forme d'urbanisme universitaire en France est emblématique des années soixante²⁰⁹. La forte croissance des effectifs étudiants ne

²⁰⁸ M. Jannot, sous-intendant au bâtiment A de 1955 à 59 et directeur du CROUS de Versailles de 1981 à 1985 ; entretien personnel

²⁰⁹ « Pendant toute cette période, les constructions universitaires sont planifiées et réalisées selon des mécanismes centralisés à l'extrême. Les financements sont quasi intégralement le fait de l'Etat. Les universités font remonter leurs demandes vers le ministère par l'intermédiaire des recteurs. Ces derniers choisissent les terrains et font établir des plans-masses des campus. Les financements sont inscrits au budget de l'Etat, dans le care d'une programmation guidée par la planification quinquennale qui fixe les grandes orientations. Ainsi, le IV e plan (1961-1965) donne la priorité aux grandes

permettait plus une réponse sous la forme de quelques bâtiments intégrés dans le tissu urbain du centre des villes. On a donc recours au campus situé généralement en périphérie de la ville²¹⁰, sur de vastes terrains.

Ainsi, la forme urbaine du campus intégrant des logements est-elle préférée à celle de la résidence universitaire type Antony. Cette nouvelle forme d'urbanisme universitaire s'avère plus efficace permettant tout à la fois de déconcentrer les universités et de loger les étudiants qui affluent. Ce nouveau programme du campus fait d'ailleurs certainement de l'ombre à celui de la résidence d'Antony. En effet, la comparaison des deux programmes met en lumière un certain aspect monofonctionnel dans le cas d'Antony qui prend l'allure d'un gigantesque dortoir éloigné des locaux d'enseignement. Cependant, la qualité de la desserte en train depuis Paris donne un net avantage à la RUA, alors même qu'un campus comme Nanterre souffre d'enclavement (la liaison en RER y est plus tardive). Une chose reste vraie dans les deux cas : Nanterre et Antony sont deux illustrations du débat en faveur de la séparation de l'Université et de la ville.

Enfin, bien que le nombre de places en résidence soit réduit de moitié par rapport à Antony, les 1 400 étudiants résidant à Nanterre sont tout aussi peu « contrôlables » que les 3000 étudiants logés à Antony (comme le montrent les événements en 1967-68). Ainsi, d'autres orientations sont-elles prises à la fin des années soixante en termes de résidence universitaire.

4.2. Les résidences des années soixante : le choix des petites structures

C'est au cours des années soixante que se construit l'essentiel des résidences étudiantes que l'on dénomme aujourd'hui « traditionnelles ». Elles reposent sur quelques principes qui diffèrent, pour la plupart, de ceux qui ont prévalu à Antony.

Ainsi, les résidences doivent-elles être de taille limitée. Elles prennent la forme de blocs de bâtiments qui n'excèdent pas 5 niveaux (R + 4). La typologie retenue n'est donc pas celle de la barre comme à Antony. En principe, une unité d'hébergement ne doit pas s'adresser à plus de 150 personnes²¹¹ (circulaire du 30 juin 1966), mais on peut regrouper jusqu'à six ou sept unités de ce type sur un même site. Cette disposition porte donc la capacité d'accueil maximale à 1 050 personnes, soit environ trois fois moins qu'à Antony, réparties dans plusieurs blocs d'habitation. En mars 68, suite aux

opérations, notamment en région parisienne (achèvement d'Orsay, réalisation de Nanterre, début de Jussieu), tout en assurant la construction de centres universitaires. »

in P.MERLIN, *L'Urbanisme universitaire à l'étranger et en France*, Presses de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, 1995, p. 263

²¹⁰ « L'expansion universitaire de cette époque s'est accompagnée de l'adoption du campus dit à la française. Les raisons en sont diverses. D'une part, l'influence des Etats-Unis et, dans une moindre mesure, de la Grande Bretagne. D'autre part, la prépondérance, à cette époque, du mouvement moderne, et plus précisément, de la charte d'Athènes, établie en 1933 par le Congrès international d'architecture moderne (CIAM) d'Athènes et republiée sous son nom par Le Corbusier en 1943. (...) » *ibid*, p. 259-260

²¹¹ A titre de comparaison, le bâtiment C de la RUA, le plus important, adopte la typologie de la barre et forme un ensemble de 548 chambres à lui tout seul, réparties sur cinq étages à travers 1,300 km de couloirs et s'étendant sur plus de 13 000 m² de surface développée.

événements de Nanterre, une circulaire en vient à recommander de ne pas dépasser 300 chambres sur un même site et de recourir plus largement aux réservations dans des immeubles HLM²¹². On s'éloigne donc énormément de la capacité d'Antony avec ses 2000 chambres et 500 appartements.

Par ailleurs, un programme-type est établi par le Ministère de l'Éducation Nationale après un concours pour l'aménagement de ces nouvelles résidences. Le modèle d'aménagement type Antony n'est donc pas retenu ; les nouvelles chambres comportent entre autres un coin-toilette individuel avec lavabo qui, à Antony, se trouve dans une salle d'eau commune à quatre chambres. De plus, les normes de surface, appliquées dans les nouvelles résidences, sont moins importantes que celles d'Antony.

Outre la partie habitation, la résidence doit comporter des services collectifs et des locaux communs (cuisine, office, salle de restaurant, petites salles de réunion, sanitaires – une douche et un WC pour dix occupants, infirmerie, logements pour le directeur et le gardien). Mais les équipements ainsi prévus sont loin d'être aussi complets qu'à Antony²¹³.

Ces résidences universitaires dites « traditionnelles » prennent donc le contre-pied du modèle proposé à Antony. Beaudouin réalisera cependant une autre résidence universitaire reprenant quelques unes des dispositions présentes à Antony. Il s'agit de la résidence du Clos Saint-Jacques réalisée à Clermont-Ferrand en 1962 et pouvant accueillir 1 150 étudiants²¹⁴. Dans les étages d'habitation, il a recours exactement au même plan qu'à Antony.

4.3. Les chambres HLM pour étudiants

Parallèlement à la construction de nouvelles résidences universitaires, une autre proposition de logement étudiant voit le jour : il s'agirait de réserver des chambres pour étudiants dans des immeubles HLM traditionnels.

Jean Guilhem, dans un article consacré à « L'étudiant 1961 » pour la revue *L'Éducation Nationale*²¹⁵, après avoir constaté que le problème du logement étudiant n'était pas résolu par les cités universitaires, n'hésite pas à évoquer cette solution:

« Devant l'ampleur de la vague qui atteindra les facultés en 1965, comment les pouvoirs publics réagiront-ils ? Faut-il multiplier les cités universitaires ou réserver des chambres pour les étudiants dans les HLM ? Il semble que cette seconde solution soit désormais préférable et préférée, parce qu'elle intègre l'étudiant dans la société, au lieu de l'isoler dans son monde. »

Mais ce n'est pas la solution retenue par les pouvoirs publics. Pourtant, les critiques à l'égard du logement en résidence universitaire s'élèvent dans les années soixante. Plusieurs enquêtes sont

²¹² P. MERLIN, *op. cit.*, p. 361

²¹³ Si on s'est permis, à Antony, de proposer autant d'équipements sur le site de la résidence, c'est bien parce qu'elle s'adressait à un ensemble de 3000 personnes ; en dessous de cette capacité, les équipements sont forcément moins complets.

²¹⁴ « Clermont-Ferrand, résidence universitaire du Clos Saint-Jacques », *Techniques et Architecture*, septembre 1962, n° 6, p. 137-141

²¹⁵ Extrait dans D.FISCHER, *op. cit.*, p. 284

réalisées auprès des étudiants logeant en résidence universitaire, notamment à Antony, afin de juger de leur bonne adaptation à ce type d'habitat.

4.4. Les enquêtes sur le logement en résidence universitaire

Le début des années soixante marque un moment de mobilisation et de réflexion autour de la question du logement étudiant. Si l'immense majorité des étudiants ne vit pas dans les cités universitaires, c'est tout de même ce mode de logement qui est l'objet de toutes les attentions du mouvement étudiant. La Mutuelle Nationale des étudiants français scrute ce milieu particulier avec beaucoup d'attention, se préoccupant de la santé mentale de ceux qui vivent dans cette forme d'habitat. Les enquêtes se multiplient au moment où l'on commence à parler dans les médias de la « sarcellite », ce mal qui toucherait ceux qui habitent les grands-ensembles, responsable d'une pathologie clinique négative...

C'est dans ce cadre qu'en mars 1963 est réalisée une enquête sur le thème « Habitat et vie étudiante » pour le compte de la MNEF²¹⁶. Cette enquête doit permettre de « mieux définir une politique qualitative du logement étudiant » ainsi « qu'une conception d'ensemble de l'habitat étudiant tant au niveau de la cellule individuelle, qu'à celui du groupement des logements ou qu'à celui de l'implantation des logements dans la cité ». A ce titre, on se demande si « le logement dans une cité comme Antony est souhaitable (avec les problèmes propres à Antony : intégration, pression du groupe, désir d'isolement, éloignement des Facultés ...). »

Les conclusions de cette enquête conduisent en fait à une « remise en cause de la condamnation sans appel de la cité universitaire ». Ce mode d'habitat semble en effet convenir à la majorité des étudiants (61,2 % des personnes interrogées).

En 1962, une enquête est réalisée directement auprès des résidents d'Antony sur le thème « que pensez-vous de la résidence et de la vie à la résidence ? »²¹⁷. Les résidents apprécient globalement ce moyen de logement estimé comme pratique, confortable, peu cher, avec de nombreuses animations et infrastructures à leur disposition. Des reproches portent sur l'éloignement de Paris, ainsi :

« Soit le résident se centre sur la vie universitaire et Paris en faisant de la résidence un hôtel, soit il vit sur la résidence, n'allant à Paris que pour les cours ».

Les critiques sur l'architecture elle-même portent sur l'absence de centre, de « place de village » au sein de la résidence :

« Le hall qui ne vit que de 12 heures à 14 heures et qui aux autres moments est désert. C'est quand même le centre de la cité. C'est un village avec poste, coopératives... sans aucun centre d'attraction où on pourrait retrouver les gens en dehors des repas. (...) »

Dans le hall, il faudrait une salle de lecture avec de bons fauteuils. Je serai partisan des magazines refusés par le COPAR. Cela créerait l'animation qui manque, mais il faudrait que ce soit à l'intérieur. Enfin, c'est tout le thème de la place du village. »

²¹⁶ BDIC Nanterre, 4^e delta 1183/7/10, N. HAUMONT, *Habitat et vie étudiante*, enquête réalisée en 1963 à la demande de la MNEF

²¹⁷ BDIC Nanterre, 4^e delta 1183/7/10, Antony. *Enquête dynamique : problème de connaissance permanente du milieu, 1962-1963* ; voir en annexe, document 13.

Mais l'essentiel des réponses se fait l'écho du débat du moment (voir en annexe, document 13) : tout le monde parle de la « névrose » d'Antony provoquée par cette architecture démesurée. Les longs couloirs semblent emblématiques de ce malaise, décrits de façon récurrente comme « angoissants », « névrosants », ou « kafkaïens » par beaucoup de résidents :

« En entrant ici, j'ai été frappée par le fait que la cité est colossale. Et puis on ne peut pas dire que ce soit accueillant d'aspect (...). Ce n'est pas conçu pour y vivre... Ceux qui ont construit cela n'ont pas vu des gens qui y vivent » ;

« (...) au point de vue de la construction, quand on marche dans les couloirs on a un sentiment d'oppression, d'abord parce qu'il y a un vide, qu'ils sont trop longs, étroits, trop bas » ;

« la résidence c'est d'abord un corps de bâtiments. Je pense que si on avait voulu faire de la névrose de laboratoire, on ne s'y serait pas pris autrement qu'en construisant cet ensemble. C'est l'isolement dans la promiscuité... »

M. Goursat²¹⁸ rapporte que « ce thème de la solitude, des suicides, des longs couloirs... était récurrent à la RUA. Ces idées étaient en grande partie véhiculées par l'AERUA et les associations d'étudiants. On parlait toujours de ce « mal d'Antony ».

Ce thème de la « névrose » d'Antony est largement repris dans la presse, au moment où l'on ne cesse de parler de la « sarcellite ». L'architecture des résidences universitaires et des campus devient source de tous les maux étudiants. On parle d'« épidémie de dépression nerveuse qui frappe toutes les résidences »²¹⁹. Les événements qui ont lieu à la résidence universitaire de Nanterre en 67 « témoignent d'une maladie, qui s'étend et rappelle, dans ses causes et ses effets, un autre mal du siècle, la " sarcellite " ». Et d'ajouter :

« Si les responsables qui ont la charge de ce secteur se décidaient définitivement à généraliser sans exception une politique de campus, il est permis de se demander avec angoisse quelle névrose collective ils seraient en train de préparer. »²²⁰

La FRUF (Fédération des résidences universitaires de France) intervient elle aussi publiant un « Livre Blanc ». Elle y attire l'attention sur les difficultés posées par les résidences-ghettos, leur architecture aberrante, leur isolement et ses conséquences.

Au cours des années soixante, la politique de construction de résidences universitaires prend le contre-pied du modèle de résidence mis en place à Antony.

Les capacités d'accueil des nouvelles résidences sont ainsi beaucoup plus restreintes et l'architecture varie : on préfère la typologie des blocs répartis dans la ville ou sur un même terrain plutôt que celle des barres où se concentrent les étudiants comme à Antony.

Les enquêtes effectuées au sein de la résidence tendent, elle aussi, à remettre en question le type architectural de la RUA jugé trop colossal ; les entretiens montrent le besoin de structures à taille plus humaine. Et en 1970, des propositions du CROUS visant à la reconversion de certains bâtiments de la résidence commencent à voir le jour.²²¹

²¹⁸ M. Goursat, résident à la RUA de 1967 à 1971, entretien personnel

²¹⁹ « La grande fronde des étudiants », *L'Express*, 3-9 avril 1967, p. 68-70

²²⁰ « De l'inadaptation à la névrose », *Université moderne* (organe de l'association pour l'université moderne), avril-mai 1967, p. 5

²²¹ « (...) je ne verrais pas d'obstacle à ce que fut entreprise une reconversion qui donnerait aux établissements d'enseignement de la future Université de Paris Sud des locaux rendus disponibles en raison des insuffisances de la

Les années qui suivent cette remise en question sonnent le déclin de la résidence.

demande en matière d'admission en cité. Je serais même favorable à toute mesure de dévolution qui aurait pour conséquence de réduire la cité d'Antony à des dimensions plus humaines tout en l'ouvrant directement sur le monde universitaire. » ; archives du CNOUS, *lettre du Directeur du CROUS de Paris adressée au Directeur du CNOUS*, datée du 9 mars 1970.

II. DU DECLIN DE LA RESIDENCE UNIVERSITAIRE D'ANTONY A LA REPRISE EN MAIN (1970-2003)

1. 1970 /1985 : LES « ANNEES NOIRES » DE LA RESIDENCE UNIVERSITAIRE D'ANTONY

Très tôt, des problèmes de gestion, qui vont précipiter le déclin de la résidence, apparaissent. Gérer cet ensemble de 3000 personnes et tous les équipements qui l'accompagnent demande un personnel administratif suffisant ainsi qu'un important budget pour l'entretien. Mais les crédits accordés ne sont, semble-t-il, pas à la hauteur des besoins énormes de la résidence. Les années soixante-dix et quatre-vingt sont des « années noires » pour la RUA.

1.1. Une gestion matérielle déplorable

Ces problèmes s'expliquent certainement en partie par la politique de construction de résidences universitaires entamée au début des années soixante. Une partie des sommes qui aurait dû être affectée à l'entretien et au fonctionnement de la RUA aurait, en quelque sorte, été utilisée pour financer des constructions neuves.

En outre, un certain nombre d'éléments laissent penser que l'Etat, échaudé par les événements sociaux et politiques des années soixante, a décidé de mener une véritable politique de « laisser-aller »

vis à vis de la résidence. M. Jannot rapporte à ce sujet que le Ministère s'est désengagé très tôt du projet ; or, sans un soutien constant de sa part, le projet ne pouvait que périlcliter. Au cours des années soixante-dix et quatre-vingt, le cas de la RUA s'est donc progressivement aggravé.

Pourtant, dès 1959, un arrêté ministériel plaçait la résidence d'Antony dans une situation différente des autres cités, conférant notamment à son Directeur une certaine autonomie de gestion. Mais « cette tentative de " déconcentration administrative " n'a pas été suffisante pour permettre à la résidence d'Antony de prendre un bon départ. (...) Dès les premières années de fonctionnement il apparut que les dimensions de cette résidence constituaient une erreur tant sur le plan économique que sur le plan psychologique. »²²² La gestion matérielle et administrative d'un tel ensemble s'avère compromise. Un rapport accablant daté de 1974²²³, montre à quel point la tâche est difficile :

« Jusqu'en 1960, alors que les bâtiments étaient neufs, la gestion de la cité fut à peu près équilibrée.

A partir de 1961, en revanche, il apparut que l'entretien d'un ensemble aussi considérable entraînait d'énormes frais que les ressources ordinaires de la cité n'arrivaient pas à combler.

Conscient de cette situation, le Ministère de l'Education Nationale attribua une subvention exceptionnelle de 200 000 F renouvelée chaque année en faveur de cette cité.

En dépit de ce traitement de faveur, la gestion fut presque chaque année déficitaire. Les déficits se sont particulièrement accrus depuis 1968. »

En 1974, le déficit de la résidence s'élève à 1 073 328 Fr. Le restaurant, lui aussi déficitaire, fonctionne de moins en moins bien²²⁴. La RUA coûte cher : elle a à sa charge d'énormes dépenses d'électricité et de chauffage (ces dépenses ne sont pas comprises dans les redevances des résidents), ainsi que les frais d'entretien du bâti et les salaires des 156 ouvriers chargés de cette tâche. Or l'insuffisance des ressources dégagées (taux de redevances des résidents ou crédits spéciaux) ne permet pas un entretien régulier du bâti.

Un rapport²²⁵ daté de 1962 montre déjà la nécessité d'opérer les premiers travaux :

« Les bâtiments ont sept ans, des problèmes de ravalement se posent. Les peintures des menuiserie, des portes, fenêtres, balcons, passerelles de jonction, doivent être envisagés dans un délai très rapproché pour éviter de grosses réparations très onéreuses.

(...) Nous pensons que des crédits devraient être prévus pour ces travaux de gros entretien à faire par tranches annuelles de façon à assurer la pérennité de ces installations. »

Mais au lieu d'opérer un entretien régulier comme il est prescrit, on laisse le bâti se détériorer faute de crédits. Lorsque les bâtiments sont trop dégradés, devenant dangereux pour ceux qui y habitent, de gros travaux sont entrepris. Ce système de maintenance entraîne nécessairement une gestion plus difficile et plus coûteuse de l'ensemble. C'est ainsi qu'en 1973, une enveloppe exceptionnelle est

²²² Archives du CLOUS d'Antony, *Note sur la résidence universitaire Jean Zay à Antony*, août 1974

²²³ Archives du CLOUS d'Antony, *ibid.*

²²⁴ M. Goursat (entretien personnel) rapporte qu'à son arrivée, en 1967, le restaurant était ouvert toute l'année, y compris l'été. Puis il s'est mis à fonctionner en alternance avec celui de l'Ecole Centrale et de la faculté de Pharmacie à Châtenay-Malabry, et la qualité elle-même des repas s'est dégradée.

²²⁵ Archives du CLOUS d'Antony, *Rapport sur le réaménagement de la cité universitaire d'Antony*, novembre 1962

accordée pour engager une grande campagne de travaux de sécurité à la RUA. Mais « l'aspect sécurité [des travaux] déborde évidemment sur la seule remise en état »²²⁶.

1.2. Les travaux de sécurité et la fermeture du bâtiment B (1974)

Ces travaux ont en effet une origine double : le mauvais état de certains équipements et les exigences de sécurité²²⁷. « La résidence d'Antony, point sensible par excellence, a atteint un stade où par suite du vieillissement normal ou d'un usage abusif, l'absence d'entretien suffisant pendant 18 ans compromet sérieusement les conditions normales d'occupation »²²⁸, peut-on lire dans un rapport. Les travaux sont prévus en trois tranches (plusieurs bâtiments par tranche) sur 5 ans, nécessitant la vacance des chambres concernées le temps des travaux. Mais les travaux sont interrompus quand vient le tour du bâtiment B.

Une des explications réside à nouveau dans le manque de crédits alors qu'arrivent les travaux du dernier bâtiment. Mais un autre motif est donné dans un rapport :

«L'établissement et le jeu des priorités des travaux pourraient être particulièrement intéressants en fonction des choix envisagés sur l'avenir d'Antony dont la concrétisation conduirait à la reconversion d'une partie des capacités d'accueil préalablement reconstituées ailleurs. »²²⁹

Ainsi, des possibilités de reconversion / destruction du bâtiment B commenceraient à voir le jour. Dès lors, tous les travaux de sécurité s'avèrent inutiles. Cependant, le CNOUS prend nettement position pour la poursuite du programme de réhabilitation et manifeste son « attachement à voir réaliser des travaux dont l'interruption engagerait gravement la responsabilité de l'Etat dans la mesure où elle serait de son fait. » Mais les travaux n'ont finalement pas lieu entraînant la fermeture du bâtiment B pendant dix ans, de 1974 à 1985. La fermeture de ce pavillon entier de 350 chambres est symptomatique de la politique de « laisser-aller » que l'Etat mène vis à vis de la résidence. M. Jannot²³⁰ rapporte :

« Le B est progressivement abandonné, laissé aux mains des squatters. Le Ministère ne supporte plus la résidence. Ainsi, que ce soit l'Etat ou les HLM, personne n'assurait l'entretien de la RUA. C'est cette « politique de laisser-aller » qui a conduit à la fermeture du B. La fermeture d'un pavillon entier était pourtant impensable... »
« Cette situation, écrit le représentant de l'AERUA, est caractérisée par l'absence de moyens financiers nouveaux et la volonté délibérée de laisser pourrir la situation au mépris des besoins des étudiants et du cadre de vie des résidents d'Antony.»²³¹

²²⁶ Archives du CNOUS, *Secrétariat d'Etat aux universités, rapport relatif aux travaux de sécurité à la Résidence Universitaire d'Antony*, décembre 1974

²²⁷ La réglementation en matière de sécurité devient importante dans ces années, notamment suite à l'incendie du C.E.S. Pailleron

²²⁸ Archives du CNOUS, *Secrétariat d'Etat aux universités, rapport relatif aux travaux de sécurité à la Résidence Universitaire d'Antony*, décembre 1974

²²⁹ Archives du CNOUS, *ibid.*

²³⁰ M. Jannot, sous-intendant au bâtiment A de 1955 à 1959 ; directeur du CROUS de Versailles de 1981 à 1985 ; entretien personnel

²³¹ Archives du CLOUS d'Antony, *Lettre de l'AERUA au Ministre de l'Education Nationale*, vers 1974

Ce sont des années terribles qui commencent pour la RUA. La détérioration du bâtiment B et de l'ensemble du bâti ne cesse de s'aggraver pendant toute la période des années soixante-dix et quatre-vingt, causant beaucoup de tort à la résidence (voir en annexe, illustrations 28 et 29 ; document 14). L'image de la résidence modèle des débuts vole en éclat. Mme Jannot rapporte qu'à cette époque le bâtiment B « faisait figure de muraille le long de la route nationale ». M. Haensler, gestionnaire à la résidence en 1980, confirme cette impression:

« L'automobiliste pressé qui, venant d'Orly, rejoint Versailles par l'autoroute A 86 ne prête qu'une attention distraite au long bâtiment gris qu'il longe sur sa gauche, face au parc de Sceaux. Il ne remarque d'ailleurs que les vitres cassées, les portes défoncées et l'aspect terrain vague de l'ensemble.

Comment pourrait-il savoir qu'il laisse derrière lui la Résidence Universitaire « Jean Zay », « résidence pilote » des années 1955, et que derrière ces murs vit une communauté d'environ 1500 étudiants célibataires et 500 ménages étudiants disposant de crèches, de maternelles, de salles d'études, de gymnases, d'un restaurant universitaire, de cafétérias, cinémas et centre médical !

Dégradations et pillages ont achevé de donner à cette construction l'aspect sinistre qui reste « l'image de marque » de la résidence pour tous ceux qui circulent sur la route de Versailles bordant ce bâtiment. »²³²

Le constat accablant du gestionnaire se poursuit :

« Extérieurement, la résidence ne peut cacher bien longtemps ses rides ; vingt-cinq ans est un âge mûr pour des constructions qui ont parfois manqué d'entretien. (...) Les pavillons forment un ensemble vieillot mais relativement fonctionnel ; toutefois les contraintes financières interdisant tout entretien efficace ou remise à neuf, n'est-il pas à redouter qu'à l'occasion d'accidents matériels importants, le cas de figure du bâtiment B ne se reproduise ? »

Les problèmes se multiplient : « Il est facile de remarquer les besoins élémentaires, essentiellement réfection des peintures et des enduits qui presque partout sont d'origine. » L'esthétique de la cité est complètement anéantie.

Se pose également le problème des chambres indisponibles qui ne peuvent être louées à cause des nuisances trop importantes auxquelles elles sont exposées : bruit, infiltration d'eau et dégradations. Un autre problème enfin, « lié à la disposition et à la superficie du bâtiment, tient à la protection et à la sécurité des locaux » (nombreuses effractions, manque de contrôle sur ceux qui occupent les chambres...).

A ce « laisser-aller » sur le plan de l'entretien du bâti, répond une gestion administrative catastrophique.

1.3. Une gestion administrative compromise : le problème des résidents « clandestins »

La gestion administrative de la résidence et de ses 3000 étudiants s'avère très vite difficile. Cette trop forte concentration d'étudiants (très contestataires), alliée à un manque de personnel rend la RUA, pour ainsi dire, ingérable. Dans les années quatre-vingt, la résidence connaît des difficultés

²³² Archives du CLOUS d'Antony, Haensler Denis, *La résidence universitaire « Jean Zay »*, rapport de stage, 1980

majeures avec le problème particulièrement accru des « résidents clandestins ». Une note de 1974 rapporte les faits suivants :

« Très rapidement la cité s'est montrée ingouvernable. Aucun des directeurs qui y ont été nommés n'a réussi à dominer pleinement la situation. (...) Cette faiblesse de l'administration, le malaise que ressentent les résidents dans la cité ont paru constituer, pour certaines organisations extrémistes, un terrain favorable à l'agitation. (...) L'association des résidents d'Antony (AERUA) de tendance UNEF renouveau ne constitue plus d'ailleurs un interlocuteur valable, étant débordée elle-même par des groupuscules gauchistes.

A partir de 1964 l'administration de la cité ne fut plus à même de contrôler l'occupation des chambres, ce qui ne paraît pas étonnant dès lors que l'on sait que l'accès à chacun des pavillons peut s'effectuer par 4 ou 5 portes.

Les clandestins, étudiants ou non étudiants, se multiplièrent.. La tentative de la direction de contrôler les entrées dans les pavillons amena la grande crise de 65 avec intervention massive des forces de police et qui aboutit à la mutation du Directeur et son remplacement par un directeur plus libéral... qui sollicita sa mutation en 1968.

Actuellement le nombre de clandestins est estimé à 200. Ils occupent les chambres soit par effraction soit en menaçant le personnel. »²³³

Des histoires incroyables ont circulé à ce sujet : on raconte qu' un étudiant « possédait » dix chambres qu'il sous-louait à des personnes non-étudiantes, qu' un autre aurait même réussi à vendre la sienne, ou que certains habitent à six, huit ou dix personnes dans la même chambre (voir en annexe, document 20) ...Quand le bâtiment B est fermé au public en 1974, il est véritablement squatté par toute une population dite « marginale ».

D'importantes anomalies apparaissent donc dans la gestion administrative de la cité atteignant leur paroxysme au milieu des années quatre-vingt. On constate une très forte proportion de résidents « clandestins » : des étrangers sans droit ni titre ou des résidents qui occupent leur chambre depuis trop longtemps. Les abus se généralisent. Beaucoup estiment que « depuis les années 1970, la situation de cette résidence universitaire s'est considérablement dégradée et, aujourd'hui, son image s'apparente plus à celle d'une cité de transit qu'à celle d'un lieu d'épanouissement pour les futurs cadres de notre pays. »²³⁴ Et d'ajouter :

« La résidence Jean Zay vieillit mal, victime de son passé qui l'a placée de nombreuses fois aux avant-postes. (...) Après avoir été la résidence « modèle », puis le bastion de la contestation, le climat s'y est depuis plusieurs années dégradé : la cité est devenue une cour des miracles. »²³⁵

Les conséquences d'une telle gestion porte un très grave coup à l'image de la cité entraînant l'hostilité de la municipalité à son égard²³⁶. Dans le Bulletin Municipal, on n'hésite pas à faire part de propos violents à l'encontre de la résidence :

« En bordure du Parc de Sceaux, le long de la A 186, des bâtiments tristes et insalubres s'étirent en un long ruban noir. La résidence universitaire Jean Zay offre l'aspect désolé d'une cité désertée et isolée du reste de la commune. Bâtie dans les années cinquante, comme une véritable citadelle, elle tourne délibérément le dos à la ville et fait une sorte d'écran entre Antony et le splendide parc de Sceaux. » La RUA est comme « une longue muraille hostile,

²³³ Archives du CLOUS d'Antony, *Note sur la Résidence Universitaire Jean Zay d'Antony*, août 1974

²³⁴ Débats parlementaires à l'Assemblée Nationale du 2 décembre 85

²³⁵ « La dégradation de la résidence universitaire d'Antony. La cour des miracles. », *Le Monde*, 17 décembre 1974

²³⁶ Politique municipale particulièrement « agressive » vis à vis de la RUA à partir de 1983, date du premier mandat de maire de Patrick Devedjian.

véritable citadelle dans la ville. (...)Les jeunes qui venaient habiter Antony utilisaient et utilisent encore la résidence comme une cité dortoir sans jamais avoir de contacts avec les Antoniens, allant du métro directement à leur logement. »²³⁷

Les années soixante-dix et quatre-vingt marquent donc un très net déclin de la résidence. C'est une période « noire » pour la RUA : l'état de détérioration très avancé du bâti et la multiplication des résidents clandestins en sont les symptômes les plus marquants.

Un mode de gestion déplorable s'était mis en place dès les premières années de mise en service de la résidence : faute de crédits suffisants, au lieu de procéder à un entretien régulier du bâti, on a lancé de grandes campagnes de travaux quand cela devenait urgent ; des crédits exceptionnels ont été accordés mais qui se sont avérés en général insuffisants. Il en résulte un bâtiment entier laissé à l'abandon.

Du manque de crédits résulte également un programme de plus en plus « creux » : les services sociaux (hôpital de jour, crèches, écoles), la bibliothèque disparaissent tour à tour²³⁸, et les espaces destinés au sport sont mal entretenus. L'état d'esprit initial de la résidence, prestigieuse et innovante, enviée de tous, a définitivement disparu. L'Etat semble indifférent au devenir de cette cité de 3000 âmes²³⁹.

Les années qui suivent marquent cependant une reprise en main générale.

2. 1986 / 1995 : LE TEMPS DE LA REPRISE EN MAIN

L'état de délabrement dans lequel se trouve la résidence au début des années quatre-vingt ne peut perdurer. Depuis 1974, tout le bâtiment B laissé à l'abandon commence à poser de graves problèmes et fait bientôt l'objet d'un arrêté de péril.

En 1983, la nouvelle municipalité, autour de Patrick Devedjian, mène une politique très agressive envers la RUA. Jugée comme un « ghetto » et un « poids » pour la ville, le maire veut faire disparaître cet héritage encombrant des années cinquante.²⁴⁰

²³⁷ « La résidence universitaire d'Antony. La fin d'un ghetto », *Bulletin Municipal Officiel*, juillet 1985

²³⁸ Aujourd'hui, il reste une école maternelle active et un centre de médecine préventive ; les groupes d'études fonctionnent encore tous pour ainsi dire grâce à l'investissement de certains étudiants. Ils sont animés par trois professeurs-conseillers (non renouvelés à leur départ), des étudiants moniteurs et des intervenants extérieurs.

²³⁹ Même si certains estiment qu'en contre partie, l'Etat a fortement diversifié et développé les systèmes d'aide aux étudiants (bourses, APL...)

²⁴⁰ Il faut bien entendu tenir compte de la valeur foncière du terrain de 13 hectares, situé en face du Parc de Sceaux et à proximité de la station RER de la Croix-de-Berny.

Une reprise en main urgente s'impose donc ; elle va osciller entre des projets de réhabilitation, de destruction et de reconversion. Le premier acte intervient en 1986 par la destruction du pavillon B, resté dix années à l'abandon.

2.1. La destruction du bâtiment B (1986)

Pendant tout un temps, des études de faisabilité sont réalisées en vue d'une réhabilitation du pavillon B. Dès 1977 (alors que le pavillon est fermé depuis 1974), le gouvernement égyptien s'engage à financer les travaux de remise en état afin d'y loger un contingent de ses ressortissants. Le projet ne voit pas le jour et vers 1983, de nouvelles propositions sont à l'étude en collaboration avec la municipalité, dans le cadre de la Mission « Banlieue 89 »²⁴¹. Un premier projet voit le jour visant à désenclaver la résidence, à l'ouvrir davantage sur la ville et sur le Parc de Sceaux. Il s'agit d'une réhabilitation du bâtiment et de sa reconversion partielle en centre administratif. Mais le projet finalement retenu est autre. La Convention entre l'OPDHLM et le CNOUS est modifiée par un nouvel avenant qui permet à la Mairie de racheter le bâtiment B²⁴². Cette dernière procède alors à la destruction complète du bâtiment afin d'y édifier un centre d'affaires, une sous-préfecture et un commissariat (en pleine résidence universitaire !). (voir en annexe, document 21 ; illustration 39)

Ce premier « coup » porté à la RUA marque le début d'une politique municipale jugée « hostile » vis à vis de la résidence. Rapidement, il est question de détruire le bâtiment C à la place duquel on installerait une ZAC, mais aussi de transférer un collège sur le site du pavillon E ou encore de racheter le bâtiment F. Une note du Directeur de la résidence raconte :

« La résidence se dégradait lentement malgré les efforts constants déployés par tous les personnels pour enrayer le phénomène... sous l'œil attentif des promoteurs immobiliers et de leurs représentants élus dont les convoitises grandissaient au fil des années au fur et à mesure que les façades de l'établissement se détérioraient sous l'effet de la pollution et que l'immense parc ressemblait de plus en plus à une friche.

De nombreux projets de réhabilitation avaient été étudiés ces dernières années mais tous échouaient les uns après les autres pour des raisons essentiellement politiques. »²⁴³

Mais le CNOUS, à partir de 1988, reçoit des crédits exceptionnels pour entreprendre des travaux de rénovation de l'ensemble de la résidence, stoppant pour un temps les « assauts » de la Mairie et des promoteurs.

²⁴¹ Cette Mission lancée en 1983 par Roland Castro et Cantal-Dupart, réunissant un certain nombre d'architectes est soutenue directement par le Président de la République de l'époque, François Mitterrand. Elle vise à « recréer » la ville en banlieue et ainsi à améliorer le paysage urbain et le cadre de vie des gens qui y habitent. Ce sont des projets de revalorisation établis en concertation directe entre maires et architectes qui voient le jour ; une fois reçu l'accord du ministre en charge de la Mission, tous les projets sont présentés au Président de la République au cours d'une exposition officielle.

²⁴² Le produit de la vente permet l'acquisition d'un terrain dans l'Académie de Créteil pour y édifier de nouvelles chambres et ainsi maintenir la capacité d'accueil en résidences universitaires du CNOUS.

²⁴³ Archives du CLOUS d'Antony, Note : Antony, « la résurrection d'un symbole chargé d'histoire... », février 1990

2.2. Les années 90 : le Plan Jospin et les crédits pour la réhabilitation

En 1987, le CROUS de Versailles fait part au CNOUS du « besoin urgent de rénovation « lourde » d'une partie du patrimoine immobilier » des Œuvres de Versailles (Antony, Nanterre, Orsay) dû, notamment, « à un retard accumulé au fil des années. » S'inquiétant entre autres « qu'aucun moyen ne [soit] actuellement susceptible d'être dégagé pour la réhabilitation de la cité Jean Zay construite, pourtant, il y a 32 ans », il insiste sur « l'urgente nécessité d'un plan de réhabilitation »²⁴⁴ à son égard.

Ainsi, en 1988, Lionel Jospin (lui-même ancien résident à Antony) alors Ministre de l'Éducation Nationale, accorde-t-il des crédits exceptionnels pour permettre la réhabilitation d'un certain nombre de résidences universitaires particulièrement délabrées, dont celle d'Antony. « Le Centre National accorde une première enveloppe de crédits d'un montant total de 15 millions de francs pour la rénovation de la Résidence Universitaire d'Antony (diverses études préalables ont démontré la nécessité d'injecter 114 millions de francs pour redonner à la Résidence son rayonnement architectural). Cette injection fut étoffée d'un nouvel apport d'un montant égal en 1989 et d'une subvention de 5 millions pour 1990. »²⁴⁵ Les travaux ont lieu en deux tranches et permettent la réhabilitation des façades, la réfection des toitures, l'isolation et la ventilation des logements (voir en annexe, illustration 30).

Une équipe réunie autour de l'architecte Pierre Granveaud est chargée des travaux. Pierre Granveaud décrit alors la RUA comme « une opération de grande qualité : plan d'ensemble très généreux, organisation parfaite, qualité du dessin... »²⁴⁶. Il va chercher à « conserver autant que possible l'aspect original afin d'en respecter sa grande qualité. » Ces propos démontrent à quel point Beaudouin était dans le vrai en déclarant :

« Soyons assurés que les modes de compositions ne connaissent que la raison. S'ils sont vrais, les ouvrages sauront vieillir correctement. Quant aux variations des goûts de l'opinion, laissons le temps et l'habitude faire leur lente cristallisation pour fixer de nouveaux critères. »²⁴⁷

Une approche attentive et respectueuse de l'architecture de la résidence conduit Granveaud à adopter des solutions fines et discrètes mais non moins significatives, respectant scrupuleusement la composition des façades. Un article paru dans *Le Moniteur* rapporte :

« En premier lieu, il a procédé à une réfection soignée des bétons protégés par un enduit silicone. Pour des raisons de protection acoustique, les fenêtres en bois d'origine ont été remplacées par des menuiseries en PVC portant des doubles vitrages asymétriques. Même si ce changement peut-être considéré comme « triste », il n'a rien de dramatique esthétiquement, d'autant que les fenêtres bois étaient peintes en blanc.

Une isolation par l'intérieur a été rapportée sur les pignons. De la sorte, on a supprimé les parois froides sur l'ensemble de l'enveloppe.

²⁴⁴ Archives du CNOUS, correspondances entre le CROUS de Versailles et le CNOUS au cours de l'année 1987.

²⁴⁵ Archives du CLOUS d'Antony, *Note : Antony, « la lanterne rouge enfila le maillot jaune... »*, février 1990

²⁴⁶ J.P MENARD, « Logements, la réhabilitation. La résidence universitaire d'Antony », *Le Moniteur architecture AMC*, n° 16, novembre 1990, pp. 37-39

Une étude de renouvellement d'air a été menée et un bâtiment test est équipé d'une VMC, avant extension de cette technique à l'ensemble.

Une seule modification d'aspect notable a été apportée : le rajout d'une tôle perforée en avant des balustrades de balcon afin de cacher l'étendage du linge mis à sécher. (...) Les interventions sont restées discrètes sur le plan architectural, mais importantes pour le confort des résidents. »²⁴⁸

A cela s'ajoute la réfection des peintures extérieures toutes refaites dans la couleur d'origine. La Résidence retrouve un peu de sa valeur de signe monumental, « des façades claires aux soubassements et pignons partiellement rehaussés d'un rouge estérel se dressent fièrement dans le paysage urbain. »²⁴⁹ (voir en annexe, illustrations 40 et 31)

Alors qu'en 1995 la Municipalité envisage de racheter le bâtiment G et de procéder à sa destruction (voir en annexe, document 23), la deuxième phase des travaux est engagée à la RUA visant à rendre à la résidence « une certaine qualité de vie en détournant le caractère monofonctionnel de cette cité de 2000 chambres. (...) Pour redynamiser ce pôle et lui rendre sa vocation primitive de collège à l'anglaise, les architectes ont tenté d'apporter une nouvelle dynamique (...). Ce processus passe par la création dans un volume existant d'un amphithéâtre polyvalent et par la restructuration du restaurant universitaire. »²⁵⁰

3. LA RESIDENCE AUJOURD'HUI ET SON DEVENIR

3.1 Une architecture dénaturée :

Aujourd'hui, l'architecture de la résidence a donc retrouvé un état correct, mais on est bien loin du projet tel que l'avait pensé Beaudouin. Il est difficile d'imaginer la résidence prestigieuse des années cinquante car beaucoup des qualités du bâti ont disparu au fil des années.

La destruction du bâtiment B, dans un premier temps, a nuit à l'unité d'ensemble de la résidence. Par ailleurs, elle a occasionné la disparition des deux passerelles reliant le bâtiment B aux bâtiments A et C, considérées comme des éléments importants de qualité architecturale. En outre, un certain nombre de locaux (comme les studios de musique) qui se trouvaient dans le bâtiment B ont dû être transférés dans d'autres bâtiments. Pour permettre la création de nouvelles salles et décupler l'espace, on a alors cloisonné les couloirs et les espaces de déambulation présents dans les halls. Ce cloisonnement « intempestif » a supprimé tout l'éclairage naturel et la vue sur le parc dont on jouissait à l'origine, si bien que certains espaces de déambulation baignés de lumière sont devenus des couloirs aveugles.

²⁴⁷ Eugène Beaudouin à l'Académie des Beaux-Arts in SAUBOT R., « Eugène Beaudouin (1898-1983) », *Portraits d'architectes*, supplément aux Cahiers de l'Académie d'Architecture, vol. 2, 1983, p. 3-8

²⁴⁸ J.P MENARD, *op. cit*

²⁴⁹ Archives du CLOUS d'Antony, *Note : Antony*, « la lanterne rouge enfle le maillot jaune... », février 1990

²⁵⁰ C. SERRON-PIERRE, « Antony, résidence universitaire », *Le Moniteur architecture AMC*, n° 66, novembre 1995, pp. 24-25

En outre, ce phénomène de cloisonnement est fortement accentué par la nécessité de mettre les locaux aux normes de sécurité. Ainsi, la mezzanine ouverte sur le restaurant universitaire et l'escalier qui y accédait ont été supprimés pour des raisons de sécurité ; la passerelle longeant l'un des gymnases a été transformée en couloir aveugle, seul un hublot ouvert sur le gymnase a été conservé etc...

Tout le système de circulation mis au point par Beaudouin dans la résidence a donc été anéanti, de même que les systèmes d'éclairage naturel. Les espaces et l'architecture ont été en grande partie dénaturés au cours de ces cinquante ans d'existence. On n'a plus à faire à cette architecture « ouverte » et à ces dispositions propres à inspirer la promenade architecturale. Même si certains responsables de la résidence s'efforcent de maintenir une certaine qualité architecturale et de conserver l'esprit d'origine des lieux, il faut bien admettre que la RUA a beaucoup perdu du « charme » de ses débuts.

3.2 Un entretien difficile et des valeurs d'usage dépassées

Reste que l'entretien de la résidence est toujours difficile à assurer étant donné le budget très réduit dont on dispose. Des solutions ponctuelles sont trouvées²⁵¹ mais elles ne permettent pas d'établir un programme d'entretien et de remise à niveau des installations sur le long terme.

Enfin, beaucoup estiment que l'aménagement de la résidence, telle qu'elle a été conçue dans les années cinquante, ne répond plus aux attentes des étudiants. Les normes de confort ont énormément évolué, obligeant, pour bien faire, à une importante restructuration des parties d'habitation (voir en annexe, illustrations 24 et 43).

Aujourd'hui, la RUA fait donc l'objet d'une nouvelle étude. « La ville et le CROUS se sont rapprochés pour déterminer ensemble un processus conjoint d'études de faisabilité d'une restructuration du site qui pourrait consister en la réhabilitation de certains immeubles, la démolition-reconstruction d'autres et enfin le réaménagement de ce site de 10 hectares pour permettre une meilleure liaison entre la ville d'Antony et le parc de Sceaux ainsi que l'implantation de nouvelles fonctions urbaines. » La Ville d'Antony est maître d'ouvrage de cette opération et des crédits sont inscrits au contrat de plan Etat-Région (voir en annexe, document 24).

Une chose est sûre : le CROUS de Versailles, actuel gestionnaire de la RUA deviendra propriétaire des terrains et des bâtiments dans les années à venir. Il ne souhaite pas opérer une rénovation à l'identique des locaux, ni conserver une telle capacité d'accueil sur le seul site d'Antony. « Il faut prendre un virage dans les dix ans à venir, réhabiliter une partie de la résidence, démolir pour

²⁵¹ Ainsi, les gymnases ont été remis à neuf grâce aux financements de l'Université Paris XI qui manquait de locaux pour les étudiants de la filière STAPS ; le nouvel amphithéâtre a également été financé en partie par Paris XI lorsque la faculté de Droit de Sceaux était en travaux et cherchait à délocaliser les lieux de cours. Enfin, le toit de la RUA héberge des antennes d'opérateurs de téléphonie mobile afin « d'arrondir ses fins de mois. »

reconstruire ailleurs ... aucun projet précis n'est fixé tant que les crédits ne sont pas alloués... », déclare M. Hembise, actuel Directeur du CLOUS d'Antony²⁵².

Après le déclin des années soixante-dix / quatre-vingt, les années récentes marquent donc une forte reprise en main et une remise en l'état du bâti de la RUA. Aujourd'hui, elle est à l'image d'une « imposante vieille dame sur qui le poids des ans pèse lourdement »²⁵³ mais qui a su résister, pendant près de cinquante ans, aux assauts du temps, des étudiants, des promoteurs et de la municipalité. Difficile de dire combien de temps encore elle se maintiendra debout.

Mais, comme la RUA, « plus de la moitié du paysage bâti français est directement concerné par la période [des années cinquante], écrit Bruno Vayssière : impossible de nier, ni même de tenter une quelconque dissimulation. On n'enterre pas si facilement dix millions de gigantesques diplodocus à peine quadragénaires. En souffler un ou deux par-ci par-là n'est pas un jeu correct. On ne peut rejeter indéfiniment la culture urbaine désirée par le premier plan de modernisation de la France. »²⁵⁴

Même si on est très loin de l'image prestigieuse des débuts de la résidence, la RUA a acquis aujourd'hui valeur de symbole auquel sont attachés de nombreux Antoniens²⁵⁵. En effet, au-delà du bâti, elle représente un ensemble chargé d'histoire, témoin des mouvements de la jeunesse étudiante depuis cinquante ans ; elle est l'un des ces « diplodocus » presque quinquagénaires dont on ne parvient pas facilement à se débarrasser. Loin d'être un « kyste » pour la ville, comme se plaît à le dire M. Devedjian, certains y voient au contraire un lieu de richesse inexploré, voire méprisé, où des étudiants de toutes disciplines et de toutes cultures confondues ont la possibilité de se côtoyer.

²⁵² M. Hembise, responsable des services techniques de la RUA à partir de 1982 ; puis régisseur du bâtiment C jusqu'en 1991 ; de 1991 à 2002, en poste au CROUS de Versailles ; depuis septembre 2002, responsable du CLOUS d'Antony ; entretien personnel

²⁵³ « Résidence universitaire : un ravalement... de façade », *Le Parisien* 92, 12/04/90

²⁵⁴ B. VAYSSIERE, *op. cit.*, p. 17

²⁵⁵ Beaucoup d'anciens résidents et d'employés de la RUA se sont installés à Antony et lors des entretiens, beaucoup font part de leur attachement à cette résidence.

CONCLUSION

Cette vue d'ensemble sur la Résidence Universitaire d'Antony s'imposait pour mettre en évidence le fossé qui s'est creusé durant près de soixante ans (1945-2003) entre le projet initial, voulu comme pilote et prestigieux, et la résidence telle qu'on la connaît aujourd'hui.

En effet, force est de constater que les conditions de vie à la résidence ont considérablement changé depuis sa mise en service en 1955. Une détérioration des installations et une qualité de vie considérablement altérée en sont les caractères marquants: le bâti, bien que rénové en partie, s'est considérablement dégradé ; nombreux sont les équipements qui ont disparu (la bibliothèque, une partie des crèches, le bureau des postes, l'hôpital de jour...) ; l'animation culturelle, bien qu'existante, occupe une place moindre au sein de la résidence aujourd'hui ; quant aux groupes d'études, spécificité de la résidence à ses débuts, ils continuent à fonctionner grâce à l'investissement de quelques étudiants et des trois professeurs-conseillers restants (sur les douze que comptait la résidence à ses débuts).

Malgré ce net déclin général, peut-on assimiler l'expérience de la Résidence Universitaire d'Antony, de façon péremptoire, à un échec complet, ou ce jugement peut-il être tempéré ?

A la fin des années quarante, si le projet de la Résidence Universitaire d'Antony voit le jour, c'est, avant toute chose, grâce à l'initiative et à l'engagement social très fort de certains hommes en faveur de la cause étudiante. On citera notamment Monsieur Rosier, Directeur du COPAR, Jean Sarraihl, Recteur de l'Université de Paris, et avant eux, Jean Zay. Il s'agit alors d'un projet profondément généreux qui vise à proposer au plus grand nombre d'étudiants des conditions de vie décentes dans une période particulièrement difficile au sortir de la guerre. Il faut répondre à l'urgence du moment, la pénurie de logements. Aussi, malgré un temps très long de maturation (huit ans s'écoulaient avant que le projet ne sorte de terre), les objectifs sont-ils atteints en 1956 : la résidence est en mesure d'accueillir 3000 étudiants dans des conditions de confort exceptionnel, du jamais vu. Depuis, la Résidence Universitaire d'Antony a permis à plusieurs milliers d'étudiants (dont certains sont devenus célèbres : M. Jospin, M. Allègre, certains présidents africains...) de poursuivre leurs études à l'abri de certaines contingences matérielles. A ce titre, le projet peut être assimilé à une grande réussite. Et, si aujourd'hui la résidence n'a plus la fière allure de ses débuts, on aurait tort de la mépriser au vue de l'œuvre qu'elle a permis d'accomplir.

A cette idée de départ généreuse, s'est ajoutée celle beaucoup plus présomptueuse du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme consistant à faire de la résidence d'Antony un ensemble pilote

prestigieux. Inscrite au secteur industrialisé, l'opération avait tous les caractères d'un ensemble exceptionnel et visait en outre à créer un modèle de construction type de logements étudiants. Or, force est de constater, d'une part, que la résidence et toutes ses installations ont rapidement périclité, n'offrant que très peu de temps l'image d'une cité modèle, et, d'autre part, que les pouvoirs publics ont refusé de renouveler l'expérience d'Antony ailleurs en France. A ce titre, l'opération d'Antony peut être considérée comme un échec flagrant. A cela plusieurs raisons existent qui vérifient l'hypothèse annoncée en introduction.

La raison majeure est la mise en échec du projet provoquée par les pouvoirs publics. Jugeant la forte concentration des étudiants à Antony trop « nuisible », ils décident de mener à l'égard de la résidence une politique de « laisser-aller ». C'est à dire que les crédits alloués par l'Etat afin d'assurer une gestion administrative et matérielle correcte et faire fonctionner cet ensemble colossal viennent à manquer cruellement. Ainsi, la Résidence d'Antony sombre-t-elle peu à peu dans l'indifférence la plus totale des pouvoirs publics, avant que ne s'opère une reprise en main à la fin des années quatre-vingt. Pierre Merlin note à ce sujet qu'au cours de la période allant de 1972 à 1985, « (...) il semble que la condition étudiante ait été déconsidérée dans de larges secteurs de l'opinion par les événements de 1968 et que les gouvernants de cette période n'aient pas jugé ni nécessaire, ni politiquement rentable d'investir de l'argent public à leur profit. »²⁵⁶

Les implications sociales et politiques des mouvements de la jeunesse étudiante se sont donc avérées déterminantes dans l'échec du projet d'Antony. Ceci explique qu'au modèle de la Résidence d'Antony on ait préféré par la suite un autre type de résidence aux capacités d'accueil beaucoup plus restreintes (pas plus de 300 chambres sur un même site), et, par voie de conséquence, doté de peu d'équipements.

L'échec du projet d'Antony s'explique également en termes d'urbanisme universitaire. En effet, éloignée de tous locaux d'enseignement, la résidence tend à prendre la forme d'un immense dortoir. Paris, tout proche, exerce un fort pouvoir d'attraction que la qualité des équipements mis en œuvre à Antony ne peut contrecarrer. La belle idée de « Quartier latin extra-muros » qualifiant le projet de la RUA au début des années cinquante est définitivement vide de sens. D'autant que la séparation entre la résidence et le reste de la ville d'Antony est très prononcée tant sur le plan du tissu urbain et que des relations qu'entretiennent les étudiants avec les autres Antoniens. La résidence fait donc l'effet d'un ghetto plaqué au nord de la ville et en aucun cas l'idée de quartier universitaire, du type « Quartier Latin », ne s'exprime dans le projet.

L'architecture elle-même de la résidence est critiquable sur certains points. Elle est avant tout symptomatique des programmes qui voient le jour dans les années cinquante, ceux des « grands ensembles », trop colossale pour espérer bénéficier d'un entretien à la hauteur des besoins et d'une

²⁵⁶ P. MERLIN, *L'Urbanisme universitaire à l'étranger et en France*, Presses de l'école nationale des ponts et chaussées, 1995, p. 364

remise à neuf quand les dégradations l'exigent. L'élément architectural qui exacerbe toutes les critiques dans le cas de la RUA est le système de circulation adopté aux étages d'habitation fait de très longs couloirs. Mais on peut estimer qu'étant données les contraintes constructives du projet (économie d'échelle, industrialisation, délais...), Beaudouin a su produire un ensemble d'une étonnante qualité architecturale.

En effet, l'analyse démontre de belles qualités tant sur le plan de la composition d'ensemble, de l'organisation des espaces, que de la relation entre l'architecture et la nature environnante. A ce titre, la disposition des bâtiments autour d'un parc central, demeure un élément remarquable dans l'architecture de Beaudouin, donnant tout son sens à la notion « habiter autour d'un jardin ».

Certes, les valeurs d'usage ont évolué et l'architecture de la résidence convient mal aux locataires actuels : un étudiant en 2003 ne vit pas comme l'étudiant des années cinquante ; aujourd'hui, l'étudiant dispose de tous les équipements modernes (l'ordinateur, le réfrigérateur, le four à micro-ondes...). Il n'empêche que le programme et ses nombreuses infrastructures, aujourd'hui encore, restent exceptionnels (mais malheureusement sous-exploités).

Peut-être pouvons nous finalement conclure de tout cela l'échec du modèle de « résidence universitaire à la française » tel qu'il a été mis en œuvre à Antony. Pensé sur le mode de l'utopie, il s'agissait de faire cohabiter 3000 étudiants, célibataires et jeunes ménages, filles et garçons, et de leur proposer toutes les installations nécessaires à l'épanouissement et la formation de la personne adulte. Le but poursuivi était de concevoir « des conditions d'existence de façon que, dépassant les simples intérêts matériels, elles contribuent à la formation culturelle, à l'enrichissement spirituel des étudiants, à l'apprentissage de leur métier d'homme et de citoyen (...). »²⁵⁷ Lors du Premier congrès International sur l'habitat étudiant organisé en 1950 à Paris, un congressiste apporte l'éclairage suivant sur le sujet :

« Il est certain que si en France on a construit des cités universitaires, c'est pour des raisons matérielles et d'ordre social. On est parti d'un point de vue extrêmement modeste. Il s'agissait, en effet, de résoudre la crise du logement pour l'étudiant, de fournir à celui-ci un endroit où il puisse vivre.

On est donc parti non pas de desseins très élevés, mais de desseins très élémentaires. De plus, l'étudiant est très souvent, dans un pays démocratique où on cherche à élargir la base de recrutement, un étudiant pauvre. Il faut donc lui fournir un logement bon marché.

(...) J'irai plus loin : la cité universitaire m'apparaît, dans les provinces françaises, non pas comme le résultat d'une pensée constructive sur l'éducation des jeunes gens, comme c'est le cas dans les grandes Universités britanniques, mais comme le résultat d'une nécessité matérielle ; de telle sorte que c'est après coup seulement, les débats mêmes le montrent bien, que nous cherchons à trouver une philosophie de la cité universitaire, à introduire, dans un immeuble utilitaire, un esprit.

Primitivement, nos cités universitaires françaises pouvaient passer pour des hôtels, hôtels réservés aux étudiants. Certainement, ce qui ressort de ce Congrès, c'est la volonté unanime de faire cesser cet état de choses, de

²⁵⁷ Alliance Internationale des Anciens de la Cité Universitaire, *Premier Congrès internationale de l'habitat étudiant*. 29 juin-1^{er} juillet 1950, Paris, Cité Universitaire, p. 41

sortir de la cité-universitaire-hôtellerie pour arriver à une cité universitaire qui soit une communauté d'étudiants, quelle que soit la formule de règlement à laquelle nous nous arrêtons. »²⁵⁸

Reste à savoir si d'autres expériences originales dans le domaine du logement étudiant ont été tentées depuis celle de la Résidence Universitaire d'Antony et dans quelles mesures elles se sont avérées concluantes.

²⁵⁸ *ibid.*, p. 103